



RAPPORT ANNUEL 2021



RAPPORT ANNUEL

2021

NOTRE VISION

Chez LACROIX nous pensons que la technologie doit contribuer à favoriser des environnements simples, durables et plus sûrs.

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de permettre à ses clients de construire & de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IOT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Dans un monde de plus en plus urbain, où les flux de population s'intensifient et où les ressources se raréfient, leur meilleure gestion devient indispensable. Au même moment, de nouvelles technologies émergent et créent un monde chaque seconde plus connecté, dans lequel les datas se multiplient. Nos activités nous placent au cœur de ces bouleversements. Ces mutations profondes transforment les marchés et ouvrent à nos clients des perspectives sans limites.

L'engagement de LACROIX pour un monde connecté et responsable.

Groupe familial coté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la

vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous fournissons des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour la gestion et le pilotage d'infrastructure critiques, de type voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic, signalisation et V2X) et aussi de type eau et énergie (smart grids et réseaux de chaleurs). Nous concevons, industrialisons et fabriquons également les équipements électroniques de nos clients automobiles, industriels, domotiques, aéronautique ou de la santé.

Au quotidien, nous travaillons dans nos écosystèmes avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent. Nous leur apportons les équipements et les solutions d'un monde plus intelligent.

501,5M€

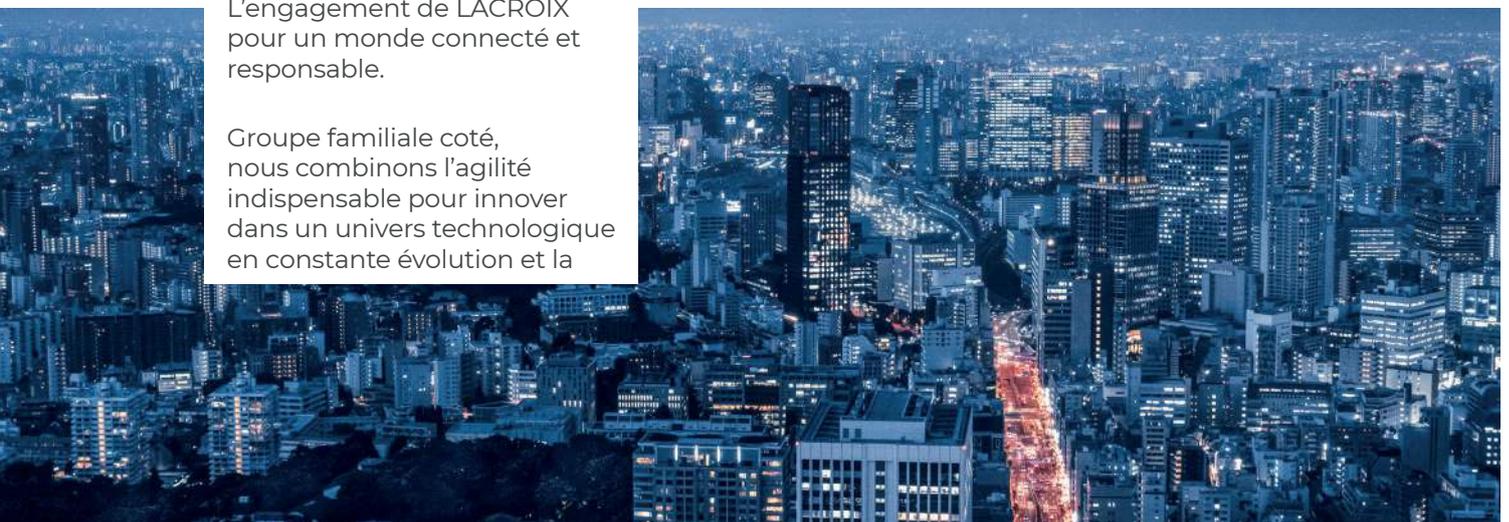
CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 (12 MOIS)
+ 14 % VS. 2020 (12 MOIS)

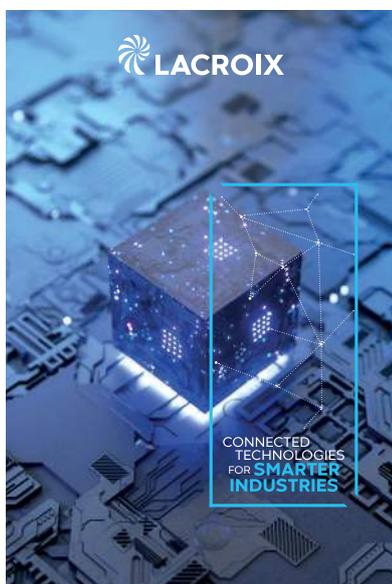
501,5M€

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 (12 MOIS)
+ 14 % VS. 2020 (12 MOIS)

180,4M€

CAPITAUX PROPRES 2021





L'ACTIVITÉ ELECTRONICS

Dans un monde en mutation, où l'électronique s'invite dans tous les secteurs, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités. Notre mission est d'accélérer leur projets en matière de solution IoT industriel et d'équipements électroniques pour des applications critiques. Pour cela, incarné par notre offre Impulse, nous nous appuyons sur nos capacités et nos expertises design à la pointe des technologies. Prêt à répondre aux défis de la smart industry, nous intégrons un écosystème digital et interconnecté multi continental.

Nous assurons un service de qualité sus mesure grâce à nos équipes et nos usines basées en Europe et en Amérique du Nord, mais également avec le support de nos partenaires et avec notre maîtrise des dernières technologies.

L'activité Electronics de LACROIX est aujourd'hui un acteur global de référence de sa filière.

439 M€ *

LACROIX - ELECTRONICS

*proforma incluant le CA de Firstronic en 2021



L'ACTIVITÉ CITY

Dans un monde qui s'urbanise, nous devons répondre aux grands enjeux de la smart mobility : aider les territoires et les villes à transformer la voirie en un espace de déplacement sûr, attractif et partagé par tous.

Et c'est en proposant des équipements et des solutions conçus avec des technologies connectées et en s'appuyant sur un socle solide, basé sur l'expérience et l'expertise, que nous y parviendrons.

L'activité City de LACROIX innove depuis des décennies à travers ses équipements au service d'une voirie intelligente en luttant contre les congestions et les pollutions.

110 M€

LACROIX - CITY



L'ACTIVITÉ ENVIRONMENT

Dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, il devient urgent d'agir. Notre mission, s'engager pour les smart water & énergies en aidant nos clients publics ou privés, à digitaliser et à optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières premières.

C'est notre devoir de citoyen et d'entreprise responsable. Grâce à ses expertises métiers, l'Activité Environment de LACROIX a su mettre sa maîtrise des technologies au service d'un monde plus durable. En créant des solutions connectées qui aident à mieux exploiter les réseaux d'eau, les réseaux de chaleur et les réseaux électriques, ce sont finalement les ressources de notre planète que nous préservons.

70 M€

LACROIX - ENVIRONMENT

SOMMAIRE

01

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10	Chiffres clés
11	Attestation du Responsable assumant la responsabilité du rapport financier
12	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
38	Déclaration de performance extra-financière 2021
74	Tableau des résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices
75	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
79	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
84	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
88	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
90	Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte



02

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)



96	Bilan consolidé
97	État du résultat global
98	Tableau des flux de trésorerie
99	Variation des capitaux propres
100	Liste des sociétés consolidées
101	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
107	Comparabilité des comptes
108	Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations
120	Autres informations

03

ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (COMPTES ANNUELS)

128 Bilan

129 Compte de résultat

130 Annexe



04

ÉVOLUTION DU TITRE



140 Évolution du titre

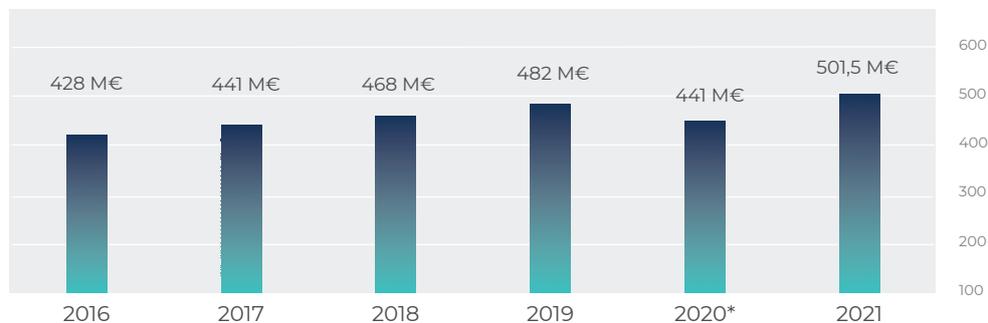


PARTIE 01

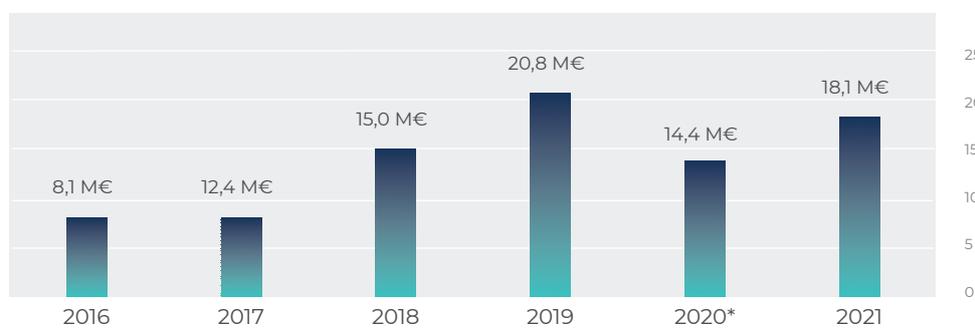
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CHIFFRES-CLÉS

Chiffre d'affaires



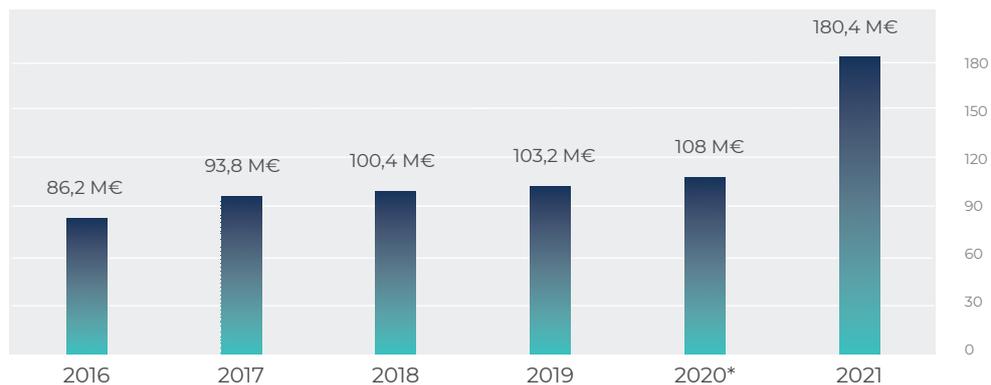
Résultat opérationnel courant



Résultat net part du Groupe



Capitaux propres



* exercice 2020 proforma 12 mois sauf Résultat net sur 15 mois

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

établie en application des articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et
222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Monsieur Vincent BEDOUIN,
Directeur Général de la société LACROIX Group (la « Société »)

ATTESTE

A ma connaissance, que les comptes pour l'année écoulée sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes.

Vincent BEDOUIN

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège Social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

LACROIX GROUP

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 32 055 239,04 euros

Siège social : 17 rue Océane - 44800 Saint-Herblain
855 802 815 RCS Nantes
(la « Société »)

1. LACROIX GROUP

LACROIX, ETI technologique et industrielle internationale se donne pour mission de permettre à ses clients de construire & de gérer des écosystèmes de vie plus intelligents, grâce à des technologies connectées utiles, robustes et sécurisées. Notre ambition : devenir un leader global des solutions IoT industriel & des équipements électroniques pour des applications critiques.

Groupe familiale côté, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir. Nous fournissons des équipements et des solutions connectés et sécurisés pour la gestion et le pilotage d'infrastructure critiques, de type voirie intelligente (éclairage public, gestion de trafic, signalisation et V2X) et aussi de type eau et énergie (smart grids et réseaux de chaleurs). Nous concevons, industrialisons et fabriquons également les équipements électroniques de nos clients automobiles, industriels, domotiques, aéronautique ou de la santé.

Au quotidien, nous travaillons dans nos écosystèmes avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et à bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent. Nous leur apportons les équipements et les solutions d'un monde plus intelligent.

Résultats consolidés

L'année 2021 a été marquée par les éléments suivants :

- Lancement du plan stratégique LEADERSHIP 2025

- Augmentation de capital de 44,3 M€ pour financer le plan
- Prise de contrôle de Firstronic, EMS en Amérique du Nord en fin de fenêtre

D'un point de vue opérationnel, les activités ont du composer avec les vents défavorables suivants :

- Crise majeure sur l'approvisionnement des composants électroniques
- Augmentation des prix des matières premières et de l'énergie
- Poursuite de la pandémie au niveau mondial

Dans ce contexte, et si l'objectif initial n'a pu être atteint, LACROIX a montré la résilience de son modèle et affiche les résultats suivants :

- Un chiffre d'affaires au 31 décembre à 501,5 M€, contre 441,0 M€ au 31 décembre 2020 (proforma 12 mois), soit une progression de 13,7%. Cette évolution bénéficie certes de l'effet de base favorable en 2020 en lien avec la crise du Covid, mais LACROIX affiche également une croissance de +2,2% versus la période comparable 2019 (janvier - décembre).
- L' EBITDA s'établit à 30,9M€, contre 26,1M€ sur le proforma 2020. Ce niveau d'EBITDA de 6,2% du chiffre d'affaires, en deçà de l'objectif initial de 6,5%, se situe au-dessus du nouvel objectif fixé en septembre (fourchette entre 5,8% et 6,1%)
- Le Résultat Opérationnel Courant («ROC») s'établit à 18,1 M€, en progression de 3,7 M€ par rapport au ROC de l'exercice précédent (12 mois). Ce résultat a néanmoins été impacté par les perturbations opérationnelles liées aux difficultés d'approvisionnements des composants qui se sont renforcées au cœur de l'été, et par la forte augmentations du coûts des matières premières sur la fin de l'année, qui n'a pu être intégralement répercutée aux clients.

Le résultat net (Part du groupe LACROIX «Groupe») à 21,6 M€ qui bénéficie de la revalorisation de la participation minoritaire de 12,5% de FIRSTRONIC, LLC (« Firstronic ») pour 8,9 M€, ainsi que d'un produit exceptionnel d'impôt pour 5,2 M€

Faits majeurs par activité

Activité Electronics

Connected technologies for smarter industries

A la pointe des technologies et sur le chemin de l'industrie du futur, cette activité multi continentale basée en Europe et en Amérique du Nord développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous-ensembles électroniques pour le compte de ses clients, des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé. Aujourd'hui positionnée comme acteur global de l'électronique, cette activité de LACROIX accompagne ses clients pour faire naître et accélérer des innovations, et aussi développer le monde des « Smart Industries ».

Représentant 64% du chiffre d'affaires et près de 75% des effectifs du Groupe, cette activité a connu depuis 10 ans une croissance récurrente et soutenue, lui permettant durant cette période de tripler ses ventes. Le marché, en croissance au niveau mondial mais aussi en Europe, bénéficie également d'une tendance au nearshoring. Suite à une prise de conscience pendant la crise du Covid, cette tendance à la relocalisation des composants critiques, dont l'électronique fait partie, devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice 2021 ont été les suivants :

- Après une année 2020 fortement marqué par la crise du Covid, un retour à la croissance des activités avec un chiffre d'affaires de 321,5 M€, en progression de 16,8% par rapport à la période comparable en 2020 et stable par rapport à 2019 (-0,2%) et malgré un segment aéronautique qui demeure en retrait significatif vs ses niveaux d'avant crise.
- Un contexte d'approvisionnement des composants extrêmement difficile n'ayant pas permis de délivrer toute la demande client, dégradant la performance opérationnelle des usines, et impactant à la hausse les niveaux de stocks.
- un ROC à 5,4 M€ en progression par rapport à 2020 et malgré les perturbations opérationnelles occasionnées par les livraisons parfois aléatoires des composants électroniques.
- Un résultat net qui bénéficie de la comptabilisation en crédit d'impôt d'une subvention d'investissement pour 5,2 M€.
- La construction de l'usine à Beaupréau (projet Symbiose) avec la réception de l'usine fin décembre 2021 et un déménagement sur le début d'année 2022. Rappelons que ce projet doit permettre aux activités françaises d'atteindre les 100 M€ de chiffre d'affaires d'ici 2027.
- Un prise de contrôle de l'américain Firstronic (passage de 12,5% à 62,2%) en fin d'année. Les données de chiffre d'affaires ne sont pas consolidés sur la période (en 2021 Firstronic a réalisé environ 140 MUSD)

Dans un environnement toujours incertain,

notamment en matière d'approvisionnement, l'activité poursuivra sa dynamique de la croissance, bénéficiant de la montée en puissance des programmes gagnés chez ses clients, du démarrage en production de nouveaux clients, et de l'intégration de Firstronic dans le périmètre. La rentabilité opérationnelle courante devrait elle aussi progresser.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Electronics sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (15 mois)
Chiffres d'affaires	321,5	355,2
Résultat opérationnel courant	5,4	2,5
Résultat net	5,0	(1,6)
Capacité d'autofinancement	11,6	6,7
Investissement nets*	13,7	13,7

(*) Investissements nets hors investissements liées aux opérations de M&A

Activité City

Connected technologies for smarter mobility

En concevant et produisant des équipements et des solutions pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences : l'éclairage public, la signalisation, la gestion et la régulation du trafic et le V2X, cette activité aide les territoires et les villes à transformer la voirie en un espace de déplacement sûr, attractif et partagé par tous pour une « Smart Mobility ». L'activité adresse le marché de l'équipement de l'infrastructure routière qu'elle connaît bien, et favorise sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, elle répond aux enjeux d'un monde qui change, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers des équipements et aussi des solutions au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain.

Les faits majeurs de l'exercice 2021 ont été les suivants :

- Le chiffre d'affaires cumulé s'affiche à 109,9 M€, soit une croissance de 12,0% par rapport à 2020, et 5,5% par rapport à 2019, l'ensemble des segments contribuant positivement à cette progression. Cette belle performance est plus spécifiquement portée par des vents structurellement favorables sur l'éclairage public intelligent (+20% vs son niveau 2019 d'avant crise) et les offres « smart » comme le V2X (connexion de l'infrastructure routière avec les véhicules)
- Le retour à l'équilibre de l'activité avec un ROC à

zéro plus contre -1,7 M€ sur la période précédente, et ce malgré l'évolution défavorable des matières premières qui n'a pu être intégralement compensée dans les prix de vente sur la période.

- Une amélioration du résultat net de +3,5 M€ à -0,9M€ en lien avec l'amélioration du ROC et supporté par le résultat non courant qui bénéficie de la cession d'un bâtiment.

Dans un contexte toujours tendu en ce qui concerne les approvisionnements et les prix des matières premières, l'activité City devrait au cours du prochain exercice poursuivre sa marche en avant, tant en terme de croissance d'activité, que de progression de la marge.

Les chiffres caractéristiques de l'activité City sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (15 mois)
Chiffres d'affaires	109,9	125,3
Résultat opérationnel courant	+ 0,0	(1,7)
Résultat net	(0,9)	(4,4)
Capacité d'autofinancement	+ 1,4	(1,6)
Investissement nets*	1,5	2,2

(*) Investissements nets hors investissements liées aux opérations de M&A et immobilisations financières

Activité Environment

Connected technologies for smarter water & energies

La raréfaction des ressources en eau, en énergie et en matières premières est au cœur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (« RSE ») engagée. En concevant et en produisant des équipements et des solutions pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, cette activité a fait le choix des « Smart Water & Energy ». A l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, l'activité contribue à optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie.

En progression régulière (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), et avec l'acquisition de SAE IT-Systems qui dispose d'une offre équivalente sur les réseaux électriques, cette activité représente 14% du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat.

Evoluant sur des marchés porteurs au niveau

mondial, les enjeux et la maturité du marché de l'eau et des énergies induisant un contexte favorable aux équipements intelligents et communicants, LACROIX Environment poursuit des investissements humains et de Recherche et Développement (« R&D ») pour accélérer son développement International où elle réalise actuellement environ 25% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- Un chiffre d'affaires de 70,1 M€, en croissance de 3,8% par rapport à la même période 2020 (+9,1% versus 2019) qui bénéficie de marchés structurellement porteurs, et malgré la crise du Covid et ses impacts sur l'activité à l'export.
- En dehors de ces éléments, 2021 aura aussi été marquée, pour le segment eau de l'activité, par des premières ventes prometteuses de ses nouveaux produits dédiés à l'international
- Un ROC qui demeure sur des niveaux élevés à 14,9 M€ malgré la poursuite des investissements R&D (passés en charge) et humain pour accompagner et renforcer la croissance.

Les perspectives de l'activité sont bien orientées, avec une dynamique toujours positive des marchés adressés. La fin des restrictions de déplacements et la disponibilité de nouveaux produits ciblés pour l'export devrait permettre de bénéficier de cette tendance. Les niveaux de résultats demeureront excellents malgré les investissements humains continus pour accompagner cette croissance.

Les chiffres caractéristiques de l'activité Environment sont les suivants (en contributif) :

en M€	N (12 mois)	N - 1 (15 mois)
Chiffres d'affaires	70,1	85,8
Résultat opérationnel courant	14,9	21,7
Résultat net	10,4	14,5
Capacité d'autofinancement	11,2	16,2
Investissement nets*	1,0	0,7

(*) Investissements nets hors investissements liées aux opérations de M&A

Activité recherche et

développement

Les activités Recherche & Développement concernent l'ensemble des activités et sont comptabilisées en charges d'exploitation. Elles ont généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 2,6 M€ au titre des dépenses de l'année civile 2021.

Par ailleurs, sur 2021, LACROIX a été retenu pour prendre part à trois projets collaboratifs et innovants, dont deux sont lauréats de l'appel à projets « relocalisation dans les secteurs critiques » du plan France Relance. Les projets en question adressent des thématiques telles que la mobilité urbaine et son impact sur la qualité de l'air, ou la meilleure gestion des ressources critiques comme l'eau.

Situation financière

La capacité d'autofinancement s'est élevée à 25,0 M€ (hors juste valeur des titres Firstronic) contre 24,7 M€ sur l'exercice précédent.

Après une nette amélioration en 2020 (+ 21,7 M€), la variation du besoin en fonds de roulement s'établit par contre à -15,7 M€. Cette évolution, aussi en lien avec le retour de la croissance, s'explique très largement par les conséquences de la crise d'approvisionnement des composants qui impactent fortement nos stocks et ce, même si l'impact de la hausse des stocks a été financé pour plus de moitié par les clients (avances, etc...).

Les investissements (hors financiers) sont en large augmentation à 30,5 M€, en lien avec la construction de l'usine Symbiose représentant 17,5 M€ sur la période. Par ailleurs, LACROIX a procédé à des cessions d'actifs pour 1,3 M€, représenté principalement par la cession d'un bâtiment suite à son déménagement dans son nouveau siège social.

Ainsi, le Free Cash Flow est négatif à - 24,3 M€ (contre + 30,9 M€ en 2020).

Sur la période, les autres éléments financiers marquants sont les suivants :

- Un impact des acquisitions de filiales et autres immobilisations financières pour 69,2 M€ (montant des acquisitions et consolidation des découverts de la cible).
- Une augmentation de capital de 43,2 M€ (net des frais).
- Mise en place de nouveaux emprunts pour 51,4 M€, dont 30 M€ en lien avec le financement partiel de l'acquisition de Firstronic.
- Remboursement à l'issue de la première année des 2 prêts garantis par l'Etat souscrits en 2020 pour 18,5 M€.

Le ratio de Dettes Nettes (hors dettes de loyers et d'acquisitions) sur Fonds Propres (Gearing) s'inscrit à 0,57 contre 0,29 au 31/12/2020.

Perspectives

Dans un contexte demeurant incertain, (approvisionnement des composants électronique, évolution du prix des matières premières, etc...), mais fort d'une bonne dynamique sur ses marchés et du renforcement de sa position aux US, LACROIX poursuivra sa croissance, en trajectoire vers ses objectifs 2025.

1. LACROIX GROUP

Activité de la société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois activités et des certaines filiales pays, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale et direction générale déléguée, finances, juridique & compliance, ressources humaines, innovation stratégique, R&D, IT et communication.

Depuis juin 2017, LACROIX Group héberge également l'Innovation Lab, catalyseur d'innovation du Groupe, en charge d'expérimenter, tester les technologies et les usages en lien et pour le compte des activités du Groupe. Depuis fin 2018, elle héberge également la Data Factory, en charge pour le compte des activités du développement, du support et de la maintenance des plateformes logicielles pour l'exploitation des données de nos produits.

Enfin, LACROIX Group porte un certain nombre de ressources partagées entre les activités telles que les équipes composants le CSP Paye, des chefs de projets transverses (IT, Finance, RH...), ou des équipes R&D centrales travaillant sur les plateformes communes de nos offres futures.

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues des filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 275 K€ contre 9 944 K€ soit une hausse de 3,3% par rapport à l'exercice précédent (15 mois), reflétant l'élargissement des équipes au niveau corporate travaillant de manière transverse pour les activités du Groupe.

Le résultat d'exploitation est facialement en amélioration à (2 402) K€ contre (2 659) K€. En tenant compte pour 2020 de la durée exceptionnelle de 15 mois et de la reprise de la provision pour actions de performance (413 K€), le résultat est globalement stable. Ce résultat déficitaire est largement compensé par le résultat financier positif de + 7 049 K€ contre + 2 589 K€, et le produit d'impôt de 3 970 K€ (5 919 K€ en 2020) lié à l'intégration fiscale.

Ainsi, le résultat net ressort 8 641 K€ contre 6 092 K€ sur l'exercice précédent.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 47 298 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 38 194 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 9 104 euros, qui ont généré une imposition d'un montant de 12 534 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	«Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu»						«Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu»					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	*Total (1 jour et plus)*	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	*Total (1 jour et plus)*
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	127	53	15	11	100	179	93	2	1	0	3	6
Montant total TTC des factures concernées	435 109,08 €	182 810,49 €	79 965,65 €	(2 068,96) €	93 211,58 €	353 918,76 €	2 110 159,35 €	5 198,99 €	2 785,50 €	- €	12 128,35 €	20 112,84 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	4,99%	2,10%	0,92%	(0,02%)	1,07%	4,06%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							16,29%	0,04%	0,02%	0,00%	0,09%	0,16%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures exclues		-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		le délai moyen de paiement sur les retards fournisseurs est de 15,57 jours						30 jours fin de mois le 15				

2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA

Selon les dispositions des articles L. 233-13 et L. 22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société s'établit à 32 055 239,04 euros réparti en 4 829 096 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Groupe familial BEDOUIN	62,36%	77,18%
Autodétention**	3,07%	-
Public	34,59%	22,82%

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissement de seuils

Conformément aux articles L.233-7 et R.233-1 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit en informer la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le franchissement de seuil légal suivant a été déclaré :

- Franchissement à la baisse du seuil de détention du capital social par FMR LLC indirectement par l'intermédiaire de Fidelity Management & Research Company LLC, résultant d'une cession d'actions sur le marché.

Outre les déclarations de franchissement de seuils légaux, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital social de la Société est tenu d'en informer celle-ci sous 15 jours, en application de l'article 8 des statuts de la Société. Cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital social de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les franchissements de seuils statutaires suivants ont été déclarés :

- Franchissement à la hausse du seuil de détention du capital social par la Caisse des dépôts et consignations (la « CDC ») indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance, résultant de la souscription de CDC Croissance à l'augmentation de capital ;
- Franchissement passif à la baisse du seuil de détention du capital social par la Caisse des dépôts et consignations (la « CDC ») indirectement par l'intermédiaire de CDC Croissance ;
- Franchissement à la hausse du seuil de détention du capital social par VINILA INVESTISSEMENTS, résultant de sa souscription à l'augmentation de capital ;
- Franchissement passif à la baisse du seuil de détention du capital par VINILA INVESTISSEMENTS ;
- Franchissement à la hausse du seuil de détention du capital social par QUAREO CAPITAL, résultant de sa souscription à l'augmentation de capital ;
- Franchissement passif à la baisse du seuil de détention du capital social par QUAREO CAPITAL.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le groupe familial BEDOUIN, il n'existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l'exercice.

Droits de vote double

L'article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l'exception du droit de vote double attribué, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n'existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, au règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des achats d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de délégations accordées par l'Assemblée Générale du 11 mai 2021 en matière d'augmentation de capital et d'attributions gratuites d'actions dans la société.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la société de bourse PORTZAMPARC.

Au 31 décembre 2021, la Société auto-détenait 145 232 actions en propre et 4 005 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 149 237 actions représentant 3,09 % du capital.

Filiales

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	11 009	100,00%	13 575	13 575	28		1 073	10 650	4 518
LACROIX ELECTRONICS	15 000	(6 744)	100,00%	46 427	46 427	31 943		43 708	(2 647)	
LACROIX CITY	9 373	3 310	100,00%	14 999	8 499	55 636		10 887	1 060	
LACROIX VI	5	(1)	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)		(1 786)	100,00%	0	0	31 631			(1 265)	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE (2)	610	8	100,00%	406	406				59	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	682	70,00%	18	18	11 082			3 838	2 100
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations										
TOTAL				75 434	68 934	130 319				6 618

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

(2) résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en Euros

(3) En devise locale

Prises de participations

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée sur une société ayant son siège social en France.

En revanche, une prise de participation majoritaire de la société FIRSTRONIC, LLC située aux Etats-Unis (augmentation de la participation minoritaire de 12,50 % à une participation majoritaire de 62,20 %) par l'intermédiaire de la société LACROIX North America, a été réalisée au cours de l'exercice 2021.

Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

- LACROIX ELECTRONICS (France - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 75 %)
- LACROIX ELECTRONICS TUNIS (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU - 99,9 %)
- LACROIX Electronics Tunisie (Tunisie - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX Electronics Service Tunisie (Tunisie - filiale de LACROIX Electronics Tunisie - 99,97 %)

- LACROIX Electronics GmbH (Allemagne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS SP. ZO.O. (Pologne - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ELECTRONICS CESSON (France - filiale de LACROIX ELECTRONICS - 100 %)
- LACROIX ENVIRONMENT (France - 100 %)
- LACROIX SOFREL (France - filiale de LACROIX ENVIRONMENT - 98,4 %)
- LACROIX SOFREL ESPAÑA S.L.U. (Espagne - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACROIX SOFREL S.R.L. (Italie - filiale de LACROIX SOFREL - 98,4 %)
- LACROIX CITY (France - 100 %)
- LACROIX CITY SAINT HERBLAIN (France - filiale de LACROIX CITY - 99,9 %)
- LACROIX OCEAN INDIEN (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX MAYOTTE (France - filiale de LACROIX OCEAN INDIEN - 99,9 %)
- LACROIX PACIFIC (France - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY NORTE SA (Espagne - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY CENTRO, S.A.U. (Espagne - filiale de LACROIX CITY Norte - 99,9 %)
- LACROIX Trafic Cameroun (Cameroun - filiale de LACROIX CITY SAINT HERBLAIN - 99,9 %)
- LACROIX CITY CARROS (France - filiale de Lacroix City - 100 %)
- LACROIX CITY MADRID SAU (Espagne - filiale de Lacroix City Carros - 100 %)
- LACROIX CITY Les Chères (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- SMARTNODES (Belgique - filiale de LACROIX CITY Les Chères - 100 %)
- LACROIX CITY PLOUFRAGAN (France - filiale de LACROIX CITY - 100 %)
- LACROIX SINGAPORE PTE. LTD. (Singapour - 100 %),
- LACROIX North America (Etats-Unis - 100 %)
- FIRSTRONIC, LLC (Etats-Unis - filiale de LACROIX North America - 62,2 %),
- LACROIX Environment GmbH (Allemagne - 70 %),
- SAE-IT Systems (Allemagne - filiale de LACROIX Environment GmbH - 70 %).

Prêts consentis

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social, la Société a consenti à la société LACROIX North America, à titre accessoire à son activité principale, un prêt d'un montant de 30 M€ destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de FIRSTRONIC, LLC.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise s'élevait au 31 décembre 2021 à 0,8 %.

3. PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

En application des dispositions de l'article L. 225-100-1, 3° du Code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques liés aux matières premières et à la pénurie de composants électroniques

Les matières premières représentent une part importante des achats réalisés par le Groupe, et une part significative de son chiffre d'affaires. Ainsi, les achats représentent 66 % du montant du chiffre d'affaires et la part des matières premières dans ces achats est de l'ordre de 85 %. C'est particulièrement le cas sur l'activité Electronics où le poids des achats est proche de 70 % du chiffre d'affaires. Le Groupe est exposé à la fois à leurs fluctuations de prix et à leurs disponibilités sur le marché.

Les contrats du Groupe contiennent généralement des mécanismes d'indexation des prix en fonction de l'évolution du coût des intrants. C'est le cas notamment pour l'activité City qui dispose de clauses de révision de prix dans ses contrats pluriannuels avec les collectivités. C'est majoritairement le cas également pour l'activité Electronics où certains prix des composants sont même sous pilotage client, permettant le transfert de l'évolution des prix à la hausse comme à la baisse. La survenance d'un décalage entre la hausse des prix des intrants et la répercussion dans le prix de vente demeure mais avec un impact limité et temporaire.

Le Groupe peut aussi être amené à réaliser certaines couvertures de matières premières (Aluminium, Etain, ...) auprès des fournisseurs ou sur les marchés.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité et sa disponibilité. Cela passe par la réalisation de projets réguliers de mise à niveau des solutions du Groupe, de son architecture technique et de son architecture de sécurité. La réalisation régulière d'audits et de tests d'intrusion, réalisés par des tiers experts, participent à l'amélioration continue. En outre, afin de pallier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques liés à l'adéquation entre l'offre du Groupe et les attentes de ses clients, et au développement de nouveaux produits

La croissance du Groupe est liée pour partie à sa capacité à intégrer les nouvelles technologies dans ses produits afin d'offrir la meilleure performance à ses clients en fonction de leurs usages. Plus largement, il est primordial pour la Société d'anticiper les besoins et les usages de ses clients afin d'être en capacité de développer les produits et les technologies adaptés aux besoins de ses clients. Dans ce cadre, le Groupe consacre une part importante de ses dépenses et de ses équipes à son activité de recherche et développement.

Afin de limiter ce risque dans un contexte d'accélération de ses dépenses de R&D, LACROIX a

- renforcé sa capacité d'innovation en créant le LACROIX Lab, équipes en charge d'expérimenter les usages et les technologies, au contact des clients du Groupe afin de veiller et d'anticiper l'évolution des besoins ;
- créé la fonction de gestion des comptes clés afin de renforcer la proximité avec les clients stratégiques ;
- renforcé tout au long du plan 2016-2020 les équipes marketing, permettant ainsi une meilleure veille de marché et surtout une meilleure définition / spécification des besoins clients ;
 - iv) renforcé les équipes R&D pour une meilleure maîtrise des technologies et du calendrier d'implémentation dans nos nouvelles offres (le bon produit au bon moment), et ;
 - v) mis en place un processus entre les équipes marketing et R&D afin de s'assurer de la cohérence entre les besoins du marché et les choix / priorités de développement.

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique, ...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, PLN, TND et JPY.

Concernant les achats en USD et en JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.

Concernant les dépenses en PLN et TND, il s'agit principalement des salaires des salariés polonais et tunisiens ainsi que de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

La majorité des dettes du Groupe sont à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2021, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représente de l'ordre de 29 % du nominal.

En janvier 2022, une couverture supplémentaire a été contractualisée. Cela porte le taux de couverture à fin janvier 2022, à 76 % du nominal.

Risque de liquidité

L'endettement brut du Groupe s'élève à 138 042 K€.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à 33 355 K€.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

Risque de crédit

Chaque activité du Groupe a mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX City	Administrations et entreprises privées exploitantes des infrastructures routières
LACROIX Environment	Organismes publics et grands acteurs de la gestion des réseaux d'eau, de chaleur et d'énergie
LACROIX Electronics	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2021	Exercice 2020
Emprunts et dettes financières	99 061	67 884
Concours bancaires courants	38 981	18 705
Autres dettes financières nettes	(1 793)	(955)
Trésorerie et Equivalents	(33 355)	(54 389)
Endettement net	102 893	31 245
Capitaux propres	180 509	109 097
Ratio d'endettement (Gearing)	57,0 %	28,6 %

Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée. L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les récents événements en Ukraine n'ont pas d'impact direct sur les activités du Groupe.

Le Groupe reste néanmoins attentif aux éventuelles conséquences indirectes qui pourraient se produire dans les semaines ou mois à venir.

INFORMATIONS BOURSIERES

Evolution du cours de bourse durant l'exercice 2021

Le titre LACROIX Group a été coté au cours de l'exercice 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022, sur Euronext Paris compartiment C. Depuis cette date, le titre est coté sur le compartiment B.

Au cours de l'exercice 2021, 518 736 titres ont été échangés, représentant un montant de capitaux de 21 111 059 euros pour un cours moyen de 40,70 euros.

Le cours de bourse de clôture du 31 décembre 2021 s'établit à 43,10 euros.

Achat par la société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2021 au Conseil d'Administration de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et conformément à celles du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat d'actions et plus généralement de tous plans d'actionnariat des salariés et des mandataires du Groupe,
- permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 333 691 titres, soit 6,91 % du capital social.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 euros.

- le montant global affecté à ce programme est fixé à 21,69 millions d'euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 13 mars 2020 et du 11 mai 2021, s'appliquant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a effectué aucunes opérations d'achat ou de vente d'actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX Group :

- 12 292 titres ont été acquis au cours moyen de 36,71 euros ;
- 11 728 titres ont été cédés au cours moyen de 37,68 euros.

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de LACROIX Group : 64 872 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 4 031 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 149 237 représentant 3,09 % du capital, ayant une valeur comptable de 2 913 810 euros et une valeur de marché de 6 432 115 euros, sur la base du cours du 31 décembre 2021.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce :

Convention de prestations de service avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent Bedouin (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas Bedouin (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine Bedouin (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prestations de service le 4 janvier 2021, aux termes de laquelle la société VINILA INVESTISSEMENTS s'engage à mettre à la disposition de la Société, des locaux sis 5 rue de la Pérouse 75016 Paris.

Montant : Le montant de la rémunération forfaitaire annuelle versée en contrepartie de la prestation de service s'élève à 20 000 euros H.T.

Convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America

Personnes concernées : Nicolas Bedouin (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et Président de LACROIX North America).

Nature et objet : Conclusion d'une convention de prêt le 22 décembre 2021 destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de Firstronic, LLC.

Montant : Le montant du prêt consenti par LACROIX Group à LACROIX North America est de 30 000 000 euros.

La convention réglementée suivante conclue au cours d'un exercice antérieur s'est poursuivie au cours de ce même exercice :

Convention d'animation conclue avec la société VINILA INVESTISSEMENTS

Personnes concernées : Vincent Bedouin (Président Directeur Général de LACROIX Group et Président de VINILA INVESTISSEMENTS), Nicolas Bedouin (Directeur Général Délégué de LACROIX Group et membre du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS), et Marie-Reine Bedouin (membre du Conseil d'Administration de la société LACROIX Group et Présidente du Conseil de Surveillance de VINILA INVESTISSEMENTS).

Nature et objet : Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le Conseil de Surveillance le 29 décembre 2009 moyennant un rémunération forfaitaire annuelle de 140 000 euros.

Modalités : La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevée à la somme de 140 000 euros.

Conformément aux dispositions légales, les conventions courantes conclues à des conditions normales n'ont pas été soumises à ce contrôle.

Les conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'Assemblée Générale.

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la société et s'assure de leurs mises en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres du Conseil d'Administration en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois (3) années.

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration de LACROIX Group était composé de 7 membres ci-après listés à la section « Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ».

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Tenant compte des critères recommandés par le Code AFEP MEDEF pour qualifier d'indépendant un administrateur, il ressort de l'examen de la situation de chaque administrateur, que Monsieur Hugues MEILI, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD remplissent les conditions pour être qualifiés d'indépendants.

Représentativité des femmes au Conseil d'Administration

Conformément aux articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce relatifs à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, nous vous indiquons que la répartition homme/femme au sein du Conseil d'Administration de la Société est de 57%/43% au 31 décembre 2021.

Trois membres féminins sont en effet actuellement nommés sur les sept membres composant le Conseil d'Administration.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'Administration.

Information des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu dans les délais utiles à leur examen, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Président a communiqué de manière régulière aux administrateurs toute information pertinente concernant la Société.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté le 26 juillet 2018 et mis à jour le 16 décembre 2019, un règlement intérieur lui permettant de se réunir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur définit en outre les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration en matière de déontologie (détention d'actions, confidentialité, conflit d'intérêt...).

Travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 le Conseil d'Administration s'est réuni cinq (5) fois afin notamment de :

- Attribuer des actions gratuites
- Examiner les comptes annuels et semestriels,
- Effectuer une augmentation de capital
- Etudier un projet de M&A

Comités spécialisés du Conseil

Le Conseil d'Administration a institué quatre Comités permanents :

- un Comité d'Audit et Compliance
- un Comité des Rémunérations
- un Comité Stratégique
- un Comité de Développement

Dont la mission consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du Conseil d'Administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Comité d'Audit et Compliance

Le Comité d'Audit et Compliance, agissant sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il veille également à la définition et au suivi du programme de compliance de la Société. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

A ce titre, il lui incombe notamment :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière,
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'effectivité du programme de compliance,
- D'émettre des recommandations sur les Commissaires aux Comptes proposés à l'Assemblée Générale,
- De suivre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leurs missions,
- De contrôler le respect par le Commissaire aux Comptes des conditions d'indépendance,
- D'approuver les services autres que la certification des comptes (SACC),
- De rendre compte de ses missions au Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit et Compliance informe sans délai le Conseil d'Administration de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration concernées soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

Le Comité d'Audit et Compliance est composé de Monsieur Pierre TIERS uniquement.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil d'Administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation de la rémunération annuelle des administrateurs ;
- l'ensemble des autres éléments de rémunération, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- l'indemnisation éventuelle des censeurs ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance ;
- les avantages en nature et les droits pécuniaires divers ; et
- le cas échéant :
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution gratuite d'actions.

Plus généralement, le Comité des Rémunérations a aussi pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration :

- des recommandations concernant la politique de rémunération des cadres dirigeants ;
- les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel de la Société et plus largement des sociétés du Groupe, en ce compris :
 - les plans d'épargne salariale ;
 - les systèmes de retraite supplémentaire ;
 - les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution gratuite d'actions.

Le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du Conseil d'Administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice des éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS et Madame Ariane MALBAT.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique analyse, étudie et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe ;
- la politique de développement du Groupe ; et
- les grands projets ou programmes de développement de produits industriels dont il est envisagé qu'ils soient menés par la Société ou une société du Groupe.

Le Comité Stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe ; et plus généralement,
- tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Le Comité Stratégique est composé de cinq membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILL, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD.

Comité de Développement

Le Comité de Développement est en charge de réfléchir aux grandes orientations stratégiques du Groupe, et de challenger et approfondir les enjeux clés du plan stratégique.

Le Comité de Développement est composé de deux membres à savoir, Monsieur Hugues MEILL et Monsieur Vincent BEDOUIN.

Le Comité de Développement pourra également avoir recours à des intervenants extérieurs afin d'approfondir ou animer certaines réunions thématiques.

Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général Président Président Président Président Administrateur unique Administrateur unique Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Conseil d'administration Vice-Président	LACROIX Group VINILA INVESTISSEMENTS LACROIX ELECTRONICS CESSON LACROIX ENVIRONMENT WE Network LACROIX SOFREL ESPANA LACROIX SOFREL S.R.L. (jusqu'au 21/06/2021) LACROIX VI LACROIX VII LACROIX III LACROIX II SCI MAJE SCI LTI SUD EST LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU Conseil Stratégique de la Filière Economique
Pierre TIERS	Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration Président Gérant Membre du Comité Stratégique Membre du Comité Stratégique Président de Chambre	LACROIX Group GROUPE DMD Association 60000 rebonds Grand-Ouest NOVAPULS PRO.POSITIONS VECTURA PASSERELLES FINANCES Tribunal de commerce de Nantes
Hugues MEILI	Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration Président Directeur Général Président Président Membre du Conseil de surveillance Président du Directoire	LACROIX Group Crédit Agricole d'Ille et Vilaine NIJI SA BORDILLA I SAS Kurmi Software SAS DELTA DORE Bretagne Développement Innovation
Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil d'Administration Présidente du Conseil de Surveillance	LACROIX Group VINILA INVESTISSEMENTS
Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil d'Administration Président Président Membre Comité Stratégique Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX Group ALSENS SAS EOTEKUM KIPLI ALRE ALSOL ALPER SCI BUROO

Ariane MALBAT	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX Group
Muriel BARNEOUD	Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration Membre du Conseil d'Administration Présidence Comité des Rémunérations Vice Présidente Vice Présidente Vice Présidente	LACROIX Group AKKA TECHNOLOGIE CCIR Ile de France AKKA TECHNOLOGIES ACSEL CAP DIGITAL AFRC

Direction Générale

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Directeur Général Président Président Président Président Administrateur unique Administrateur unique Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Conseil d'Administration Vice-Président	LACROIX Group VINILA INVESTISSEMENTS LACROIX ELECTRONICS CESSON LACROIX ENVIRONMENT WE Network LACROIX SOFREL ESPANA LACROIX SOFREL S.R.L. (jusqu'au 21/06/2021) LACROIX VI LACROIX VII LACROIX III LACROIX II SCI MAJE SCI LTI SUD EST LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU Conseil Stratégique de la Filière Economique
Nicolas BEDOUIN	Directeur Général Délégué Président Membre du Conseil d'Administration Gérant Membre du Conseil de Surveillance Manager	LACROIX Group LACROIX NORTH AMERICA INC. LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU SCI MAJE VINILA INVESTISSEMENTS FIRSTRONIC, LLC

Rémunération et avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages versés, durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, aux dirigeants mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Les résolutions relatives aux éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à Vincent BEDOUIN et Nicolas BEDOUIN ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2021.»

Selon les recommandations AFEP / MEDEF, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice ont été les suivantes :

	Exercice 2021		Exercice 2020 (*)		Exercice 2019	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Vincent BEDOUIN Président Directeur Général	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (xxx)	XX	230 000	XX	280 769	XX	220 000
Rémunération variable	105 182		30 000	130 143	130 143	113 069
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature		5 466		7 516		7 516
TOTAL	105 182	235 466	30 000	418 428	130 143	340 585
Nicolas BEDOUIN Directeur Général Délégué	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe (xxx)	XX	156 250	XX	182 290	XX	138 845
Rémunération variable	65 738		18 750	82 818	82 818	67 842
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature		3 498		5 610		4 735
TOTAL	65 738	159 748	18 750	270 718	82 818	211 422

Informations données en euros

(*) Exercice de 15 mois du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020

(xxx) Les rémunérations indiquées sont celles correspondant aux fonctions exercées sous LACROIX et VINILA INVESTISSEMENTS.

Sur les périodes comparables du 1er janvier au 31 décembre, la rémunération fixe versée à Monsieur Vincent BEDOUIN s'élève à 230 000 euros, elle est restée identique entre 2020 et 2021.

Comme tenu de la renonciation de Monsieur Vincent BEDOUIN au versement de sa part variable en 2020, aucun versement de rémunération variable ne lui a été accordé en 2021.

Sur les périodes comparables du 1er janvier au 31 décembre, la rémunération fixe versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN s'élève à 156 250 euros en 2021 contre 150 000 euros en 2020

Comme tenu de la renonciation de Monsieur Nicolas BEDOUIN au versement de sa part variable en 2020, aucun versement de rémunération variable ne lui a été accordé en 2021.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	Exercice 2021	Exercice 2020 (*)	Exercice 2019
Vincent BEDOUIN			
Président du directoire puis Président Directeur Général			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	235 466	418 428	340 585
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
Nicolas BEDOUIN			
Membre du Directoire puis Directeur Général Délégué			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	159 748	270 718	211 422
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			

Informations données en euros

(*) Exercice de 15 mois du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2020

Sur une période comparable de 12 mois, du 1er Janvier au 31 décembre, la rémunération totale Monsieur Vincent BEDOUIN s'élève à 235 466 euros en 2021 contre 357 835 euros en 2020. Sur cette même période, elle s'élève à 159 748 euros en 2021 contre 230 494 euros en 2020 pour Monsieur Nicolas BEDOUIN.

Les rémunérations variables des dirigeants sont fixées par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations, en fonction de l'atteinte d'objectifs révisés annuellement.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

L'information relative aux montants dus fait référence aux montants provisionnés au titre de l'exercice à la différence des montants versés qui indiquent la part variable octroyée au titre de l'exercice précédent.

Rémunération au titre des fonctions d'administrateur

Les dirigeants mandataires n'ont pas perçu de rémunération au titre de leurs fonctions d'administrateur (ex-jetons de présence) au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Nous vous précisons que les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de rémunération complémentaire et ne sont pas attributaires de stock-options.

Actions de performance attribuées et disponibles

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites étaient les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 01/02/2021 ;
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans ;
- L'attribution des actions se fera par périodes annuelles ;
- Les actions attribuées seront définitivement acquises par tiers sur une période de trois ans et sous condition de présence au terme de chaque période ;
- La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article L. 225 197-1 du Code de Commerce.

A l'issue de la dernière période d'acquisition, les éléments clés sont les suivants :

- Nombre d'actions de performance attribuées en 2021 : 3 934 actions

Politique de rémunération (Say on Pay)

Les rémunérations sont déterminées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-45 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et dans les limites d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties entre les administrateurs en fonction de leur contribution et présence aux différents Comités.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, a fixé le montant global des rémunérations attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à 64 750 euros, réparti comme indiqué ci-dessus.

Nom	Montant jetons alloués en €
Muriel BARNEOUD	11 000 €
Hubert de BOISREDON	10 000 €
Ariane MALBAT	11 750 €
Hugues MEILI	15 000 €
Pierre TIERS	17 000 €

Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération globale des dirigeants tient compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques de marché, des niveaux de responsabilités et contribution au développement du Groupe.

Rémunération de Vincent BEDOUIN – Président et Directeur Général

Vincent BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2022 pour un montant de 220 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2022. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Vincent BEDOUIN sera portée à 230 000 euros en 2023 puis 240 000 euros en 2024 et 250 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Vincent BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 22 100 euros versée par la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Éléments complémentaires :

- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2021, la rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur la base du ROC dégagé par le Groupe comparé au ROC 2021 présenté dans le cadre du Budget.

La part variable à verser restera plafonnée à 1,5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN sera calculée sur une base de 120 000 euros bruts au titre de l'exercice 2021 à laquelle s'ajoute le prorata lié à la période du 1er octobre au 31 décembre 2020, soit une base totale de 150 000 euros bruts.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 105 182 euros bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget soit 21 671 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence soit 18 147 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée soit 150 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$ soit 105 182€ bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Vincent BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2021. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1 fois la part variable attribuée et dans la limite de 1,5 fois, qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au ROC fixé dans le cadre du plan LEADERSHIP 2025. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Pour les exercices 2022 et 2023, la part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN sera calculée sur la base de 130 000 euros bruts qui sera portée à 140 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique LEADERSHIP 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux. Monsieur Vincent BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par le versement d'une prime pluriannuelle dont le montant pourra atteindre 250 000 euros bruts au terme du plan LEADERSHIP 2025.

Sur les périodes 2022 à 2024, cette prime fera l'objet d'acomptes annuels d'un montant maximum de 50 000 euros bruts sous réserves que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan LEADERSHIP 2025.

Le montant de cette prime et de ses acomptes sera converti en actions attribuées à Monsieur Vincent BEDOUIN.

Les objectifs liés au versement de la prime pluriannuelle portent sur :

- 25% L'évolution du chiffres d'affaires en M€ (objectif L2025 : 800M€)
- 25% La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA (objectif 2025 : 9%)
- 25% L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement (objectif L2025 <0,8)
- 25% La dynamique RSE

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Rémunération de Nicolas BEDOUIN – Directeur Général Délégué

Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction du niveau de responsabilité et de contribution au développement du Groupe et en cohérence avec les pratiques du marché.

La rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2022 pour un montant de 155 000 euros bruts annuels versé à compter du 1er janvier 2022. La rémunération fixe annuelle de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera portée à 165 000 euros en 2023 puis 175 000 euros en 2024 et 185 000 euros en 2025.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 16 250 euros versée par la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite complémentaire
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2021, la rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur la base du ROC dégagé par le Groupe comparé au ROC 2021 présenté dans le cadre du Budget.

La part variable à verser restera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

La part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera calculée sur une base de 75 000 euros bruts au titre de l'exercice 2021 à laquelle s'ajoute le prorata lié à la période du 1er octobre au 31 décembre 2020, soit une base totale de 93 750 euros bruts.

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre de l'exercice de référence est de 65 739€ bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget soit 21 671 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence soit 18 147 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée soit 93 750 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$ soit 65 739 € bruts

Pour les exercices suivants, Monsieur Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération variable qui reste calculée selon les modalités en cours et présentées ci-dessus pour l'exercice 2021. Il est toutefois précisé que la part variable ne pourra être versée au-delà de 1 fois la part variable attribuée et dans la limite de 1,5 fois, qu'à la condition que le ROC réalisé soit supérieur au ROC fixé dans le cadre du plan LEADERSHIP 2025. Aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Pour les exercices 2022 et 2023, la part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN sera calculée sur la base de 90 000 euros bruts qui sera portée à 100 000 euros bruts pour les exercices 2024 et 2025.

Le plan stratégique LEADERSHIP 2025 du Groupe LACROIX, conduit des objectifs de conquête et de performance ambitieux. Monsieur Nicolas BEDOUIN sera directement intéressé à la réalisation de ces objectifs par le versement d'une prime pluriannuelle dont le montant pourra atteindre 180 000 euros bruts au terme du plan LEADERSHIP 2025.

Sur les périodes 2022 à 2024, cette prime fera l'objet d'acomptes annuels d'un montant maximum de 35 000 euros bruts sous réserves que les résultats obtenus soient en trajectoire avec les objectifs du plan LEADERSHIP 2025.

Le montant de cette prime et de ses acomptes sera converti en actions attribuées à Monsieur Nicolas BEDOUIN.

Les objectifs liés au versement de la prime pluriannuelle portent sur :

- 25% L'évolution du Chiffres d'Affaires en M€ (objectif L2025 : 800M€)
- 25% La rentabilité mesurée en % de l'EBITDA (objectif 2025 : 9%)
- 25% L'équilibre du bilan mesuré par le taux d'endettement (objectif L2025 <0,8)
- 25% La dynamique RSE

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

Conformément aux dispositions prévues par le Code de commerce (C. com art. L. 225-37-3 al, alinéa 4 et alinéa 5), il est précisé que la rémunération versée à Monsieur Vincent BEDOUIN sur l'exercice représente 3,09 fois la moyenne des rémunérations versées en 2021 contre 3,77 en 2020. Elle est égale à 4,21 fois la rémunération médiane de 2021 contre 7,97 en 2020.

Par ailleurs, la rémunération versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN sur l'exercice représente 2,10 fois la moyenne des rémunérations versées en 2021 contre 2,42 en 2020 et est égale à 2,87 fois la rémunération médiane de 2021 contre 5,09 en 2020.

Projet de résolutions relatifs au Say on Pay proposés à l'assemblée générale :

En application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les projets de résolutions établis par le Conseil d'Administration qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 6 mai 2022, aux fins d'approbation des éléments de rémunération attribués et attribuables aux mandataires sociaux de la Société.

SIXIEME RÉOLUTION - *Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

SEPTIEME RÉOLUTION - *Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

HUITIEME RÉOLUTION - *Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

NEUVIEME RÉOLUTION - *Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

DIXIEME RÉOLUTION - *Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

ONZIEME RÉOLUTION - Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

DOUZIEME RÉOLUTION - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Nature de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice
Achats d'actions de la Société	11/05/2021 (20ème résolution)	18 mois	6,06 % du capital soit 228 253 actions pour un montant maximal de 11,42 millions d'euros	NÉANT
Emission d'actions ordinaires ou de valeurs donnant accès au capital ou donnant droit à titre de créances avec maintien du DPS	11/05/2021 (24ème résolution)	26 mois	9 960 000 €	7 055 239,04 €
Annulation d'actions	11/05/2021 (25ème résolution)	26 mois	6,06 % du capital	NÉANT
Augmentation de capital réservée aux salariés	11/05/2021 (26ème résolution)	26 mois	1 250 000 euros Ce montant s'impute sur le plafond global de 11,42 millions d'euros	NÉANT

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de LACROIX Group s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

L'atteinte des objectifs du contrôle interne à LACROIX Group est possible grâce à l'environnement créé au sein du Groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées d'audit interne et de gestion des risques. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

Objectifs et acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne tel qu'il est déployé au sein de LACROIX Group contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Il veille en particulier à s'assurer de :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde et la protection des actifs ;
- La prévention et la maîtrise des risques, et la mise en œuvre des optimisations des processus.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut apporter une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

L'atteinte de ces objectifs n'est bien sûr possible que par l'appropriation et l'application des règles et procédures par l'ensemble des salariés de la société, sous la supervision de chaque responsable de service. Il existe néanmoins, au sein de LACROIX Group, un pilotage centralisé du contrôle interne qui s'appuie sur la **Direction Juridique et Compliance** d'une part et sur le **pôle Audit & Contrôle Interne** d'autre part.

Le **Comité d'Audit et de Compliance** a vocation à suivre et challenger l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Environnement du contrôle interne

Un certain nombre de référentiels structurants pour le contrôle interne existent au sein de LACROIX Group.

Ainsi, les **Valeurs LACROIX Group** - l'audace, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, le respect - sont un repère qui relie les équipes en interne. Elles guident les comportements, favorisent la prise d'initiative et responsabilisent avec bienveillance.

En outre, la **Charte d'Ethique**, précise les principes éthiques applicables au sein de LACROIX Group en matière de conduite des affaires et de comportement individuel. Elle ne prétend pas répondre à toute question de nature éthique, mais expose les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner chacune des décisions. Elle encadre le **Code de Conduite Anti-corruption** et le **Code de Conduite Concurrence** : ces programmes de conformité contribuent à la formation et la sensibilisation des salariés et permettent de mettre en place des mécanismes adaptés à la prévention d'infractions, ainsi qu'à leur détection et leur traitement le cas échéant.

La **Cartographie des Risques & des Opportunités**, établie en lien avec le plan stratégique et dont les priorités sont revues annuellement par la Direction Générale, permet d'identifier les sujets avec les impacts les plus forts et les leviers les plus importants pour la pérennité de la croissance de LACROIX Group. Cette cartographie s'inscrit dans le cadre du plan de développement pluriannuel défini par la Direction.

Enfin, les **Règles de Fonctionnement** entre LACROIX Group et chacune des activités définissent les niveaux de responsabilité portés par les différents acteurs, ainsi que les enjeux dont ils sont garants. Ces règles sont appuyées par des **délégations de pouvoirs**, permettant de transmettre la responsabilité aux personnes pourvues des compétences spécifiques, de l'autorité et des moyens nécessaires.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous. En particulier, tous les pilotes de processus sont responsables d'assurer l'existence et l'application de procédures dans leur périmètre et d'assurer la veille réglementaire

associée. Une organisation ainsi que des outils de contrôle, de suivi et de pilotage existent néanmoins, afin de donner des clés d'aide à la décision pour la Direction d'une part, et d'assurer un relais du contrôle interne à tous les niveaux de LACROIX Group d'autre part. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous :

- Les **Directeurs de Contrôle de Gestion** des activités pilotent les reportings à destination de la Direction Générale. Ils permettent en particulier un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, et comprennent également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.
- De même, un **reporting trésorerie** centralisé au siège, permet un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et consolidé.
- Les **responsables comptables** sont garants de la fiabilité de l'information financière et sont notamment responsables de la bonne application des procédures groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises de LACROIX Group sont établies ou contrôlées par la comptabilité holding. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- Le **service consolidation**, centralisé au siège, établit les comptes au référentiel IFRS et s'assure de la cohérence des traitements, et leur conformité aux règles et procédures du groupe.
- La **Direction Juridique & Compliance** assure la conformité réglementaire globale (droit des sociétés, des contrats, des assurances...), et vient soutenir les activités dans le cadre des négociations contractuelles majeures ou dans la gestion des litiges. Elle conseille la Direction générale et intervient dans les opérations de restructuration interne et de croissance externe. Il peut être fait appel ponctuellement à des conseils d'experts externes. **Des référents Compliance** sont positionnés au sein de chacune des activités : ils sont des relais de la Direction Compliance au plus près des équipes afin de communiquer les règles et procédures et d'être facilement accessibles pour répondre aux questions éthiques des salariés.
- La **Direction des Systèmes d'Informations (« DSI »)** permet notamment de s'assurer de l'intégrité et de la sauvegarde des données, ainsi que de la sécurité et de la disponibilité de nos systèmes d'informations. A ce titre, des audits d'intrusion externe et des tests de plans de reprise informatique sont régulièrement réalisés sous pilotage de la DSI et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations. Toutes les filiales majeures de LACROIX Group sont dotées d'un **ERP**.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le pôle Audit & Contrôle Interne oriente ses missions sur la base des priorités validées dans le cadre de la Cartographie des Risques & Opportunités. Il s'appuie également sur les recommandations de nos commissaires aux comptes sur le contrôle interne et les paramétrages informatiques. Dans cette perspective, ses missions s'articulent autour :

- Du contrôle du bon respect des lois ainsi que des règles internes ;
- De l'amélioration des process opérationnels ;
- De l'amélioration continue du contrôle interne et de lutte contre la fraude ;
- Du support apporté à la Direction Compliance.

Principales actions sur l'exercice 2021

Les missions suivantes ont été réalisées sur l'exercice 2021 :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - Choix d'une solution de contrôle automatisés
 - Suivi des plans d'actions des thématiques clés de la cartographie des risques, en lien étroit avec le plan stratégique
 - Création d'un événement trimestriel de sensibilisation et de lutte contre la fraude externe
 - Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations
- Audits internes de filiales :
 - Filiales DROM-COM
- Audit opérationnel
 - Risque de dépendance fournisseurs, sur l'ensemble du groupe, avec un axe d'évaluation du risque et de définition de plans d'actions à court et moyen termes, et un axe d'amélioration de nos processus de développement produits et d'achat / approvisionnement.

Axes de travail 2022

Les axes de travail définis pour l'exercice 2022 concerneront notamment :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - Déploiement de la solution de contrôles automatisés sur l'activité Electronics
 - Point d'étape sur la cartographie des risques et des opportunités
 - Poursuite des événements de sensibilisation de lutte contre la fraude externe
 - Contrôle de la bonne séparation des tâches dans nos ERP
 - Poursuite de la sécurisation de nos systèmes d'informations
 - Suivi du Plan de Continuité LACROIX Electronics

- Audits internes de filiales :
 - 8 filiales qui réalisent moins de 20M€ de CA annuel ainsi que les suivis de recommandations assez rapprochés
 - 4 filiales qui réalisent plus de 20M€ de CA annuel
- Audits opérationnels
 - Poursuite de l'audit lié au risque de dépendance fournisseurs
 - Application de notre processus structurant d'identification, de développement et de vente de nos produits
- Support apporté à la Direction Compliance :
 - Mise à jour et amélioration du dispositif de lutte contre la corruption

Conformément à l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, nos Commissaires aux Comptes présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 22 et 23 des statuts de la Société. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunions et de convocations publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 8 640 541,22 euros augmenté du report à nouveau antérieur s'élevant à 1 772 521,14 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	8 640 541,22 euros
A la réserve légale	688 358,00 euros
Solde	7 952 183,22 euros
Auquel s'ajouterait le report à nouveau antérieur	1 772 521,14 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 724 704,36 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,85 euros par action	4 104 731,60 euros
Au compte « Autres réserves » qui s'élèverait ainsi à 84 millions euros.	4 000 000,00 euros
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 619 972,76 euros

Étant entendu que ce dernier montant serait majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la société s'élèveraient à 160 627 835 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la société.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Il est rappelé en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes serait effectué le 12 juillet 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2017 - 2018	0,72	2 711 923	3 766 560	3 578 026
2018 - 2019	0,90	3 389 904	3 766 560	3 621 328
2019 - 2020 (*)	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775

(*) Exercice de 15 mois du 1er Octobre 2019 au 31 décembre 2020

REMUNERATION GLOBALE ANNUELLE DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel maximum de la rémunération allouée au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX Group sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

EDITO

Au sortir d'une année 2021 particulièrement compliquée, entre la crise du Covid celle des composants électroniques et l'augmentation généralisée du prix des matières premières, la résilience et la bonne performance du Groupe auront souligné l'adéquation de plus en plus forte entre les défis sociétaux actuels et la mission de LACROIX : « Permettre à ses clients de construire des écosystèmes de vie plus intelligents et plus durables ».

2021 : un nouvel élan RSE chez LACROIX

2021 a été une année clé sur la RSE avec la volonté d'associer le lancement de notre plan stratégique LEADERSHIP 2025 avec une structuration et une ambition renforcée de notre démarche RSE pour la placer non seulement au cœur de la stratégie du Groupe, mais aussi d'y faire participer plus largement les équipes.

Nous avons ainsi organisé en juin 2021 un « Challenge Day » digital, qui a rassemblé plus de 1400 collaborateurs de toutes les activités et tous les pays d'implantation du Groupe. Cet événement collectif et convivial a permis tout d'abord d'élargir la connaissance des équipes LACROIX sur la RSE et les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Ce fut ensuite l'occasion de leur donner la parole sur les grands axes de notre stratégie RSE et de faire remonter les priorités et des propositions d'actions.

2022 : consolidation de notre stratégie et déploiement

À la suite du travail réalisé en 2021 et en capitalisant sur la remontée des équipes, nous avons identifié 4 grands objectifs alignés avec la mission de LACROIX et qui constituent la colonne vertébrale de notre engagement sociétal et environnemental.

Nous travaillons maintenant à la déclinaison de ces 4 objectifs sociétaux en priorités d'action et en objectifs opérationnels, afin que notre stratégie RSE soit datée et chiffrée et couvre l'ensemble de notre chaîne de valeur. Nous nous appuierons également sur la réalisation de diagnostics clés (bilan carbone, ACV...) et la consultation de nos parties prenantes externes, pour nous aider à définir le bon niveau d'ambition sur un horizon court, moyen et long terme.

Pour renforcer notre équipe et nous accompagner dans le déploiement de notre démarche RSE, nous sommes très heureux d'accueillir Louis Prat au poste de Directeur RSE.

2021 a permis d'initier un nouvel élan en faveur de la RSE, 2022 est l'année de la structuration et du déploiement opérationnel que l'on communiquera début 2023 dans notre rapport annuel 2022.

La RSE est un devoir éthique et un enjeu stratégique pour LACROIX... c'est aussi une passion collective des équipes qui donne du sens à notre mission et nos actions au quotidien !

Vincent BEDOUIN
Président



« Le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins et je suis convaincu que la technologie a un rôle clé à jouer dans la transition écologique, à condition qu'elle serve à développer des produits et des solutions simples, efficaces et robustes.

LACROIX dispose d'atouts extraordinaires pour être un leader dans cette technologie d'impact et je suis très heureux de la confiance qui m'a été donnée pour aider le Groupe à finaliser et à déployer sa stratégie RSE. »

Louis PRAT
Directeur RSE



LEADERSHIP
2025

Les valeurs LACROIX comme ciment

Les valeurs de LACROIX relient les règles de vie et de fonctionnement des équipes et contribuent au positionnement de l'Humain au centre de l'organisation. Les managers et leurs collaborateurs LACROIX s'appuient sur un référentiel d'actions connu de tous pour agir, conduire leurs échanges et éclairer leurs prises de décisions.



AUDACE

« Que vous pensiez en être capable ou non, vous avez raison d'essayer. »



ENGAGEMENT

« Ne parlez pas, agissez !
Ne dites pas, montrez !
Ne promettez pas, prouvez ! »



ESPRIT D'ÉQUIPE

« Si vous voulez aller vite, partez seuls.
Si vous voulez aller loin, partez ensemble ! »



OUVERTURE

« La force naît des différences,
pas des similitudes. »



RESPECT

« Nous sommes une équipe car nous respectons
les autres, avons confiance en les autres
et nous soucions des autres. »

LACROIX confronte son engagement à des références externes



Afin de renforcer son engagement RSE, LACROIX adhère depuis 2017 à l'initiative internationale Global Compact des Nations Unies qui rassemble plus de 12 000 entreprises volontaires à travers le monde autour d'objectifs communs en matière de développement durable. En 2021, LACROIX s'est appuyé sur le référentiel des **17 Objectifs de Développement Durable** pour construire sa nouvelle démarche RSE (cf Edito).

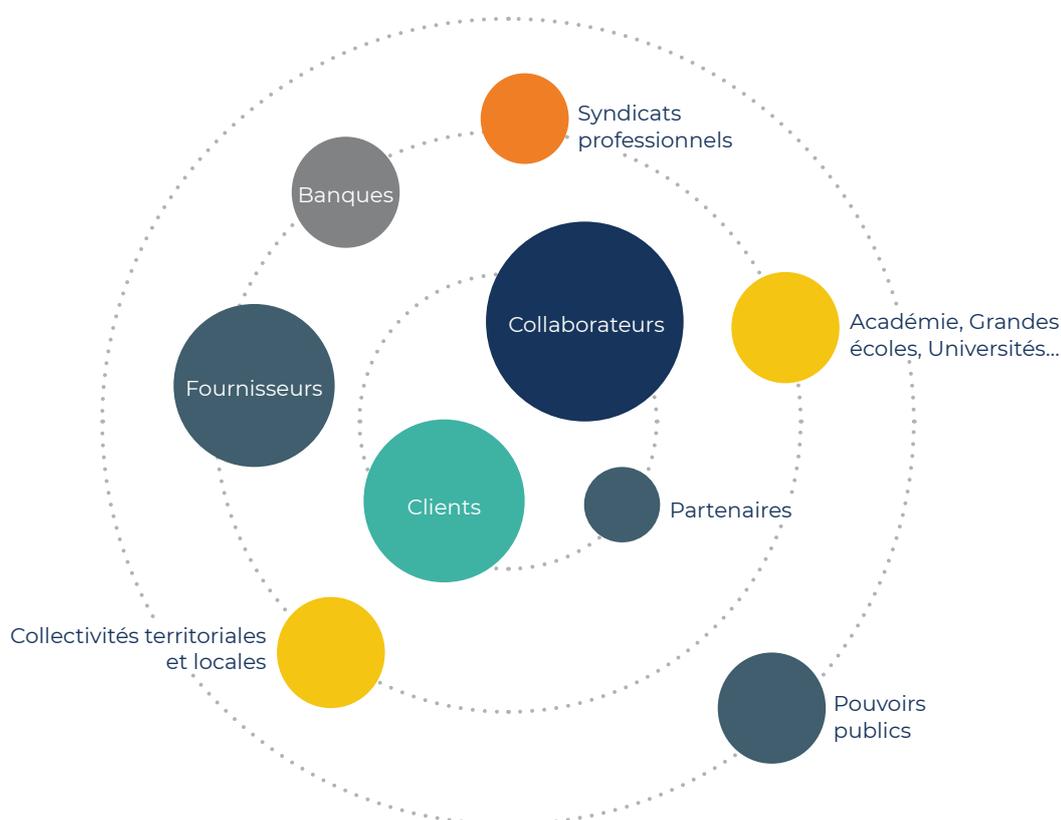
Le groupe l'a notamment utilisé pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable, et les aider à prioriser ces enjeux pour LACROIX en partant d'une base exhaustive et connue de tous.



LACROIX se prête depuis 2018 à un exercice de diagnostic annuel et de benchmark en intégrant la démarche de notation extra-financière menée par Gaia Rating. En 2021 (sur l'exercice 2020), LACROIX a reçu une note ESG de 69/100 contre 66/100 en 2020.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

LACROIX construit avec ses parties prenantes une relation constructive concourant à promouvoir les démarches de dialogue dans le cadre de leurs responsabilités sociétales. Le dialogue avec les parties prenantes constitue un levier créateur de liens, d'innovation et de valeur ajoutée dans un cadre qui donne une place privilégiée à l'écoute et la co-construction et permet la prise de décision au regard des attentes des acteurs.



NOTRE CHAINE DE VALEUR

LACROIX Group chiffres clés



3 874
COLLABORATEURS
 (4 225 COLLABORATEURS EN 2020)



501
M€
 (566 M€ EN 2020)

CRÉATION DE VALEURS (EN MILLIONS D'€)



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS



2 935
COLLABORATEURS
(3 286 COLLABORATEURS EN 2020)



321
M€ (SUR 15 MOIS)
(355 M€ EN 2020 SUR 15 MOIS)

Acteur majeur de la sous-traitance électronique mondiale, l'activité ELECTRONICS est spécialiste en conception et production d'ensembles et sous-ensembles électroniques. Depuis plus de 40 ans, l'activité donne vie aux projets électroniques innovants de ses clients évoluant parmi les leaders mondiaux des secteurs industriel, automobile, domotique, avionique civile & défense et santé.

Aujourd'hui plus que jamais, LACROIX répond aux enjeux de compétitivité propres à la filière électronique tout en assurant un service sur mesure et de qualité à ses clients. L'activité Electronics s'appuie sur les dernières technologies de l'industrie du futur (ou « Industrie 4.0 ») pour accompagner ses partenaires dans leur transformation digitale et leur modernisation industrielle.

Avec son offre IMPULSE, l'activité ELECTRONICS s'engage aux côtés des clients et des autres activités du groupe pour accélérer le développement de solutions connectées en mettant à disposition son savoir-faire en design logiciel, solutions acoustiques et objets connectés sécurisés utilisant couramment l'intelligence artificielle. Implantée en France, en Allemagne, en Pologne et en Tunisie, l'activité ELECTRONICS compte près de 3 000 collaborateurs répartis entre 5 sites de production et les équipes IMPULSE pour la conception.

Décembre 2021, LACROIX a annoncé l'acquisition de la société américaine Firstronic pour étendre son empreinte en Amérique du Nord (non considéré dans les chiffres 2021, consolidation à partir de l'exercice 2022). Cette acquisition renforce la dimension mondiale du groupe et permettra de mieux servir ses clients internationaux, de gagner en masse critique pour les achats et d'accélérer le déploiement du groupe en Amérique du Nord.

EXPERTISE



OFFRE



MARCHÉS





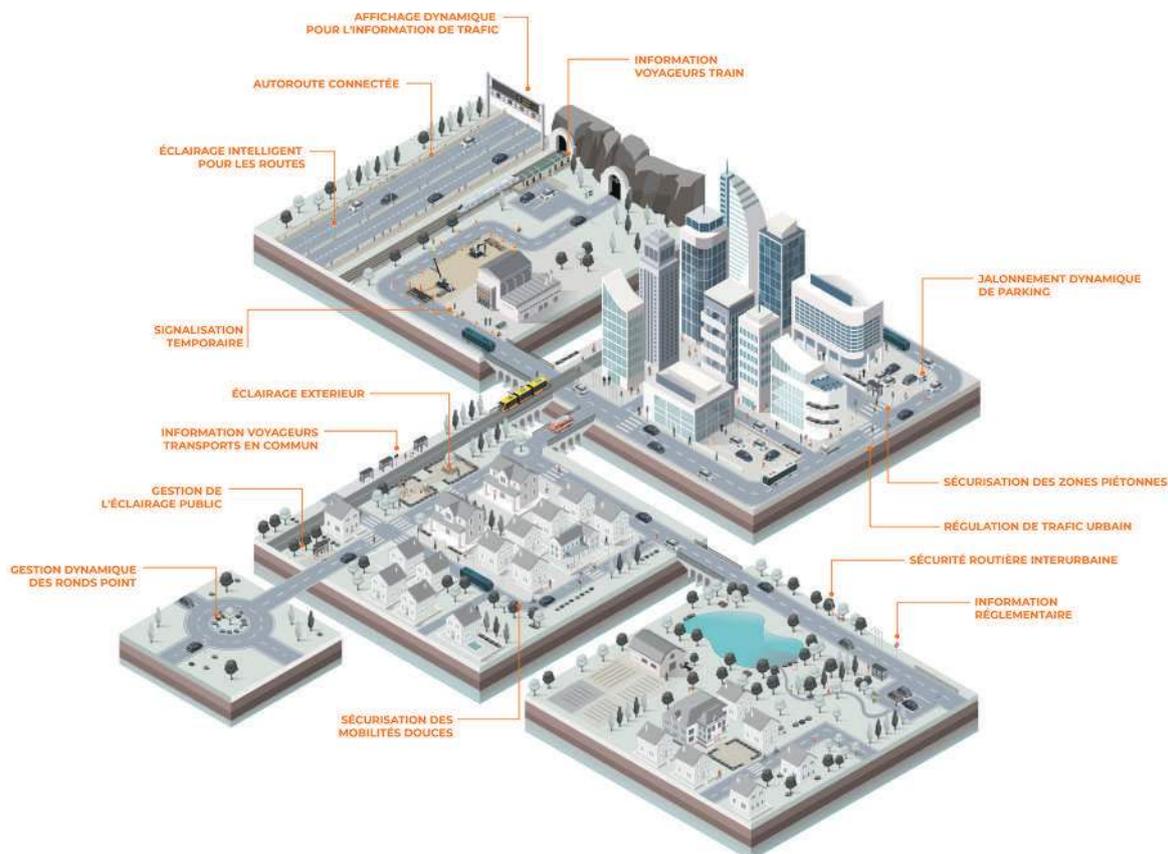
578
COLLABORATEURS
 (610 COLLABORATEURS EN 2020)



110
M€ (SUR 15 MOIS)
 (125 M€ EN 2020 SUR 15 MOIS)

Industriel concepteur d'équipements complémentaires et de solutions pour la voirie intelligente, l'activité CITY met son expertise et son expérience à destination des collectivités et des entreprises pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain, ceux qui permettent d'orienter, d'optimiser et de sécuriser les flux de véhicules et de personnes, autrement dit, ceux qui font la Smart mobility.

Implantée en France, en Espagne et en Belgique, l'activité compte aujourd'hui 578 collaborateurs répartis entre bureaux d'études et sites de production. Intégrant les dernières innovations digitales et savoir-faire métiers, ces équipements contribuent à créer des écosystèmes ouverts et interopérables de la ville de demain. Face aux enjeux d'un monde de plus en plus urbain et connecté, CITY accompagne ses clients dans la transformation des territoires et des infrastructures.





298
COLLABORATEURS
 (282 COLLABORATEURS EN 2020)

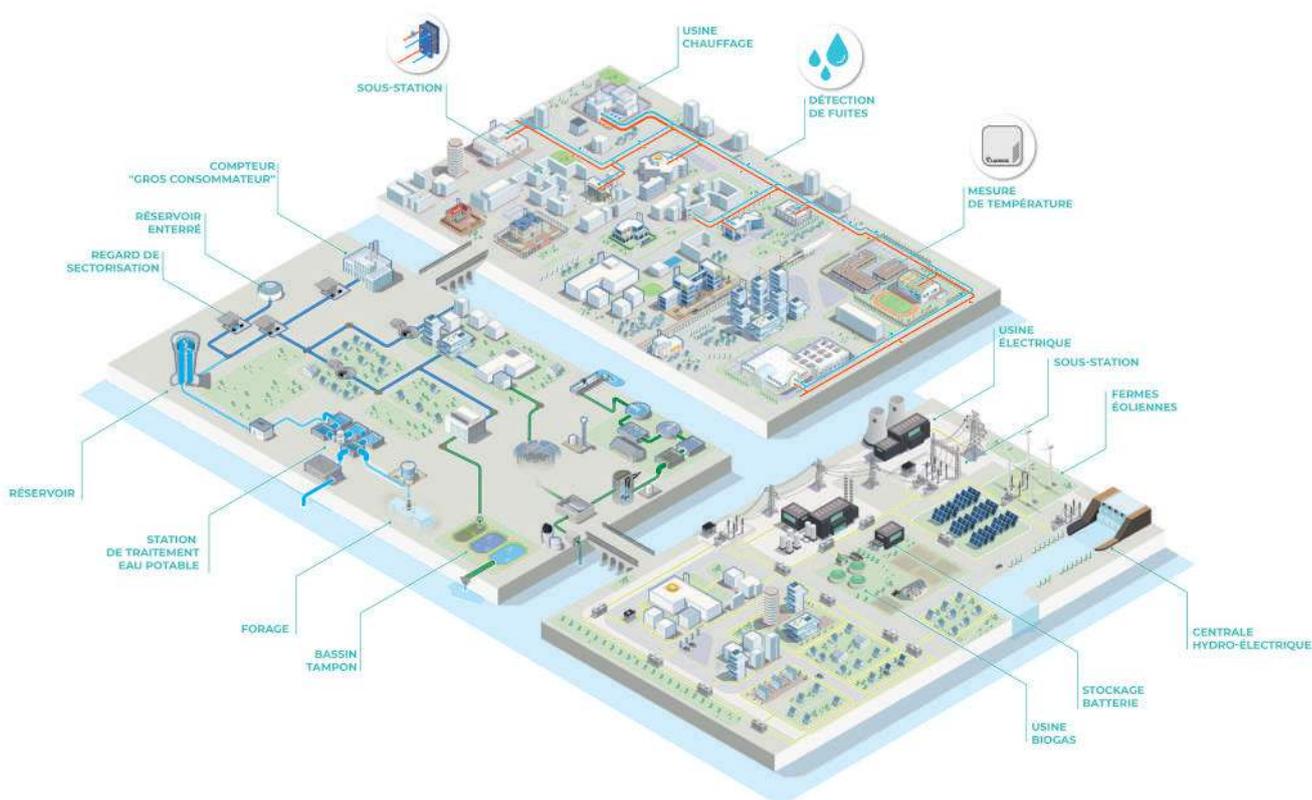


70
M€ (SUR 15 MOIS)
 (86 M€ EN 2020)

En concevant et en produisant des équipements et solutions pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, l'activité ENVIRONMENT est au service du « Smart Water & Energy». A l'heure de la révolution digitale et des objets connectés ses solutions optimisent l'exploitation des ressources en eau et en énergie.

Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients, exploitants ou intégrateurs, ENVIRONMENT contribue à améliorer la performance de leurs réseaux d'eau et d'énergie et à protéger l'environnement. Véritable acteur du monde IoT industriel, ENVIRONMENT est à la pointe des nouvelles technologies, et maîtrise l'ensemble des briques technologiques de l'électronique, de l'informatique industrielle, des télécommunications, de l'automatisation et de la cybersécurité en investissant plus de 10% de son CA annuel en innovation et R&D.

Leader sur le marché français, ENVIRONMENT accompagne ses clients sur un plan international. D'ici 2050, 50% de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau. Grâce à ses filiales en Allemagne, en Espagne, en Italie, à Singapour et à un réseau de plus de 40 partenaires certifiés dans le monde, la société axe ses développements autour de zones sensibles. Après avoir développé sa présence et son expertise en France et en Europe, ENVIRONMENT développe ses activités vers l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie et le Moyen Orient, pour apporter des équipements intelligents à l'ensemble de la planète.



ENJEUX ET ANALYSE DE MATERIALITÉ

Dans une démarche d'amélioration continue, LACROIX continue de focaliser ses efforts sur les **principaux enjeux qui sont ressortis d'une analyse de matérialité**, complétée des principes d'action et des recommandations du Global Compact®.

Sur la base de ces différents éléments et en considérant ses modèles d'affaires, LACROIX a identifié **6 thématiques principales** portant sur les conséquences sociales de ses activités, sur leurs conséquences environnementales, sur les effets liés au respect des droits de l'Homme et enfin sur les effets en matière de lutte contre la corruption.

Dans une approche dynamique et de progrès, ces résultats sont **réévalués régulièrement** afin de prendre en compte au mieux les évolutions de contexte et de situations locales, ainsi que les attentes des parties prenantes.



IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités LACROIX est exposé à des risques pour lesquels il conduit un diagnostic par la mise en place d'une cartographie **des risques et des opportunités**.

LACROIX conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents. Certaines politiques et diligences présentées sont en phase de construction et seront progressivement déployées l'an prochain et associées à des indicateurs de mesure.

Risques et Opportunités	Supports et diligences	Statuts*
Satisfaction des salariés	Déploiement socle référentiel de valeurs LACROIX Group Enquête de satisfaction salariés sur l'ensemble du Groupe	Existant Existant
Santé et sécurité	Actions de prévention et de sécurité au travail Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé Formations et diligences en matière de sécurité	Existant Existant Existant
Gestion et développement des compétences	Cartographie des compétences clés Prévisionnel des évolutions métiers et compétences Plan de formation Politique volontariste d'apprentissage	Avancé A renforcer Existant Existant
Attractivité	Renforcement de la marque employeur Etre acteur du territoire et du développement du tissu socio-économique	Existant Existant
Éthique des affaires et des comportements	Déploiement Charte d'éthique LACROIX Group Programme Global Compact Déploiement et formation du dispositif de lutte contre la corruption Certifications normatives des process	Existant Existant Existant Existant
Chaîne d'approvisionnement	Contractualisation fournisseurs Contractualisation clients	Existant Existant
Géopolitique	Plan de continuité d'activité Indicateur de risque pays	Existant Existant
Environnement et génération de déchets	Certification ISO 14001 Démarches de recyclage des déchets auprès de fournisseurs qualifiés Traitements spécifiques liés aux déchets dangereux	Existant Existant Existant

Existant : process ou pratique déployée

Avancé : process ou pratique prochainement déployée

A renforcer : process ou pratique devant faire l'objet de développement

ELIGIBILITE A LA TAXINOMIE EUROPEENNE

Conformément au règlement 2020/852 (EU) adopté en Juin 2020, LACROIX a travaillé au recensement de ses activités éligibles à la Taxinomie Européenne sur l'exercice 2021. Les efforts se sont focalisés sur les activités de LACROIX contribuant à l'atténuation du changement climatique (nos activités étant sensiblement éloignées des thèmes de l'adaptation au changement climatique).

En synthèse, nous avons documenté les trois KPI suivants pour l'éligibilité du groupe LACROIX :

	Unité	Valeur 2021
Chiffre d'affaires éligible	% du Chiffre d'Affaires	47%
OPEX éligibles	% des OPEX	63%
CAPEX éligibles	% des CAPEX	30%

Les hypothèses considérées sont disponibles dans la note méthodologique annexée.

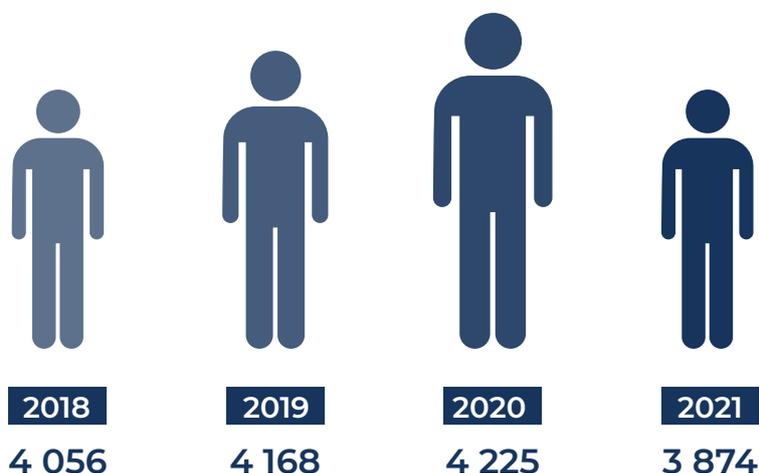
IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités LACROIX est exposé à des risques pour lesquels il conduit un diagnostic par la mise en place d'une cartographie des risques et des opportunités.

LACROIX conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents.

1. SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le Capital Humain est au cœur du projet LACROIX. Les Femmes et les Hommes de LACROIX sont sa richesse la plus importante. Les équipes contribuent au développement du groupe et à la réussite des projets du Groupe.



Avec 3 874 collaborateurs en 2021 contre 4 225 collaborateurs en 2020, les effectifs de LACROIX sont en diminution de 351 collaborateurs principalement sur notre site polonais durablement impacté par les problèmes mondiaux d'approvisionnement de composants électroniques. Sur ce site les effectifs ont été réduits de 341 collaborateurs principalement par l'arrêt de contrats à durée déterminée. Toutefois, dans cette phase de crise sanitaire et de crise mondiale d'approvisionnement, LACROIX a mis en place des mesures d'accompagnement pour protéger l'emploi notamment dans le cadre des dispositifs d'Etat.

1.1 Emplois & Effectifs

Répartition des effectifs par Activité

	LACROIX - Electronics		LACROIX - City		LACROIX - Environment	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Effectif Total	2 935	3 286	578	610	298	282
Hommes	1 139	1 290	385	413	232	220
Femmes	1 796	1 996	193	197	66	62

A ces effectifs, s'ajoutent 63 collaborateurs employés par LACROIX Corp. (holding du groupe). Ils étaient 47 collaborateurs en 2020 sur cette entité qui emploie des fonctions transversales au Groupe et se renforce sur les fonctions de pilotage et notamment dans le domaine de la R&D.

76%
DES EFFECTIFS DU GROUPE
TRAVAILLENT POUR L'ACTIVITÉ ELECTRONICS
(78% EN 2020)

68%
DES EFFECTIFS DU GROUPE
TRAVAILLENT HORS DE FRANCE
(71% EN 2020)

Les activités de LACROIX sont également soutenues par du personnel mis à disposition dans le cadre de contrats d'intérimaires qui représentent une moyenne de 160 équivalents temps plein (ETP) en 2021 contre 51 en 2020. La progression du recours à des contrats intérimaires traduit aussi la faible visibilité concernant les approvisionnements de matière.

1.2 Enquête de satisfaction interne

Pour comprendre les attentes de ses collaborateurs et leur relation au travail et à l'entreprise et pour mesurer l'adhésion à ses projets, LACROIX réalise depuis 2015 une enquête de satisfaction interne, LACROIX & You, auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Cette enquête a lieu tous les deux ans.

Avec 88% de participants, les résultats de l'enquête 2020 fournissent une matière riche à la conduite d'actions de progrès autour d'une centaine de points de mesure sur dix thématiques.

Si le taux de satisfaction des salariés continue de progresser depuis 2015, avec 72% de salariés satisfaits en 2020 contre 71% en 2017, l'objectif de 75% fixé pour la clôture du Plan stratégique Ambition 2020 n'est pas tout à fait atteint.

Sur la base des résultats de l'enquête 2020 nous poursuivons et renforçons les actions conduites pour répondre aux attentes de nos collaborateurs et atteindre cet objectif.

1.3 Organisation du dialogue social

LACROIX est attaché à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les organisations de représentation du personnel.

Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de discussions et de réunions de travail avec les instances de représentation du personnel dont la configuration varie selon les législations locales. Ces échanges ont pour but d'établir une relation de confiance, responsable et constructive, propice au développement des activités et à l'épanouissement des collaborateurs du groupe.

Le groupe salue notamment la qualité des échanges qui se déroulés dans le cadre de la crise sanitaire et qui ont permis de prendre les dispositions visant à la protection de la santé des collaborateurs.

La plupart des entités LACROIX sont pourvues d'instances représentatives du personnel qui ont conduit plus 180 réunions en 2021 sur l'ensemble du Groupe (246 en 2020 et 173 réunions en 2019). L'activité Electronics a par ailleurs tenu les 2 réunions annuelles de son Comité Social et Economique Européen.

1.4 Santé et sécurité au travail

LACROIX a le devoir et la responsabilité de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et mène un travail de réflexion et d'amélioration des conditions de travail associé à une démarche de prévention en collaboration avec les Comités représentant ses salariés et des parties prenantes externes.

Hygiène, Sécurité et Formations dédiées

La prévention à la sécurité s'exerce par le dialogue avec les différents interlocuteurs : Comité Social Economique (CSE), Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou organisations assimilées sur les sites internationaux (CCE...). Les différentes instances d'hygiène et de sécurité que compte LACROIX couvrent près de 100% de ses effectifs. En collaboration et en responsabilité, les acteurs assurent la conformité réglementaire de LACROIX aux obligations et règles locales et travaillent au déploiement d'actions de formations réglementaires et de prévention.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les équipes de direction et les équipes ressources humaines ont renforcé le dialogue avec les partenaires sociaux afin de définir et de mettre en place l'ensemble des mesures sanitaires garantissant la protection de la santé des collaborateurs du Groupe. Chacun dans leur rôle, les parties ont défini de concert et en responsabilité les conditions d'une poursuite d'activité adaptée à la situation en considérant toujours la protection des collaborateurs comme la priorité absolue.

Dans ce contexte, un recours au télétravail très large a été mis en place sur l'ensemble des sites pour répondre aux règles sanitaires, les personnes en présentiel ont bénéficié des protections individuelles indispensables (masques chirurgicaux, masques lavables, lotions hydroalcooliques) et les règles de distanciation ont rapidement été balisées.

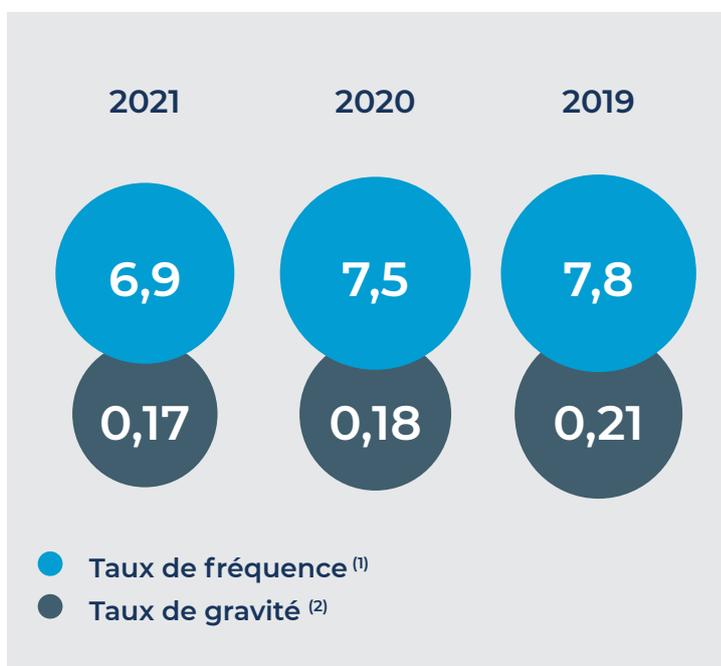
Accidents du travail

Après une diminution de 0,3 points en 2020, le taux de fréquence des accidents du travail diminue à nouveau de 0,6 points en 2021. Les principaux accidents du travail sont liés aux opérations de manutention pour lesquelles les instructions de sécurité sont régulièrement rappelées.

Pour chaque accident avec arrêt de travail, les causes sont détaillées et font l'objet d'un plan d'action qui reboucle avec le document unique de sécurité.

Le taux de gravité des accidents du travail reste stable (-0,01 point) sur les deux derniers exercices. Les résultats justifient les efforts de prévention et de sensibilisation aux risques de nos métiers et les mesures de suivi du respect des règles de sécurité et notamment du port des équipements de protection individuelle.

La sensibilisation aux risques d'accident du travail des nouvelles recrues en ateliers est systématisée dans le cadre de leur parcours d'intégration. Les actions de communication régulières rappellent les consignes et l'importance du sujet, les managers sont directement impliqués pour soutenir les démarches de sécurité au travail.



(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt par accident du travail * 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.



Bonnes pratiques

Pour chaque accident avec arrêt de travail, une démarche de diagnostic avec arbre des causes et plans d'actions est mise en place.

LACROIX réalise régulièrement des investissements dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses collaborateurs permettant d'en améliorer la sécurité et le confort.

Voici quelques exemples des réalisations les plus significatives :

- Espaces de travail et mobiliers sur les sites nouvellement investis (Symbiose, Odyssée, Colivia,...)
- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail en ateliers.
- Investissements permettant de limiter les gestes répétitifs en ateliers notamment par le support de systèmes motorisés et de cobots.
- Investissements magasin automatique de stockage sécurisant et limitant les manipulations.
- Investissements moyens manutention charges lourdes ou encombrantes.

Absentéisme

L'année 2021 a été marquée par un nombre d'arrêts pour cause du Covid-19 très important et de courte durée. Ces arrêts constituent l'essentiel de la progression des arrêts maladie de courte durée qui progressent de 6 points. Les arrêts pour garde d'enfants sont intégrés et affectent significativement les résultats notamment par la fermeture des écoles en Pologne ou de la fermeture de classes en France.

L'absentéisme lié aux arrêts de travail maternité, paternité et adoption progresse de 3 points. Corrigé de cet indicateur, l'absentéisme lié aux maladies et accidents est 10,37% en 2021 contre 4,32% en 2020.

	2021	2020
Maladies courte durée	5,08 %	4,21 %
Maladies professionnelles	0,01 %	0,01 %
Accidents du travail et de trajets	0,10 %	0,10 %
Maternité, paternité & adoption	3,48 %	3,97 %
Taux d'absentéisme total	8,67 %	8,30 %

1.5 Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé

Sur différentes entités du Groupe des actions de prévention ont été mises en place afin d'inciter les collaborateurs à prendre en compte certaines mesures améliorant leur quotidien de travail. Ici aussi, quelques exemples des réalisations les plus significatives.



Octobre 2021, le site tunisien organisait avec les autorités sanitaires locales une journée de vaccination Covid-19 proposée aux collaborateurs volontaires.



Journées de sensibilisation aux pratiques alimentaires : « Fruit day » « Healthy food » conduites en partenariat avec des producteurs locaux pour promouvoir une nutrition saine. Dans le cadre de l'ouverture de son site Symbiose, le site Electronics de Beaupreau revisite son offre de restauration en proposant des plats liés aux fruits et légumes de saison cultivés en circuits courts



Décembre 2021, les équipes de Pologne représentent avec succès LACROIX au Runmageddon 2021 – course d'équipe basées sur des défis physiques. Exemple de promotion d'activité physique.



Mise en application de garanties santé par pays proposant des prises en charges des frais de santé avec une contribution employeur.

LACROIX conduit par ailleurs les formations et exercices requis dans le cadre de la réglementation de chacun des pays où il exerce une activité.

Ainsi, ses collaborateurs sont régulièrement formés ou recyclés à l'utilisation des moyens de manutention (permis caristes), aux premiers gestes de secours (formations secouristes), aux situations d'incendie (formation guide file et serre-file), aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques et dangereux, à l'utilisation de courant fort (certification et formation).

1.6 Egalité Hommes - Femmes.



Les femmes représentent toujours 54% de l'effectif du groupe en 2021. Elles sont depuis 2018, 61% des effectifs au sein de l'activité ELECTRONICS qui emploie principalement une main d'œuvre féminine dans ses ateliers.

LACROIX est vigilant à l'égalité de traitement professionnel Hommes-Femmes. Chaque activité prend en considération les écarts de salaire qui peuvent exister entre les hommes et les femmes pour réduire les éventuels écarts.

Au-delà des accords d'entreprise et des plans d'actions obligatoires, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter l'exercice d'une activité professionnelle aux femmes.



En collaboration avec L'hôpital de Zaghouan en Tunisie, le site a organisé tous les trimestres une journée de sensibilisation et de détection des cancers du sein.



LACROIX contribue au développement du jardin d'enfants et de la crèche situés à Zriba, lieu d'implantation de son site Electronics en Tunisie.



LACROIX finance des services de conciergerie sur certains de ses sites qui proposent des services disponibles depuis le lieu de travail pour faciliter les actes de la vie quotidienne. Les prestataires retenus appliquent la charte CCES (Circuits Cours Economiques et Solidaires) avec la complicité de fournisseurs locaux.



Comme chaque année, LACROIX participe à la course ODYSSEA afin de récolter des fonds afin de lutter contre le cancer du sein.

2. TALENTS ET COMPÉTENCES

Dans un environnement en pleine mutation technologique où le digital et la data prennent une dimension incontournable, le développement des compétences et la rétention des talents sont des facteurs clés du succès identifiés comme des enjeux majeurs dans l'analyse de matérialité de LACROIX.

2.1 Formation

La formation des salariés est un axe fort qui contribue à la montée en compétence des collaborateurs et à leur valorisation à titre individuel. Elle est un facteur pour une implication efficace de chacun au sein du groupe et contribue à la réussite collective.

Chaque activité de LACROIX définit son plan annuel de formation en tenant compte des axes de développement Stratégiques du groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

Le groupe a consacré 56 581 heures de formation en 2021 contre 45 202 heures en 2020. Sans encore revenir au nombre d'heures consacrées à la formation en 2019 (84 597 heures), dans un contexte encore très perturbé par les contraintes sanitaires, les efforts de formation progressent bien. Le budget pédagogique alloué à la formation en 2021 est de 646K€.

Ces efforts accompagnent le développement des savoir-faire métiers, des nouveaux process, l'introduction de nouveaux outils et applicatifs métiers, l'accompagnement à la digitalisation des outils ou encore la prise de nouvelles responsabilités.

Au sein des activités de LACROIX les efforts de formation se répartissent comme suit :

	LACROIX - Electronics		LACROIX - City		LACROIX - Environment	
	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)
Formation dispensée	48 392	317	4 261	211	1 509	72

2 419 heures de formation sont également dispensées au niveau des activités LACROIX Corp pour un budget de 46K€



Bonnes pratiques

LACROIX a mis en place deux parcours de formation diplômants destinés à faire évoluer la culture managériale

LACROIX Corporate MBA destiné aux cadres dirigeants LACROIX Visa Manager destiné aux managers intermédiaires

Les promotions mélangent des profils de tous horizons (France et International). Elles partagent un socle commun fondé sur la vision, les valeurs et principales de management du Groupe. En Juin 2022, la seconde promotion Visa diplômera 12 managers qui auront suivi avec succès le cursus lancé en 2021.

Senior & Advanced
Leadership profiles

LACROIX Corporate MBA

by



Advanced & Emerging
Leadership profiles

LACROIX Visa Manager

by



2.2 Développement du travail collaboratif

LACROIX se dote des moyens technologiques permettant à ses collaborateurs de créer des communautés de thématiques ou de métiers afin de partager les bonnes pratiques ou résoudre collectivement des problématiques identifiées.

LACROIX a ainsi déployé les principales applications collaboratives proposées sous Office 365, et a engagé une démarche permettant à terme à chaque collaborateur d'être titulaire d'une identité numérique.



Innovation Lab (anciennement LACROIX Lab) a pour mission de soutenir l'innovation au sein du groupe. Il travaille en rupture sur les problématiques des activités du groupe remontées par une communauté de catalyseurs.



LACROIX Tech est la communauté des acteurs de l'innovation et du développement au sein de LACROIX. Près de 200 collaborateurs partagent des réflexions et des avancées sur différentes thématiques de pointe.



LACROIX Fab fédère les équipes de fabrication du groupe qui partagent leur savoir-faire, bonnes pratiques et contribuent à l'excellence industrielle. Créé en 2018, LACROIX Fab porte l'ADN industriel du groupe.

[AI]Roads – Projet conduit par Innovation LAB by LACROIX en collaboration avec WaltR

Comment rendre l'air plus respirable grâce à une mobilité plus intelligente et responsable. Innovation LAB by LACROIX a présenté en collaboration avec WaltR, une startup issue du CNES, un projet auprès d'un consortium de villes européennes ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet a été reconnu par le World Economic Forum (WEF) comme étant une action sur le changement climatique.



Biennale LACROIX Tech 2021 : entre rencontres et innovations

Le 22, 23 et 24 juin 2021, les équipes marketing et innovation de LACROIX se sont réunies pour la 3ème biennale LACROIX Tech. Compte tenu des obligations sanitaires, cette session réunissant 350 participants de France, d'Espagne, d'Allemagne et de Belgique, était 100% digitale.

Ce rendez-vous bi-annuel est l'occasion de partager des connaissances, de décroiser les métiers et de faire se rencontrer différentes expertises afin de faciliter les échanges sur des projets à venir. Des moments rythmés par des talks, des workshops et des moments de rencontres.

Même si rien ne remplace un événement en physique, la solution WorkAdventure choisie par les équipes communication de LACROIX a remporté un franc succès. Plongés dans l'univers des jeux vidéo des années 90, les participants avaient la possibilité, de se déplacer virtuellement de salle en salle, dans les bureaux d'Odyssea modélisés en 3D pour l'occasion et ainsi participer aux différentes animations.



“

C'est de loin, le meilleur séminaire digital auquel j'ai assisté. Les personnes sont un peu timides au début pour se parler virtuellement car il manque la spontanéité du réel mais cette plateforme nous a permis d'avoir accès à des contenus très intéressants dans un univers original, ludique, et instinctif.

Sebastian Schneider,
Software Development Engineer chez SAE - IT Systems

”

“

C'est ma troisième biennale LACROIX Tech et ma première en 100% digitale. La qualité des échanges et des intervenants étaient toujours au rendez-vous. J'ai beaucoup apprécié que cette édition soit en anglais car cela nous a permis d'interagir avec nos collègues d'Espagne, d'Allemagne, et Belgique et ainsi d'ouvrir les champs des connaissances.

Julien Henriques,
Ingénieur Bureau d'études Mécaniques au sein de l'activité City de LACROIX



”

Champion's Lean #21-22

Sous l'impulsion de **LACROIX Fab**, LACROIX lance sa seconde promotion **Champion's Lean**.

Avec cette formation certifiante, LACROIX bâtit son réseau interne de leaders opérationnels en collaboration avec notre communauté LACROIX FAB et développe une culture de performance et de compétitivité.

Démarche LEAN intégrée au cœur de nos parcours de formations Groupe avec une appropriation dans chaque parcours management et des parcours certifiants GREEN BELT et BLACK Belt en partenariat avec SCHNEIDER Consulting.

TRANSFORMATION DIGITALE

Dans différents domaines LACROIX a ou adapter ses process et ses pratiques les simplifier et gagner en efficacité par la mise en place de solutions totalement digitales.

La crise sanitaire aura aussi d'une certaine façon contribué à l'accélération de l'adoption de ces pratiques digitales.

En 2021, LACROIX a poursuivi la digitalisation de ses process, apportant une réponse aux nouveaux usages des collaborateurs.

- LACROIX a digitalisé son process de validation de factures fournisseurs internes avec l'outil ESKER. Le déploiement concerne la plupart de ses sites. L'information est totalement dématérialisée depuis la réception de la facture jusqu'à l'émission du paiement en passant par le circuit de validation interne. Les équipes comptables gagnent en efficacité, le circuit de validation est dématérialisé et raccourci.
- LACROIX a harmonisé et digitalisé pour l'ensemble du Groupe son process de recrutement sous SMARTRECRUITER - ATS (Applicants Tracking System) qui permet de centraliser les candidatures reçues pour l'ensemble du groupe – et ce de manière conforme aux exigences RGPD. L'outil permet aux acteurs du recrutement d'évaluer les profils, de programmer des entretiens et d'échanger avec les candidats, le tout en ligne dans un environnement SAAS. Cet outil assure aux équipes RH un gain de temps sur leurs actions de recrutement et donne aux managers un accès direct à leurs postes ouverts. Il permet également aux candidats une expérience candidat améliorée.
- Sur le périmètre France LACROIX a digitalisé son outil de gestion des temps et des activités sous la solution KELIO de Bodet. Les collaborateurs L'interface, moderne et intuitive, accessible en mode nomade, permet d'accéder à ses informations individuelles de congés ou de temps. Les circuits validation sont dématérialisés. Dans nos bâtiments industriels, les terminaux de badgeage sont désormais tactiles et offre un self-service aux Ce système intègre également de nouvelles pratiques comme la gestion du télétravail.
- L'activité Electronics a développé une solution digitale de Real Time Monitoring (RTM) permettant une vision immédiate des niveaux de performance atteints en production. Les data collectées sont également remontées pour être exploitées dans la cadre des rituels d'amélioration continue et d'animation à intervalle court (Lacroix Daily Meeting).



Bonnes pratiques

LACROIX a déployé sur chacun de ses sites des équipes de «Digifriends» appelées à renforcer la culture digitale du Groupe. Ces équipes interviennent de manière pro active ou en support aux utilisateurs sur les solutions digitales proposées.

2.3 Soutien à la formation en apprentissage

LACROIX affirme son soutien à l'insertion des jeunes dans le monde du travail par une politique volontariste d'intégration par la voie de l'apprentissage en entreprise.

En 2021, ils sont 109 jeunes au sein des équipes LACROIX à faire leurs premiers pas dans le monde du travail, soit en contrats de professionnalisation, d'apprentissage ou encore d'initiation à la vie professionnelle.

Ils sont notamment 38 Jeunes en apprentissages en France contre 33 en 2020..

2.4 Lien avec les écoles et actions en faveur de l'enseignement

LACROIX développe également des partenariats privilégiés qui permettent aux jeunes d'intégrer les activités du groupe au terme de leur cursus. Des liens fidèles sont tissés avec Audencia Business School, ESEO Angers, Polytech Nantes, Supelec Rennes, l'université de Gdansk.



L'activité ELECTRONICS en Pologne a mis en place une opération de partenariat intitulée « School close to work ».

Dans ce cadre l'entreprise organise des visites régulières de jeunes étudiants de son site de production de Kwidzyn

Le site noue également un partenariat avec les écoles, les autorités locales et les organismes de formation qui a pour objectif d'orienter les formations techniques au plus près des besoins de l'entreprise et de permettre à des jeunes d'être épaulés dans leurs choix de formation et de carrière.

Des partenariats avec des sociétés d'insertion (INSERIM, Pôle Emploi Insertion) ou des associations locales (Cap Entreprises) permettent à LACROIX de présenter les métiers de l'industrie, d'accueillir des jeunes en mission d'intérim ou encore d'accompagner des jeunes sortis du système scolaire.

LACROIX est également partenaire de l'école de la deuxième chance Symplon.co – « réseau de fabrique solidaire et inclusive » qui forment des jeunes aux métiers techniques du numérique. LACROIX intégrera une nouvelle promotion d'étudiant en 2022 au sein de l'innovation LAB.

LACROIX a également intégré un nouveau jeune en Novembre 2021 dans le cadre de la promotion Cybersécurité.



L'Ecole IA Microsoft, une école **solidaire** dédiée à l'intelligence artificielle a vu le jour à Rennes, à l'initiative de Microsoft et Simplon et dont **LACROIX est partenaire**. L'ambition de ce projet : accompagner des demandeurs d'emploi à travers une formation gratuite et encadré dans les domaines de l'Intelligence artificielle et de la cybersécurité désormais.



Vincent BEDOUIN, en première ligne pour soutenir l'opération organisée par la région Pays de Loire « Faites entrer l'avenir dans votre entreprise » avec le double enjeu d'accompagner les étudiants dans leur recherche de stage, indispensable à la poursuite de leur cursus, et d'encourager les dirigeants à les accueillir et ainsi préparer la future génération de compétences.

2.5 Intégration de nouveaux collaborateurs

LACROIX veille à ce que chaque nouveau collaborateur s'intègre pleinement et partage les valeurs, la culture et l'environnement du groupe. LACROIX veille à ce que ses collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration lui permettant une bonne compréhension des organisations, une assimilation des règles de sécurité et une sensibilisation aux attentes clients et aux normes qualité métiers.



Chaque année dans le cadre d'un rituel, une journée est consacrée à l'intégration de la nouvelle promotion des cadres en France. C'est l'occasion pour les participants de faire connaissance, d'obtenir des informations sur l'histoire et la stratégie de LACROIX et de faire connaître leur retour d'expérience d'intégration.

En 2022, ce rituel sera étendu au sein de l'ensemble des entités du Groupe.

2.6 Chiffres clefs

Mouvements d'effectifs LACROIX :



Parmi les 399 collaborateurs qui ont rejoint LACROIX en 2021 (contre 711 en 2020), 254 ont été intégrés par Electronics, 80 par City, 38 par Environment et 27 par les fonctions corporate du Groupe. Le Groupe a intégré 175 Femmes et 224 Hommes.

Parmi les 750 collaborateurs qui ont quitté le Groupe en 2021 (contre 595 en 2020), 489 travaillaient pour le site Electronics en Pologne.

Le turnover de LACROIX progresse de 4,8 points 2021 et atteint 11,8% contre 6,5% en 2020. La progression de ce turnover est très significativement liée aux arrêts de contrat compte tenu de l'absence de composants de livraison de composants électroniques.

Embauches et intégrations par catégories socio-professionnelles

	Hommes		Femmes		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Total	224	354	175	357	399	711
Ouvriers	90	198	84	291	174	489
ETAM	78	65	62	52	140	117
Cadres	56	91	29	14	85	105

Les CDI et les CDD sont pris en compte.

Les 47 collaborateurs intégrés dans le cadre des acquisitions de l'exercice sont ventilés dans le tableau ci-dessus.

Répartition socio-professionnelle

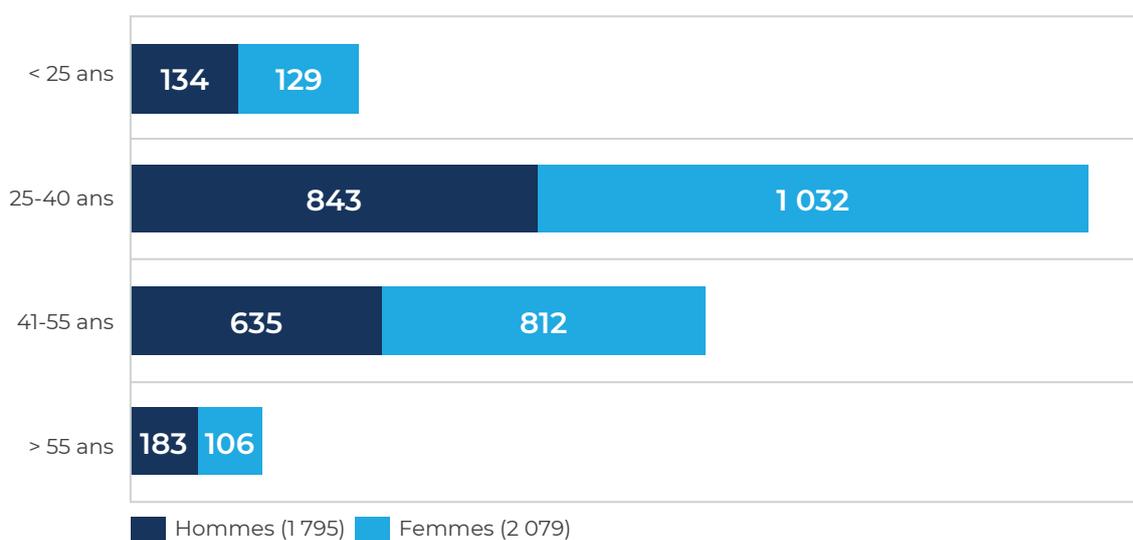
	Cadres		ETAM (*)		Ouvriers	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Total	719	702	1 157	1 160	2 363	2 363
Hommes %	552 77%	546 78%	640 55%	639 55%	603 30%	770 33%
Femmes %	167 23%	156 22%	517 45%	522 45%	1 395 70%	1 593 67%

* ETAM : employés - techniciens - agents de maîtrise

L'activité ELECTRONICS à forte main d'œuvre manufacturière emploie principalement des femmes dans ses ateliers de fabrication.

Les cadres représentent 19% du total des effectifs en 2021 (17% en 2020), les ETAM sont 30% du total des effectifs 2021 (27% en 2020) et les ouvriers sont 51% sont stables en 2021 (contre 56% en 2020).

Répartition des effectifs par tranche d'âge



L'effectif se caractérise par une population jeune et majoritairement féminine.

En 2021, 55% de l'effectif LACROIX a moins de 40 ans (60% en 2020), en 2021 comme en 2020, 7% de l'effectifs a plus de 55 ans.

Répartition par zones géographiques

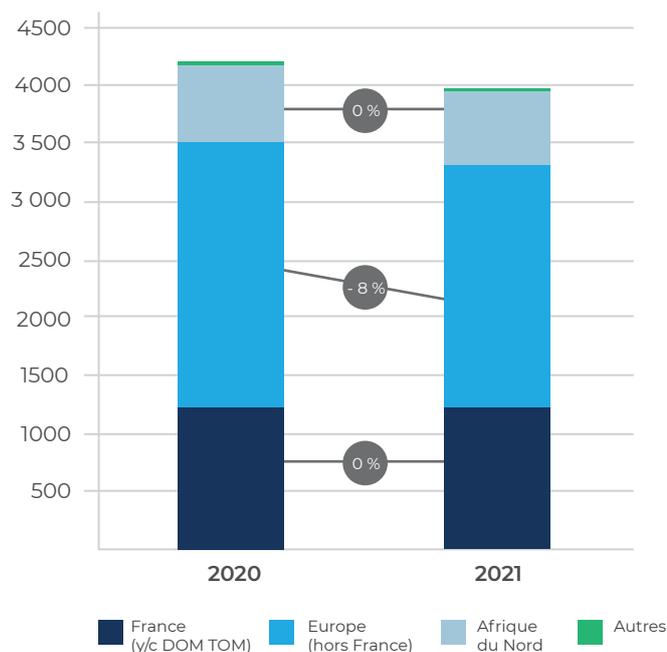
L'histoire de LACROIX a débuté en France. L'évolution des activités du groupe l'a conduit depuis quelques années à accompagner ses clients ou à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

L'évolution de la répartition géographique des effectifs accompagne naturellement ce développement à l'international.

Ainsi 68% des effectifs sont situés hors de France en 2021 contre 71% en 2020.

LACROIX est notamment présent :	
En Pologne	1 601 collaborateurs
En France	1 241 collaborateurs
En Tunisie	697 collaborateurs
En Allemagne	224 collaborateurs
En Espagne	85 collaborateurs
En Belgique	13 collaborateurs
En Italie	9 collaborateurs

4 collaborateurs sont soit en Chine, à Singapour, ou au Maroc.



3. PARTAGER ET FAIRE RESPECTER UNE ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DES COMPORTEMENTS.

LACROIX s'est engagé à conduire ses activités selon des principes d'action et de comportements fondés sur le respect et l'intégrité. Ses exigences en matière de transparence et lutte contre la corruption ont été renforcées suite aux obligations promulguées par la Loi « SAPIN II ».

Les axes de développement stratégiques du groupe, notamment en matière de développement des affaires et de croissance internationale rendent encore plus impérieuses les exigences de LACROIX en matière d'éthique des affaires et des comportements, de lutte contre la corruption et de conformité.



LACROIX a renforcé ses dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et poursuit une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes ses activités sur tous les territoires où elles exercent ses activités. Ces actions sont portées au plus haut niveau de la Direction de l'entreprise.

3.1 Lutte contre la corruption

LACROIX conduit une démarche continue d'identification de l'évaluation de ses principaux risques conduisant à un renforcement de ses règles internes dans le cadre de ses codes de conduite « anti-corruption » et « concurrence ». Il a également défini des guides pratiques supports pour gérer les risques au quotidien. Ces documents sont remis aux nouveaux entrants dans l'entreprise.

Les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (ventes, achats...) sont formées au dispositif anti-corruption applicable. A ce jour plus de 400 collaborateurs ont été formés aux règles Compliance.

3.2 Dispositif d'alerte

LACROIX a également déployé une politique pour les invitations et cadeaux et s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs, permettant de signaler toute déviance en matière de corruption ou de respect des règles fondamentales de protection des personnes.

LACROIX a mis en place un dispositif d'alerte interne centralisé. Il permet de recueillir et de traiter les signalements soumis par tout collaborateur concernant des atteintes ou risques d'atteintes sérieuses à la loi, au règlement, ainsi qu'aux dispositions des Codes de Conduite « anti-corruption » et « concurrence » LACROIX, ou à d'autres principes, lignes directrices et politiques internes.

Les alertes traitées dans le cadre des dispositifs dédiés permettent, le cas échéant, d'enrichir les processus d'identification et de prévention des risques, dans une logique d'amélioration continue et de gestion des risques.

3.3 Choix des fournisseurs

LACROIX a établi une charte fournisseur qui précise l'ensemble de ses exigences en matière de respect de la personne humaine et de sa fonction, de respect des lois et notamment celles de la concurrence et du respect de l'environnement.

Les équipes achats adressent à l'ensemble de leur fournisseurs un rappel de ce code de bonne conduite dans le cadre de leurs négociations annuelles. Ce document est également adressé systématiquement à tous les nouveaux fournisseurs.

LACROIX a également défini des procédures d'évaluation des tiers les plus à risques avec lesquels ses activités interagissent.

Le choix des fournisseurs tient compte évidemment de leur performance économique, mais également de leur engagement éthique, afin d'être cohérents avec notre volonté de nous intégrer dans une démarche de développement durable. Ainsi, nos fournisseurs sont évalués selon des critères de Qualité, Sécurité et Environnement notamment pris en compte au regard de leurs certifications, leurs organisations spécifiquement mises en place pour garantir la qualité de leurs produits et services, et des mesures conduites pour limiter l'impact environnemental de leurs propres activités. Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, conduisent les diligences de vérification auprès de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées.

Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales et sa conformité avec la législation du travail.

3.4 Egalité de traitement, non-discrimination

LACROIX, sur l'ensemble des pays où il exerce son activité respecte les principes énoncés par les Conventions de l'OIT et notamment par les « Conventions Fondamentales » qui portent sur les droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

LACROIX emploie des collaborateurs aux profils divers et sur des horizons géographiques assez larges. LACROIX place la diversité, l'inclusion, la multiculturalité comme des facteurs de complémentarité et de richesse. LACROIX confirme son engagement à agir en faveur de l'égalité professionnelle et sans discrimination et réaffirme son engagement à éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre d'accords d'entreprise et d'actions ciblées, LACROIX encourage la diversité au sein des équipes, définit des objectifs et moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-Femmes, soutient les personnes en situation de handicap et promeut l'emploi des personnes en situation de handicap au travers du versement d'une partie de la taxe d'apprentissage au GIRPEH et d'une manière plus générale lutte contre la discrimination professionnelle notamment dans la mise en œuvre de ses processus clefs tels qu'embauches, entretiens individuels, politique d'augmentations de salaires. En 2021, aucun cas de discrimination n'a été relevé.

3.5 Risques géopolitiques – Continuité de service

Dans les pays exposés à des risques géopolitiques où il exerce des activités significatives de fabrication, LACROIX a mis en place un plan de sécurisation et de continuité d'activité assurant la continuité de ses engagements de livraison vis-à-vis de ses clients.

Dans sa démarche de cartographie des risques, LACROIX a pu identifier la nature des événements susceptibles d'affecter la continuité de service de son exploitation avec des impacts financiers et des répercussions sociales sur ses activités.

Ces risques sont caractérisés principalement au niveau des opérations au sens large (logistique, fabrication, ...) et de la chaîne d'approvisionnement (ruptures, ...). Dans les cas extrêmes entraînant une rupture d'activité ces événements sont de nature à impacter la capacité de LACROIX à livrer ses clients avec des conséquences immédiates sur toute la chaîne de valeur, notamment sur l'activité Electronics.

Dans ce cadre, et dans les situations exposées à ces risques géopolitiques où il exerce des activités significatives de fabrication, LACROIX a mis en place un plan de sécurisation et de continuité d'activité assurant la continuité de ses engagements de livraison vis-à-vis de ses clients.

L'activité Electronics est la plus exposée à ces risques. A ce titre elle élabore un plan de continuité d'activité et de services qui identifie différentes mesures d'atténuation des impacts en cas de crise.

Les principales mesures portent d'abord sur la prévention avec des dispositifs d'identification des risques le plus en amont possible (signaux fiables, appréciations locales, informations filières, ...). D'autres mesures sont liées à l'organisation de la production, la réallocation de fabrications entre les sites ou encore la constitution de stocks de sécurité permettent une continuité de service. Dans le cadre de rupture de livraison de composants sur le long terme, les actions conduites peuvent aller jusqu'à un redesign produit pour palier à une pénurie de composants. La continuité de l'emploi des collaborateurs est également prise en compte dans le plan de continuité notamment par l'identification des mesures d'accompagnement relevant des dispositifs du droit du travail, de contrat d'assurance, ... L'ensemble du dispositif est en cours de déploiement sur l'activité Electronics et fera l'objet de test de fonctionnement.

4. UN ENGAGEMENT QUALITÉ TOTALE



Les démarches de certifications engagées par LACROIX garantissent à nos clients et aux consommateurs finaux de nos clients une qualité optimale de nos produits et solutions. Les certifications mises en place valident le respect des exigences qualité, industrielles et environnementales des procédés et process de fabrication.

	ISO 9001 (qualité générale)	IATF 16949 (secteur automobile)	ISO 9100 (secteur aéronautique)	Part 21 G Part 145 (secteur aéronautique)	ISO 27001 (sécurité syst. informatiques)	ISO 14001 (management environnement)
Sites industriels						
Saint-Pierre-Montlimart (France - 49)	certifié		certifié	agréé		certifié
Saint - Herblain (France - 44)	certifié					certifié
Carros (France - 06)	certifié					certifié
Les Chères (France - 69)	certifié					certifié
Madrid (Espagne)	certifié					certifié
Willich (Allemagne)	certifié					certifié
Zriba (Tunisie)	certifié	certifié	certifié			certifié
Kwidzyn (Pologne)	certifié	certifié				certifié
Vern sur Seiche (France)	certifié	certifié				certifié
Köln (Allemagne)	certifié				certifié	certifié
Bureaux d'études						
Cesson-Sévigné (France - 35)	certifié	certifié	certifié			certifié
Echirolles (France - 38)	certifié					certifié
Quimper (France - 29)	certifié					certifié
Ploufragan (France - 22)	certifié					certifié
Willich (Allemagne)	certifié					certifié

Ainsi, au sein de LACROIX, les sites travaillent dans le cadre de la certification ISO 9001 et 14001.

Les sites ELECTRONICS, répondent par ailleurs à des certifications techniques spécifiques afin de garantir aux clients le respect des exigences de certains secteurs d'activité.

5. ETRE ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

LACROIX exerce un rôle territorial important en termes d'emploi (directs ou indirects) et de développement régional. L'activité ELECTRONICS est un acteur économique majeur sur ses zones d'activité en France (employeur majeur de la Communauté des Mauges avec plus de 400 emplois directs), en Tunisie (second employeur de la zone économique d'activité de Zriba avec près de 700 emplois directs) et en Pologne (troisième employeur de la région de Kwidzyn avec 1 600 emplois directs). Elle y joue un rôle clef sur l'équilibre des territoires en zone rurale où elle est implantée sur chacun de ces sites.

Le Groupe est un acteur significatif du bassin d'emplois nantais où il emploie plus de 350 salariés, et du bassin rennais avec plus de 250 collaborateurs.

Sur chacune des zones d'activité où il est implanté, LACROIX s'implique pour contribuer au développement économique, social et territorial au travers d'initiatives directes ou en soutien à des initiatives locales.

5.1 Développement économique



Implanté près de Rennes, **Innovation LAB by LACROIX** est un catalyseur d'innovation qui a pour mission de soutenir l'innovation au sein du groupe. L'équipe de trois collaborateurs à temps plein développe un réseau de partenaires et travaille pour découvrir de nouveaux usages et de développer de nouvelles technologies.

De nombreux acteurs locaux interagissent avec **Innovation LAB by LACROIX** pour développer des idées et promouvoir des solutions innovantes : écoles, laboratoires de recherche, start-ups, entreprises...

Innovation LAB by LACROIX joue un rôle d'animation au travers de webinars, séances d'idéation, design thinking... pour partager de nouvelles pratiques de travail en rupture, de nouveaux outils et des solutions innovantes concrètes et déployables pour répondre aux enjeux et problèmes sociétaux d'aujourd'hui et de demain.



LACROIX a également participé à l'exposition « Souriez, vous êtes captés » organisée par Nantes Métropole dans le cadre de la **Nantes Digital Week** autour des enjeux de la Smart City.

A cette occasion, **Innovation LAB by LACROIX** et d'autres acteurs (entreprises, instituts, écoles) ont proposé une expérience immersive grandeur nature pour sensibiliser, alerter et aider à comprendre les enjeux de la captation des données dans l'espace public.



La gouvernance de LACROIX est également investie à son niveau pour soutenir le développement économique dans les territoires :

A l'échelle nationale par le biais du **Comité Stratégique de Filière (CSF)** Electronique au sein duquel Vincent Bedouin, PDG de LACROIX, occupe le poste de Vice-Président depuis 2018. L'objectif du CSF est d'instaurer un dialogue concret, performant et régulier entre l'Etat, les entreprises et les représentants des salariés sur tous les sujets-clés qui permettront la reconquête industrielle française dans le secteur électronique



Dans le **Grand Ouest** au travers du cluster **We Network**, centre de ressources sur les systèmes intelligents (l'amélioration continue, AIV, Cobots, SI, Intégration Systèmes, Fabrication additive et l'IoT) dont Vincent Bedouin est le président depuis sa création. Le cluster est implanté à Angers, une terre de tradition industrielle qui concentre **la plus grande densité de sites de production électronique** en France (25% de l'emploi de l'industrie électronique française, soit 50.000 emplois). Les principales missions de We Network :

- **Animer et valoriser** le potentiel de la filière électronique professionnelle française (laboratoires, bureaux d'études, industriels, institutions académiques)
- **Accompagner les acteurs** et les utilisateurs de l'électronique (tous domaines, tous horizons) autour de projets innovants,
- **Piloter le programme WISE**, programme de référence et d'expertise, à l'échelle européenne, pour les acteurs de la conception et de la production électronique du Grand Ouest (Bretagne, Centre et Pays de la Loire)

5.2 Promotion en faveur des métiers de l'industrie

LACROIX participe régulièrement à des événements permettant de mieux faire connaître les métiers de l'industrie et de renforcer le lien entre l'entreprise et ses parties prenantes et en premier lieu les écoles.

L'activité ELECTRONICS poursuit en Pologne sa dynamique de coopération avec deux écoles locales afin de promouvoir les métiers de l'industrie de l'électronique. A ce titre, dans le cadre de son programme « School close to work ». Les différents sites accueillent régulièrement des visites de jeunes étudiants afin de les sensibiliser aux métiers de l'industrie

L'activité ELECTRONICS apporte également sa contribution au contenu des programmes techniques afin d'assurer les meilleurs débouchés d'emploi aux jeunes étudiants.

Les activités de LACROIX participent également régulièrement au Forum des métiers organisés à proximité des différents sites.



LACROIX reste fidèle à « la semaine de l'industrie » organisée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Dans le cadre de l'édition 2021 consacrée au thème « Inventer un avenir durable », les collaborateurs LACROIX sont intervenus auprès de professionnels de l'enseignement et d'étudiants pour des ateliers d'échanges organisés par les écoles, mission locale d'emplois ou collèges.

Les collaborateurs LACROIX interviennent régulièrement à l'occasion de tables rondes pour promouvoir les métiers de l'industrie



Dans le cadre de la Connected Week 2021 organisée par Angers Loire Métropole et SEPÉM Industries, intervention LACROIX pour témoigner sur la transformation digitale au cœur de l'industrie.

6. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

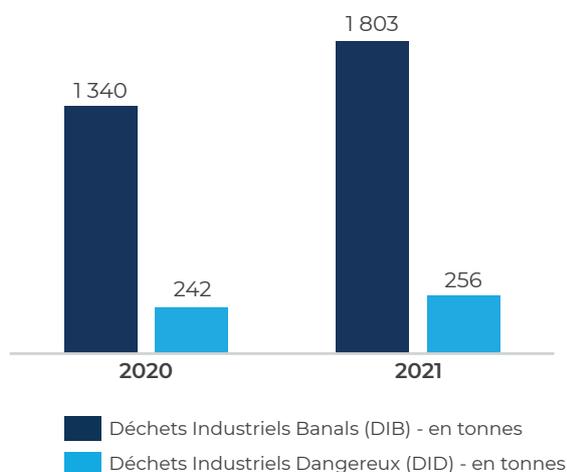
La mission de partenaire technologique dans les domaines de la Smart City, du Smart Environment et de la Smart Industry met LACROIX au cœur des enjeux de préservation de l'environnement. Les équipes du Groupe conçoivent ainsi des produits et solutions toujours plus intelligents pour réduire la pollution lumineuse dans les villes et les décongestionner, pour mieux gérer les ressources en eau, pour moins consommer d'énergie tout en rendant des services supplémentaires.

Dans son développement, LACROIX s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à influencer les pratiques de ses parties prenantes.

A ce titre, l'ensemble du Groupe mène une politique volontariste en matière environnementale conduisant à la certification **ISO 14001** de l'ensemble des sites de l'activité ELECTRONICS et des pôles Signalisation, Traffic et Eclairage Public de CITY.

Chacun de ces sites dispose d'une organisation lui permettant de suivre l'impact environnemental de ses activités et d'assurer une veille réglementaire. Les différents indicateurs suivis permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives et d'amélioration continue mises en place. Différentes actions de sensibilisation et de formation contribuent à l'implication des salariés dans le respect de l'environnement au quotidien (présentation aux nouveaux collaborateurs, affichage des principaux indicateurs...).

A ce titre les activités du groupe veillent à :



- Recycler les déchets générés et travailler à leur réduction
- Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
- Utiliser des process respectueux de l'environnement
- Et d'une façon générale à réduire leur empreinte carbone

Sur l'ensemble de ses sites de production, le Groupe LACROIX a mis en place une valorisation systématique du tri des déchets dangereux.

Le Groupe travaille aussi avec ses fournisseurs et ses clients à la réduction des déchets d'emballage et la mise en place de caisses navettes, conditionnements réutilisables ou recyclables.

6.1 Génération et recyclage des déchets*



Les activités de LACROIX produisent des déchets de différentes natures, recyclés lorsque cela est possible.

LACROIX recycle 82% des déchets industriels banals qu'il génère en 2021, soit une progression de 1 point.

Chacune des activités a mis en place des actions visant à optimiser le traitement et la valorisation des déchets générés.

Les prestataires de traitement sont retenus lorsqu'ils privilégient la valorisation énergétique des déchets recyclés.

Des actions sont conduites par chacune des activités auprès des clients et des fournisseurs afin de limiter les déchets d'emballage et dématérialiser les documents papier générés.

La masse totale de déchets industriels banals générés en 2021 est en progression dans un contexte de reprise d'activité par rapport à l'exercice précédent, passant de 1 340 tonnes à 1 803 tonnes en 2021.

La génération de déchets industriels dangereux reste limitée et maîtrisée à 256 tonnes.

Le Groupe conduit des actions de tri et d'élimination des déchets par filières spécifiques, et travaille sur ses process sur la réduction de perte matière et des rebuts. A noter également sur l'activité LACROIX City, le passage en process numérique de la sérigraphie et l'abandon de l'usage des encres et solvants pour le process de sérigraphie.

* Les déchets de bureau et de cantine, lorsqu'ils sont identifiables, ne sont pas pris en compte.

5.2 Maîtrise des consommations énergétiques

LACROIX conduit des actions et réalise des investissements sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie et accroître la performance énergétique de ses installations.

Consommations	2021	2020
Electricité (MWh)	20 491	18 166
Gaz (MWh)	7 038	5 432
Fioul (m ³)	3	15

Les principaux investissements concernent les éclairages, le système de chauffage, ainsi que la gestion technique du bâtiment (permettant de piloter et réguler les chaudières, aérothermes et autres équipements de manière intelligente).

LACROIX continue également d'investir dans des systèmes d'éclairage LED moins énergivores sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie.

Emissions de CO²

Compte tenu des niveaux de fiabilité des données portant sur les facteurs d'émission d'une part, et de nos possibilités réduites d'actions d'autre part, nous sommes convenus de limiter notre communication aux émissions de CO₂ liées à nos consommations énergétiques scope 1 et 2 pour lesquelles notre pilotage s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de l'évolution de la démarche RSE, le scope 3 sera inclus en 2022 par la réalisation d'un bilan complet.

7. SYMBIOSE, UN PROJET EN RUPTURE.



Le projet Symbiose lancé en 2018 et porté par LACROIX, c'est la construction de la première usine du futur dédiée à l'électronique et mêlant standards industriels 4.0, respect de l'environnement et épanouissement de ses collaborateurs dans une optique résolument tournée vers le monde, tout en renouvelant son ancrage territorial dans les Pays de la Loire. En 2021, le projet de construction de la nouvelle usine Symbiose a été mené à terme, malgré des difficultés liées aux intempéries au deuxième trimestre. Les équipes ont également commencé à préparer le déménagement dans la nouvelle usine au premier trimestre 2022 afin qu'il n'impacte pas les capacités de production pour les clients. Toute l'équipes est fière de voir ce chantier ambitieux arriver à son terme !



Au-delà du bâtiment, le projet SYMBIOSE a concrétisé en 2021 des avancées importantes sur **chacun de ses 3 piliers** :



La disruption technologique et digitale : La promesse de SYMBIOSE, c'est d'abord un site industriel à la pointe de l'industrie 4.0 pour redonner de la compétitivité à nos territoires. Cette transformation, c'est une refonte complète des modes de production pour intégrer des outils digitaux et d'automatisation.

En particulier, 2021 a vu la mise en service du nouveau magasin automatisé utilisant la solution EXOTEC : 3000m2 de stockages optimisés et automatisés avec plus de 6000 bacs de composants gérés par des robots, qui permettent aux magasiniers de se focaliser sur les tâches à plus haute valeur ajoutée.

Côté clients, le système d'Integrated Business Planning (IBP) offre des capacités de planification et de simulation en temps réel, en lien notamment avec nos outils de production internes et des interfaces pour sonder la disponibilité des composants sur le marché.

Enfin, un travail de fond a été réalisé avec le support des équipes de conseil de Schneider pour travailler sur l'amélioration continue du processus industriel, en intégrant des éléments d'automatisation tels que des robots, des Cobots et des AGVs (automated guided vehicles) afin de fluidifier la chaîne de production et de gagner en productivité. L'objectif affiché de cette transformation industrielle, c'est de pouvoir produire deux fois plus de valeur à effectif constant.



L'innovation sociale : Symbiose vise notamment une amélioration significative de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. A la genèse du projet, une enquête interne a permis de faire ressortir les thèmes forts sur lesquels des progrès étaient attendus pour dessiner les contours de la future usine. Un travail a été réalisé en 2021 sur la formation avec le programme « efficace et serein » focalisé sur la confiance en soi, et les moyens de communication interne ont été améliorés pour mieux correspondre à l'environnement industriel et au rythme des rotations de production (en particulier en s'appuyant sur le réseau social Yammer et sur les routines de management). LACROIX a également capitalisé sur ses réseaux d'experts (Lean pour les bonnes pratiques industrielles, Digifriends pour l'entraide sur les sujets digitaux) pour préparer la transition vers l'industrie 4.0. Enfin, le nouveau site de SYMBIOSE a été conçu avec des experts en design d'espaces pour offrir des espaces de travail agréables, tant sur les espaces de production (ergonomie des postes de travail) que sur les espaces de bureaux (acoustique, luminosité...) pour une meilleure qualité de vie au travail



La responsabilité environnementale : Afin de faire de SYMBIOSE une usine respectueuse de l'environnement, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé avec EDF sur l'usine de Saint-Pierre-Montlimart afin d'identifier les axes d'amélioration pour le nouveau site. L'accent a été mis sur la récupération des calories, et sur les capacités de production du site via l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ombrières des parkings (dédiés à l'autoconsommation) ainsi que sur les 10,000m2 de toiture (pouvant alimenter le réseau pour une puissance équivalent à la consommation moyenne de 350 foyers environ). Pour faire SYMBIOSE un bâtiment à Haute Qualité Environnementale (HQE), des travaux ont également été effectués sur :

- L'optimisation des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation
- L'éclairage (en privilégiant la lumière naturelle et l'utilisation de DEL dans les ateliers)
- La récupération des eaux de pluie pour l'entretien des espaces verts
- L'installation prévue de bornes de recharges pour véhicules électriques

Le site SYMBIOSE est également équipé de solutions innovantes de l'activité ENVIRONNEMENT du LACROIX pour la gestion de l'eau et de l'énergie, utilisant des appareils qui seront eux-mêmes produits dans l'usine, dans une logique de circularité et de circuits courts et de synergies au sein du groupe LACROIX.

TAXINOMIE EUROPEENNE – NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour l'analyse de l'éligibilité des activités LACROIX à la Taxinomie Européenne, nous avons travaillé séparément sur nos trois activités pour produire le tableau suivant :

		LACROIX	LACROIX CORP	ELECTRONICS	CITY	ENVIRONMENT
Revenue	2021 FY, €M	501	0	321	110	70
	% éligible	47%	0%	17%	100%	100%
	2021 Éligible, €M	236	0	56	110	70
OPEX	2021 FY, €M	25,8	- 0,6	10,8	7,2	8,4
	% éligible	63%	0%	7%	100%	100%
	2021 Éligible, €M	16	0	0,7	7,2	8,4
CAPEX	2021 FY, €M	34,8	2,8	26,8	3,1	2,1
	% éligible	30%	0%	20%	100%	100%
	2021 Éligible, €M	11	0	5,4	3,1	2,1

Pour chaque activité nous avons adopté une approche au niveau BU / Ligne de produits, en se focalisant sur les activités les plus représentatives. Le tableau suivant récapitule le raisonnement établi sur chaque entité du groupe.

Activité	BU / Entité (% du CA activité)	Activité éligible (Ref. annex 1 relative à l'atténuation)	NACE	Conclusions
Envi.	Sofrel (67%)	3.6. Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	26.51 Manufacture of instruments and appliances for measuring, testing and navigation	100% de l'activité SOFREL permet des économies de déplacements de techniciens par la télégestion et donc des évitements significatifs d'émissions.
Envi.	SAE (33%)	7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique 3.6. Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	26.51 Manufacture of instruments and appliances for measuring, testing and navigation	100% de l'activité SAE permet des économies de déplacement par la télégestion ainsi que des gains d'efficacité énergétique
City	Signalisation (55%)	6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	25.99 Manufacture of other fabricated metal products (non référencé dans l'annexe 1 mais non exhaustif)	La grande majorité de l'activité de la BU signa consiste en des « infrastructures nécessaires à l'exploitation des transports urbains » → 100% éligible
City	Traffic & V2X (26%)	3.6. Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	27.90 Manufacture of other electrical equipment	Article 3.6 mentionnant des activités « visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre » → 100% éligible avec une contribution liée à la décongestion des villes un impact sur les émissions de GES

(fin du tableau page suivante)

CITY	Eclairage Public (19%)	3.6. Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	27.40 Manufacture of electric lighting equipment	Article 3.6 mentionnant des activités « visant à obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre » → 100% éligible avec la promotion de la LED et de l'éclairage intelligent
Elec.	Manufacturing (93%)	3.6. Autres technologies de fabrication à faible intensité de carbone	26.12 Manufacture of loaded electronic boards	<p>L'activité de cette entité étant générique (fabrication de sous-ensembles électroniques), il est plus pertinent de s'intéresser aux utilisations finales des produits fabriqués dans nos usines. Nous avons donc considéré que les produits qui contribuaient à une baisse significative des émissions de GES étaient éligibles (au titre de l'activité 3.6) et pas les autres. A titre d'exemple, les chaudières à condensation connectées et pompes à chaleur électriques sont considérées éligibles car contribuent à une baisse significative des émissions de GES par rapport aux chaudières thermiques de référence. En revanche, nous avons considéré comme non-éligibles les phares à LED pour l'automobile car bien que leur consommation énergétique soit plus faible que celle des phares à incandescence, nous n'avons pas considéré leur contribution à la baisse des émissions de GES comme « significative ».</p> <p>L'allocation des OPEX / CAPEX sur les familles de produit éligibles a été réalisée au prorata des chiffres d'affaires des produits concernés en fonction de leur site de fabrication. Les différences significatives sur les CAPEX éligibles s'expliquent par les CAPEX importants réalisés sur le site Français de Saint-Pierre-Montlimart (projet Symbiose), produisant en 2021 moins de produits reliés à des activités éligibles que nos autres sites (notamment le site polonais, principal producteur des phares à LED).</p>
Elec.	Design et autres activités diverses (7%)	Base diversifiée de projets et clients – considéré non éligible par défaut	Miscellaneous	Base diversifiée de projets et clients – considéré non éligible par défaut
Holding	Holding	Non éligible (0% CA / OPEX / CAPEX)	N/A	Non éligible

METHODOLOGIE ET CADRE DU RAPPORT

Les informations présentées sont établies à l'aide d'un protocole de reporting, disponible sur demande à l'adresse mail suivante : info@lacroix.group. Ce guide méthodologique interne au Groupe détaille les définitions et méthodologies à appliquer, afin d'assurer l'homogénéité des informations consolidées. L'entité Firstronic LLC ayant été acquise au 31/12/2021, elle est exclue du périmètre de reporting extra-financier.

Ce rapport RSE a été revu par l'Organisme Tiers Indépendant EY.

Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs d'effectifs portent sur 100% du périmètre. Les indicateurs sociaux et sociétaux n'incluent pas les sociétés étrangères pour City et SAE IT pour LACROIX Environnement.
- Les indicateurs environnementaux couvrent 95% du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe et 95% des effectifs – les sites industriels et semi-industriels de plus de 50 salariés sont concernés. Sont non compris : les filiales étrangères pour LACROIX Environment, les sociétés étrangères pour LACROIX City et l'atelier déporté en Tunisie pour LACROIX Electronics.

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport.

Le Groupe n'a pas mis en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

LACROIX suit les contributions fiscales par pays des entités où il est implanté.

La documentation des prix de transfert est suivie et actualisée régulièrement, elle fait l'objet d'audit et de contrôle. A ce titre, l'évasion fiscale ne constitue pas un risque pour LACROIX.

La période de reporting correspond à l'exercice social, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, période du précédent exercice social.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Saint Herblain, le 18 février 2021

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018 / 2019	2019 / 2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	2 513 387	3 184 417	4 155 210	6 098 794	9 944 480
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 583 139	5 251 254	4 040 601	3 652 372	173 477
- Impôts sur les bénéfices	(3 062 331)	(3 645 286)	(3 575 140)	(4 619 761)	(5 919 185)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10 431 958	8 791 007	7 193 223	8 578 017	6 091 533
- Résultat distribué (1)	1 506 624	2 259 936	2 711 923	3 389 904	2 561 261
RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,83	2,36	2,02	2,20	1,62
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,77	2,33	1,91	2,28	1,62
- Dividende attribué à chaque action	0,40	0,60	0,72	0,90	0,68
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	7	12	27	27
- Montant de la masse salariale de l'exercice	1 091 910	1 336 721	1 633 085	2 592 440	4 588 082
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	564 517	667 341	784 637	1 411 738	2 407 622

(1) Projet d'affectation de résultat pour l'exercice 2019/2020

Fait à St Herblain

le 24 Mars 2021

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE

Lacroix Group

Exercice de quinze mois clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)1.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et février 2022 pour une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions juridique et compliance, éthique, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (santé et sécurité au travail, géopolitique, satisfaction des salariés et attractivité), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Lacroix Saint Pierre Montlimart ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une Entité contributrice listée ci-dessus et couvrent entre 31% et 8% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (31% des consommations de gaz naturel, 13% des consommations d'électricité, 10% des effectifs en fin d'exercice, 8% des heures de formation dispensées) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 24 mars 2022

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>Nombre d'employés. Nombre de CDI et CDD. Nombre de départs. Taux d'absentéisme. Nombre de jour d'absence. Nombre de jour travaillés. Taux de fréquence des accidents du travail et de maladies liées au travail. Nombre d'accidents du travail. Taux de gravité des accidents et maladies du travail. Nombre de jours perdus à cause des accidents du travail. Nombre total d'heures travaillées.</p>	<p>Les mesures déployées pour la santé et sécurité des salariés (action de prévention, formations). Les dispositifs de dialogue social. Les mesures prises pour l'égalité femmes-hommes et l'égalité de traitement. Les résultats des politiques de développement des compétences internes (plan de formation).</p>
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>Production des déchets non toxiques. Taux de récupération des déchets. Consommation d'électricité. Consommation de carburant. Consommation de gaz. Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (tonnes de CO2 équivalent).</p>	<p>Les démarches de recyclage des déchets auprès des fournisseurs qualifiés. Les traitements spécifiques liés aux déchets dangereux. Les dispositifs de maîtrise des consommations énergétiques des sites.</p>
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
	<p>L'impact de l'entreprise sur le territoire et le développement d'un tissu socio-économique. Les procédures liées au choix des fournisseurs. Les résultats des politiques en matière d'éthique des affaires et des comportements (lutte contre la corruption, programme Global Compact). Les dispositifs d'atténuation des risques géopolitiques. Les démarches de certification liées à la qualité des produits. Les initiatives pour le développement économique des territoires.</p>

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

LACROIXGroup

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lacroix Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 6.2.1 « Principes généraux » et 7.1 « Changements comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les modalités retenues et les impacts de l'application de manière rétrospective dans le bilan au 31 décembre 2020 de la décision de l'IFRIC relative à la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci ;
- la note 7.3 « Changement de date de clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne la non-comparabilité des exercices du fait du changement de date de clôture intervenu lors de l'exercice précédent

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 84 375.

Comme indiqué dans la note 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur. Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition de chacune des U.G.T définies par votre groupe est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à cinq ans, d'un taux d'actualisation de 8,5 % pour les U.G.T. City et Environment et 9 % pour l'U.G.T. Electronics et d'un taux de croissance à l'infini de 1,7 % pour les U.G.T. City et Environment et 2 % pour l'U.G.T. Electronics comme indiqué en note 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons analysé les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nous avons inclus un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit pour la réalisation de ces différentes analyses :

- Nous avons apprécié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché. Nous avons en particulier étudié ces hypothèses au regard du contexte d'incertitude économique relatif à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19.
- Nous avons contrôlé la mise en œuvre de la réconciliation des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation avec le plan stratégique Leadership 2025 approuvé par le conseil d'administration.
- Nous avons examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses du marché sous-jacentes, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.

- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 6.4.4 « Regroupement d'entreprises » et 8.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des provisions pour litiges avec des collectivités

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8.11 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé au 31 décembre 2021 dans des litiges avec des collectivités concernant des préjudices qui auraient été subis pendant la période au cours de laquelle des sociétés de votre groupe ont été condamnées pour entente en 2010.

Le montant total des provisions comptabilisées au titre de ces litiges avec des collectivités s'élève à K€ 3 241 au 31 décembre 2021.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux, réalisés en incluant un spécialiste en droit public dans notre équipe d'audit, ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par votre groupe et des hypothèses retenues pour estimer le montant des provisions au regard de la documentation correspondante et notamment des consultations écrites des expertises indépendantes ;
- rapprocher les hypothèses retenues par votre groupe avec la jurisprudence existante pour les dossiers en contentieux jugés équivalents.

Allocation du prix d'acquisition de la participation complémentaire dans la société Firstronic

Risque identifié

Le 28 décembre 2021, votre groupe a acquis une participation complémentaire dans la société Firstronic, portant son taux de détention de 12,5 % à 62,2 %, comme cela est précisé dans la note 7.2 « Variations de périmètre et entrée de minoritaires » de l'annexe aux comptes consolidés. Etant donné la date d'acquisition de la société, n'a été intégré dans les états financiers du groupe que le bilan de clôture de la société Firstronic au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, cette opération se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition provisoire d'un montant de K€ 40 154, et par l'allocation partielle du prix d'acquisition aux « relations clients » pour K€ 38 441.

Conformément à la norme IFRS 3, l'allocation du prix d'acquisition devra être finalisée dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Nous avons considéré que l'allocation du prix d'acquisition de la participation majoritaire dans la société Firstronic constitue un point clé de l'audit en raison :

- du caractère significatif des actifs et des passifs reconnus dans les comptes consolidés, et de l'écart d'acquisition en résultant ;
- du niveau de jugement requis pour identifier les actifs acquis et les passifs repris et des estimations utilisées pour évaluer leur juste valeur.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de la documentation juridique relative à l'opération ;
réaliser des diligences spécifiques sur le bilan de la société Firstronic au 31 décembre 2021 ;
- examiner les modalités de première consolidation de la société Firstronic ;
- analyser, avec nos experts en évaluation, les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, en particulier :
 - examiner les hypothèses clés de la méthode retenue pour évaluer les relations clients ;
 - apprécier les hypothèses retenues pour évaluer les autres actifs et passifs à leur juste valeur ;
 - réaliser des contrôles arithmétiques sur les différents travaux d'évaluation des actifs et passifs repris ;
- analyser la cohérence d'ensemble de l'allocation du prix d'acquisition et de l'écart résiduel qui en découle, étant précisé que l'allocation est provisoire au 31 décembre 2021 et sera finalisée dans les douze mois suivant la date d'acquisition ;
- examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe relatives à cette acquisition.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au

groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 11 mai 2021 pour le cabinet Mazars et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes, le 23 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de
surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

LACROIX Group

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LACROIX Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 3.1 « Faits majeurs de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels qui mentionne

la non-comparabilité des exercices du fait du changement de date de clôture intervenu lors de l'exercice précédent ;

- le paragraphe « Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation » de la note 3.2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires suite à la mise à jour de la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, les titres de participation s'élevaient à K€ 75 424 en valeurs brutes et K€ 68 924 en valeurs nettes.

Comme indiqué dans la note 3.2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale et des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement de votre groupe.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation des titres de participation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activité et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché. Nous avons en particulier étudié ces hypothèses au regard du contexte d'incertitude économique relatif à la crise mondiale liée à la pandémie de Covid 19 ;
- examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés de votre groupe ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 11 mai 2021 pour le cabinet Mazars et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la treizième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes, le 23 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Avec la société Lacroix North America

Personne concernée

M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et président de la société Lacroix North America.

Nature et objet

Conclusion d'une convention de prêt, autorisée par votre conseil d'administration du 20 septembre 2021 destiné à contribuer au financement de l'acquisition de 49,7 % des titres de la société Firstronic.

Modalités

Le montant du prêt consenti par votre société à Lacroix North America est de K€. 30 000.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Convention non autorisée préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- Avec la société Vinila Investissements

Personnes concernées

- M. Vincent Bedouin, président-directeur général de votre société et président de la société Vinila Investissements ;
- M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et membre du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements ;
- Mme Marie-Reine Bedouin, membre du conseil d'administration de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements.

Nature et objet

Conclusion d'un contrat de prestations de services ayant pour objet la mise à disposition à votre société de locaux sis 5, rue de la Pérouse à Paris.

Modalités

La rémunération forfaitaire annuelle s'élève à € 20 000 hors taxes. Les prestations supplémentaires feront l'objet d'une facturation en fin de mois en fonction des services fournis.

Le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable à sa date d'anniversaire, le 4 janvier.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Vinila Investissements

Personnes concernées

- M. Vincent Bedouin, président-directeur général de votre société et président de la société Vinila Investissements ;
- M. Nicolas Bedouin, directeur général délégué de votre société et membre du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements ;
- Mme Marie-Reine Bedouin, membre du conseil d'administration de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Vinila Investissements.

Nature et objet

Poursuite de la convention d'animation, autorisée par le conseil de surveillance le 29 décembre 2009 moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 140 000.

Modalités

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevée à la somme de € 140 000. En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs

dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce

Nantes, le 23 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Arnaud Le Néen

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de Gastines

MAZARS
4, rue Edith Piaf
Immeuble Asturia A
44800 Saint-Herblain S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
3, rue Emile Masson
CS 21919
44019 Nantes cedex 1
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 6 MAI 2022

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,

les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global 47 298 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 12 534 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du groupe,
- du rapport des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 8 640 541,22 euros de la manière suivante :

Du bénéfice de l'exercice	8 640 541,22 euros
A la réserve légale	688 358,00 euros
Solde	7 952 183,22 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 772 521,14 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 724 704,36 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,85 euros par action	4 104 731,60 euros
Au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 84 millions euros.	4 000 000,00 euros
Le solde au compte « Report à nouveau »	1 619 972,76 euros

étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la Société s'élevaient à 160 627 835 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la Société.

Le paiement du dividende sera effectué au siège social de la Société le 12 juillet 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement,
- le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2017 - 2018	0,72	2 711 923	3 766 560	3 578 026
2018 - 2019	0,90	3 389 904	3 766 560	3 621 328
2019 - 2020	0,68	2 561 261	3 766 560	3 619 775

QUATRIEME RESOLUTION

Ratification de la convention conclue avec la société VINILA INVESTISSEMENTS par application de l'article L. 225-42 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, ratifie la convention de prestations de service conclue avec la société VINILA INVESTISSEMENTS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ayant pour objet la mise à disposition de locaux sis à Paris et qui a été décrite dans le rapport spécial susvisé conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation de la convention conclue avec la société LACROIX North America par application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention de prêt conclue avec la société LACROIX North America au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe le montant global annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice en cours, à la somme de 80 000 euros.

SEPTIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Vincent BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

NEUVIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

DIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Nicolas BEDOUIN, tels que présentés dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Approbation de la politique de rémunération applicable à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, en application de l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, telle que présentée dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

DOUZIEME RESOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code qui sont comprises dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021 de la Société.

TREIZIEME RESOLUTION

Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et L. 225-209-2 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société aux fins :

- d'assurer l'animation du titre au travers de contrats de liquidité conformes à la charte AMAFI reconnue par l'AMF,
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- de leur attribution ou cession à des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de la Société, d'attributions gratuites d'actions, de tous plans d'actionnariat des salariés ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés précités,
- de permettre l'annulation en tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par Assemblée Générale Extraordinaire.

- fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois, et prend acte que cette autorisation prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 333 691 (soit 6,91 % du capital social). L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 60 euros (soit un montant global maximal de 21,69 millions d'euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 482 909 actions.

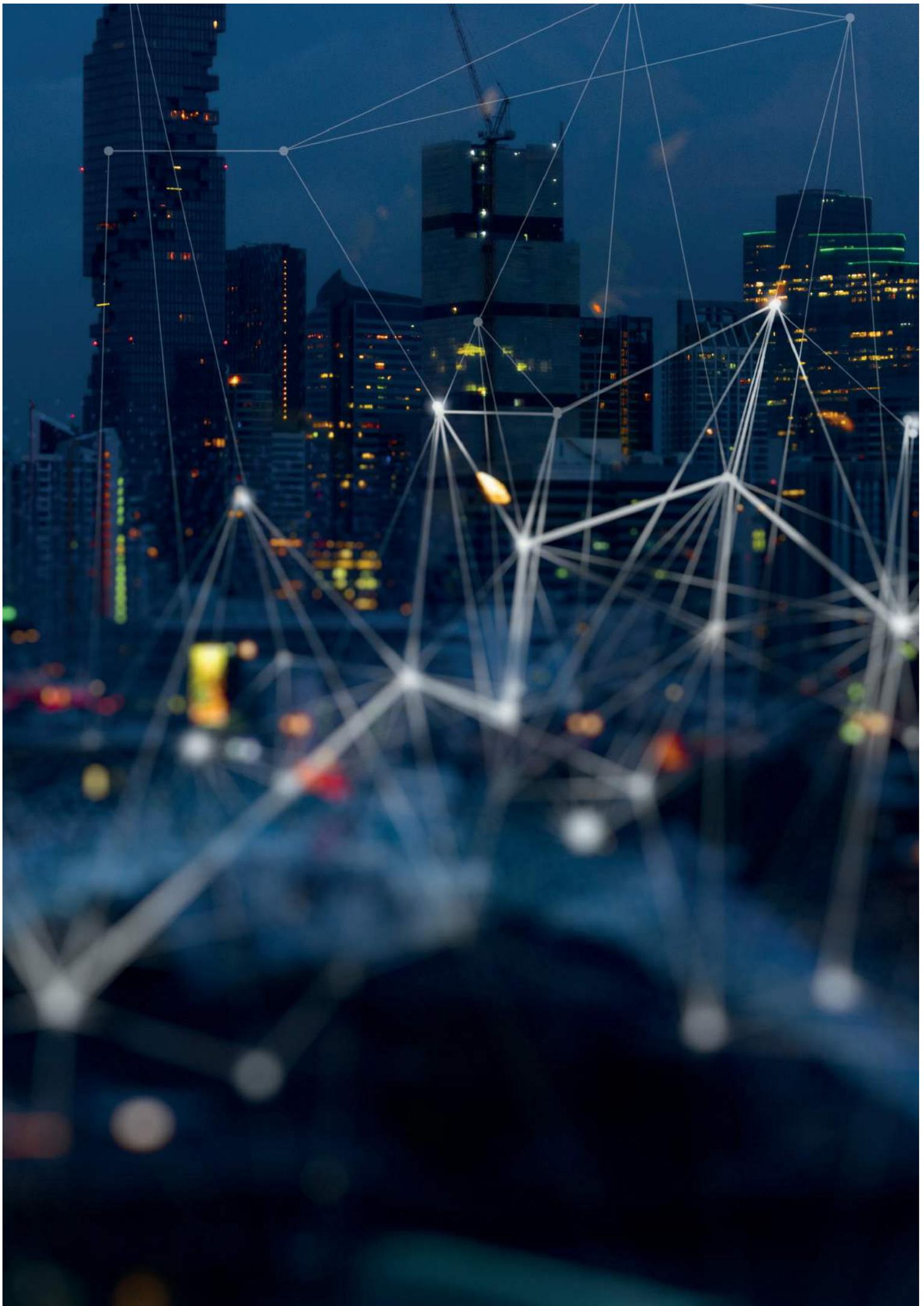
Le Conseil d'Administration donnera chaque année aux actionnaires, dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire, les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

QUATORZIEME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit



PARTIE 02

ÉLÉMENTS
COMPTABLES & FINANCIERS
(COMPTES CONSOLIDÉS)

1. BILAN CONSOLIDÉ

En K€	Actif	Note n°	Exercice 2021	Exercice 2020
Actifs non courants				
	Goodwill	8.1	84 375	44 149
	Immobilisations Incorporelles	8.2	44 362	5 317
	Immobilisations Corporelles	8.3	94 584	58 086
	Droits d'utilisation	8.4	12 141	8 927
	Actifs financiers non courants	8.5	5 307	7 979
	Participations dans les entreprises associées		0	0
	Actifs d'Impôt différé (1)	8.19.3	9 783	5 245
Total des actifs non courants			250 552	129 703
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	8.6	120 359	75 476
	Créances clients	8.7	113 675	96 342
	Autres créances	8.8	25 253	18 440
	Instruments financiers actif		20	3
	Trésorerie et équivalents	8.9	33 355	54 389
Total des actifs courants			292 664	244 652
TOTAL DE L'ACTIF			543 216	374 355
En K€	Passif	Note n°	Exercice 2021	Exercice 2020
Capitaux propres				
	Capital		32 055	25 000
	Primes		39 645	3 455
	Réserves consolidées (1)		60 753	58 412
	Résultat consolidé		21 610	11 009
	Capitaux propres (part du Groupe) :	4	154 063	97 876
	Intérêts minoritaires :	4	26 317	11 222
Total des Capitaux propres			180 380	109 099
Passifs non courants				
	Provisions non courantes (1)	8.11	20 598	30 654
	Dettes financières à long terme	8.12	74 851	33 270
	Dettes locatives à long terme	8.4	9 431	6 670
	Dettes issues de regroupements d'entreprises	8.13	12 130	16 960
	Passifs d'Impôt différé	8.19.3	10 026	72
Total des Passifs non courants			127 036	87 626
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	8.12	63 191	53 319
	Dettes locatives à court terme	8.4	2 921	2 355
	Dettes fournisseurs	8.14	106 699	77 557
	Instruments financiers passif		(0)	669
	Dettes issues de regroupements d'entreprises courant	8.13	10 414	0
	Autres dettes	8.14	52 575	43 731
Total des Passifs courants			235 800	177 631
TOTAL DU PASSIF			543 216	374 355

(1) L'application rétroactive de la décision d'Avril 2021 de l'IFRS IC « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté » a les impacts suivants sur le bilan 31/12/2020 : -1481k€ sur les provisions non courantes, -370k€ sur les impôts différés actifs et le net de ces deux impacts dans les réserves consolidées du groupe.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

2.1 Compte de résultat

En K€	Note n°	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Chiffre d'affaires	9.1	501 450	566 329
Variations de stocks et de produits en cours		(2 088)	(1 377)
Achats consommés		(292 353)	(323 597)
Charges de personnel	8.15	(128 769)	(149 811)
Sous-traitance et Charges externes		(45 287)	(52 371)
Impôts et taxes		(3 619)	(5 186)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(12 854)	(15 255)
Autres produits de l'activité		1 647	1 412
Résultat opérationnel courant	9.1	18 126	20 145
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(922)	(1 060)
Dépréciation du goodwill		0	0
Résultat opérationnel		17 204	19 084
Charges et produits financiers	8.18	5 776	(1 686)
Charges d'impôts	8.19	(595)	(5 674)
Mise en équivalence		0	0
Résultat net		22 386	11 724
Résultat net - Part des minoritaires	4	776	716
Résultat net - Part du Groupe		21 610	11 009
Résultat de base par action (en €)		5,32	3,04
Résultat dilué par action (en €)		5,32	3,04

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Résultat net		22 386	11 724
Ecart de conversion		49	(1 502)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		344	(325)
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies		814	480
Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)		1 207	(1 347)
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres	4	23 593	10 377
Dont part du Groupe		22 817	9 662
Dont part des Intérêts minoritaires		776	716

(1) Montant Net d'impôt

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Note n°	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		22 386	11 724
- Charge d'impôts de la période		595	5 674
Résultat avant impôts de l'ensemble consolidé		22 980	17 398
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		11 520	13 005
- Plus-values de cession, nettes d'impôt		(1 064)	152
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		(8 966)	442
Impôts payés		(3 939)	(4 740)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		20 532	26 258
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(15 662)	21 700
Flux net de trésorerie généré par l'activité		4 869	47 958
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements d'exploitation (immobilisations corporelles et incorporelles)		(30 486)	(17 185)
Investissements financiers		(898)	(1 830)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		1 566	645
Incidence des variations de périmètre *		(72 445)	(4 878)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(102 262)	(23 248)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		(3 840)	(3 660)
Augmentations de capital en numéraire		43 245	7 500
Variation des autres fonds propres		(17)	665
Emissions d'emprunts		51 392	28 378
Remboursements d'emprunts		(31 629)	(11 273)
Remboursement de dettes locatives		(2 774)	(3 101)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		56 377	18 509
Incidence des variations de cours des devises		(293)	322
Variation de trésorerie		(41 309)	43 541
Trésorerie d'ouverture		35 684	(7 857)
Reclassement			
Trésorerie de clôture	8.11	(5 626)	35 684

* Dont 72 081K€ au titre de l'acquisition de Firstronic (voir 7.2) (45 765k€ en valeur de titres et auxquels s'ajoutent 26 316k€ de trésorerie négative acquise)

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
						Écarts de conversion	Titre de l'entreprise consolidante			
	Au 30/09/2019	25 000	3 455	62 393	10 617	(1 546)	(3 529)	96 390	6 809	103 199
	Changement de méthode IAS 19R (1)			1 111				1 111		1 111
	Au 01/10/2019	25 000	3 455	63 504	10 617	(1 546)	(3 529)	97 501	6 809	104 310
	Affectation du résultat de l'exercice			10 617	(10 617)			0		0
	Distributions de Dividendes			(3 371)				(3 371)	(290)	(3 661)
	Augmentations de capital							0	7 500	7 500
	Variation des actions propres						665	665		665
	Engagements d'achat de titres de minoritaires			(10 315)				(10 315)		
	Attribution gratuite d'actions / Abondement PEE			220				220		(10 315)
	Résultat de l'exercice				11 009			11 009	716	11 724
	Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres			155		(1 502)		(1 347)		(1 347)
	Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres	0	0	155	11 009	(1 502)	0	9 662	716	10 378
	Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises			3 513				3 513	(3 513)	0
	Exercice 31/12/2020	25 000	3 455	64 323	11 009	(3 048)	(2 864)	97 875	11 222	109 097
	Au 01/01/2021	25 000	3 455	64 323	11 009	(3 048)	(2 864)	97 875	11 222	109 097
	Affectation du résultat de l'exercice			11 009	(11 009)			0		0
	Distributions de Dividendes			(2 639)				(2 639)	(1 202)	(3 841)
	Augmentations de capital	7 055	36 190					43 245		43 245
	Variation des actions propres			47			(64)	(17)		(17)
	"Engagements d'achat de titres de minoritaires" (2)			(1 495)				(1 495)		(1 495)
	Attribution gratuite d'actions / Abondement PEE			73				73		73
	Résultat de l'exercice				21 610			21 610	776	22 386
	Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres			1 158		49		1 207		1 207
	Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres	0	0	1 158	21 610	49	0	22 817	776	23 593
	Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises (3)			(5 796)				(5 796)	15 522	9 726
	Exercice 31/12/2021	32 055	39 645	66 680	21 610	(2 999)	(2 928)	154 063	26 318	180 381

(1) voir 6.2.1, (2) voir 8.13, (3) Principalement lié à l'acquisition de Firstronic sur la période (voir 7.2)

5. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2021	
			Méthode consolidation	% intérêt
SOCIETE CONSOLIDANTE LACROIX GROUP	ST HERBLAIN	1	MERE	100,00%
SOCIETES INTEGREES LACROIX 2	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
Activité LACROIX Electronics				
LACROIX ELECTRONICS FRANCE	SAINT-PIERRE-MONTLIMART	1	IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS BEAUPREAU	BEAUPREAU		IG	75,25%
LACROIX ELECTRONICS zoo	POLOGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNIS	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS GmbH	ALLEMAGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS CESSON*	CESSON-SÉVIGNÉ	1	IG	100,00%
FIRSTRONIC LLC	MICHIGAN, USA		IG	62,20%
LACROIX NORTH AMERICA	DELAWARE, USA		IG	100,00%
Activité LACROIX Environment				
LACROIX ENVIRONMENT	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX SOFREL	VERN SUR SEICHE	1	IG	100,00%
LACROIX SOFREL srl	ITALIE		IG	100,00%
LACROIX SOFREL ESPANA	ESPAGNE		IG	100,00%
LACROIX ENVIRONMENT SINGAPOUR	SINGAPOUR		IG	100,00%
LACROIX ENVIRONMENT GmbH	ALLEMAGNE		IG	70,00%
SAE IT Systems GmbH & Co KG	ALLEMAGNE		IG	70,00%
Activité LACROIX City				
LACROIX CITY	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	ST HERBLAIN	1	IG	99,86%
LACROIX CITY CARROS	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX CITY MADRID	ESPAGNE		IG	100,00%
LACROIX CITY NORTE	ESPAGNE		IG	99,86%
LACROIX CITY CENTRO	ESPAGNE		IG	99,86%
LACROIX PACIFIC	NOUMÉA		IG	99,86%
LACROIX OCEAN INDIEN	LE PORT	1	IG	99,86%
LACROIX MAYOTTE	MAMOUDZOU		IG	99,86%
LACROIX TRAFIC CAMEROUN	CAMEROUN		IG	99,86%
LACROIX CITY LES CHERES SMARTNODES S.A.	LES CHÈRES	1	IG	100,00%
LACROIX 3	BELGIQUE		IG	100,00%
LACROIX 7	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,86%
LACROIX CITY PLOUFRAGAN	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,86%
LTI SUD EST	CRÉTEIL	1	IG	100,00%
	CARROS		IG	0,00%

IG = Intégration globale et ME = mise en équivalence. (1) Périmètre d'intégration fiscale France (2) Entité Ad' hoc.

*Anciennement Lacroix Electronics Solutions, cette entité a absorbé en date du 30 avril 2021 la société E-Softthings avec effet rétroactif au 1er janvier 2021

6. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment B depuis le 31 Janvier 2022, LACROIX Group est une société anonyme de droit français.

Le siège social du groupe est domicilié au 17 rue Océane 44800 St Herblain, France

Au-delà de l'empreinte «directe» de son activité, LACROIX est investi d'une mission pour la société qu'elle porte au travers de son offre, véritable raison d'être du groupe et lien intemporel entre tous ses collaborateurs.

Sa mission : Mettre à disposition de ses clients des technologies simples et robustes, au service d'un monde plus durable et plus sûr.

Au travers de ses activités, LACROIX mobilise son savoir-faire technologique pour:

- Transformer les rues et les infrastructures routières en environnements de vie fluides, sécurisés et durables. Les équipements LACROIX orientent, optimisent et sécurisent les flux de véhicules et de personnes pour mieux partager la rue et la route en prenant en compte les besoins de tous les usagers et exploitants
- Digitaliser et optimiser la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie. Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients exploitants, LACROIX contribue à améliorer la performance de leurs réseaux, économiser les ressources qui se raréfient et protéger l'environnement
- Concevoir et produire des produits électroniques dans des secteurs critiques tels que l'automobile, l'aéronautique, la domotique ou l'Industrie 4.0 et accompagner leurs défis d'automatisation, de digitalisation et de performance environnementale

6.2 Référentiel comptable

6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 31 décembre 2021 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International

Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes ou interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2021.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2021) et décisions définitives de l'IFRS IC intervenues en 2021.

Application de la décision d'Avril 2021 de l'IFRS IC « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté » :

- Le Groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements vis-à-vis du personnel des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en avril 2021. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci. La diminution de 1 481 K€ de l'engagement consécutive à l'application de cette décision a été impactée de manière rétrospective dans le bilan au 31 décembre 2020 (voir paragraphes 1, 8.11 et 8.19.3). L'impact sur le résultat de l'exercice 2020, non significatif, n'a pas entraîné de retraitement.

Autres textes adoptés par l'Union Européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2021)

- IAS 39 – IFRS 7 – IFRS 9 (Amendement) 'Réforme des taux BOR (phase 2)'
- IFRS 4 (Amendement) 'Contrats d'assurance'
- IFRS 16 (Amendement) – 'Concessions de loyers'

Autres décisions définitives de l'IFRS IC (application obligatoire en 2021)

- IAS 1 – IAS 7 – IFRS 7 'traitement comptable des dettes fournisseurs entrant dans le cadre de schémas d'affacturage inversé'
- IAS 38 'Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de cloud computing'
- IFRS 9 'Couverture de la variabilité des flux de trésorerie due aux taux d'intérêt réels'
- IAS 10 'Préparation des états financiers lorsqu'une entité n'est plus en situation de continuité d'exploitation'
- IAS 2 'Coûts nécessaires à la vente d'un stock'
- IFRS 16 'Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) non remboursable sur les paiements effectués dans le cadre des contrats de location'
- IAS 32 'Comptabilisation des obligations de garantie qui sont classées en passifs financiers lors de la comptabilisation initiale'

Ces textes et décisions de l'IFRS IC n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

6.4 Modalités de consolidation

6.4.1 Méthodes de consolidation

Filiales du groupe :

- Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte

de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au groupe :

- A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
- Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion »

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées :

1 ML = Xeur	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,21931	0,21905	0,21754	0,22663
Dollar (USD)	0,81493	0,84559	0,88292	0,88099
Franc CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franc CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
Dollar SG (SGD)	0,61660	0,62932	0,65449	0,64049

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

6.4.3 Elimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

6.4.4 Regroupement d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe sont les suivants :

6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements, et des éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées.

Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	Au plus court de la durée légale de protection ou de la durée d'utilité de l'actif
Logiciels	En fonction de l'éligibilité à immobilisation, de 3 à 10 ans

Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

6.5.2 Immobilisations corporelles

Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrains	7 à 30 ans
Constructions d'exploitation	25 à 50 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le groupe est propriétaire	15 à 40 ans
Installations et agencements des constructions des édifices dont le groupe est locataire	Au plus court de la durée du bail (incluant les renouvellements probables) et de la durée d'utilité de l'actif
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

6.5.3 Contrats de location

En accord avec la norme IFRS 16, lors de la conclusion d'un contrat de location, le Groupe enregistre un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés de la part fixe des loyers, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Conformément aux exemptions prévues par la norme, le Groupe exclut les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur (inférieure à 5K\$).

Le montant du passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et, dans une moindre mesure, de taux d'actualisation.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier.

Conformément à la décision du Comité d'Interprétation des normes IFRS (« IFRS IC») lorsque l'engagement de location est inférieur à 12 mois mais que des actifs ont été immobilisés en relation avec ce contrat, le Groupe constate une dette locative sur une durée cohérente avec la durée d'utilisation prévue des actifs investis.

La norme prévoit que le taux d'actualisation de chaque contrat soit déterminé par référence au taux d'emprunt marginal de la filiale contractante. En pratique, le taux d'emprunt marginal généralement retenu est la somme du taux sans risque par référence à sa durée, d'un swap de devises le cas échéant, du risque de crédit du Groupe et d'une éventuelle surcharge en fonction de la nature de l'actif financé.

6.5.4 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs de transaction, les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente.

- Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.
- Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

- Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat.

6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IFRS 9 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de certains de ses principaux clients partenaire, a mis en place des contrats d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ces contrats d'affacturage prescrite par la norme IFRS 9 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du débiteur, risque de portage inhérent au décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation, ...),
- La perte du contrôle de l'actif.

6.5.8 Disponibilité et Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

6.5.9 Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions:

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

6.5.10 Subventions publiques

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

6.5.11 Provisions pour risques et charges

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

6.5.12 Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuair indépendant. La note 8.11.1 présente les hypothèses retenues.
- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite

de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.

- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.
- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paievements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

6.5.13 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes

6.5.14 Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale bénéficient de promesses d'achat de leurs titres octroyées par le Groupe.

Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

- la valeur de l'engagement à la date de la clôture figure en « Dettes issues de regroupements d'entreprises »
- l'engagement est reconnu en contrepartie des capitaux propres part du groupe;
- les variations ultérieures des engagements sont comptabilisées par capitaux propres, y compris les effets de désactualisation

Lorsqu'une condition de présence est rattachée à ces instruments le groupe comptabilise, pour cette partie spécifique de l'instrument, une charge au compte de résultat, étalée sur la durée de présence contractualisée.

6.5.15 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. A ce titre le Groupe a retenu le taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés en France.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants. Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensées pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe.

- LACROIX Group

Le périmètre fiscal est détaillé en note 5.

Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2021
Allemagne	30,0%
Etats-Unis	21,0%
Espagne	25,0%
France	25,0%
Italie	27,9%
Pologne	19,0%
Tunisie	10,0%

6.5.16 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères

d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

6.5.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction des différents flux de revenus du Groupe et le cas échéant des spécificités de chaque contrat le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

Lorsqu'il est établi que le Groupe satisfait à ses obligations de performance vis-à-vis de ses clients de manière progressive alors le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts.

Les montants constatés en revenu sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

Les prix de transaction fixés aux contrats ne comprennent pas de parts variables significatives requérant de recourir à des estimations. Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de délai de paiement supérieur à un an, aucune composante de financement n'est constatée à ce titre.

6.5.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Le groupe dispose d'instruments dilutifs : les stocks options et les actions gratuites.

6.5.19 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

Le secteur d'activité constitue le seul niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :

- LACROIX Electronics
- LACROIX Environment
- LACROIX City.

7. COMPARABILITÉ DES COMPTES ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIF DE LA PÉRIODE

7.1 Changements comptables

Le Groupe a appliqué la décision d'Avril 2021 de l'IFRS IC « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté » de manière rétrospective – cf. note 6.2

7.2 Variations de périmètre et entrée de minoritaires

Acquisition de Firstronic :

Le 28 décembre 2021, le Groupe LACROIX a acquis une participation complémentaire de 49,7% des parts de la société basée aux Etats-Unis, FIRSTRONIC LLP. Cette acquisition rajoutée aux 12,5% déjà détenus par le Groupe LACROIX à l'ouverture vient porter la participation totale du Groupe à 62,2% du capital de cette société.

FIRSTRONIC est un EMS (Electronics Manufacturing Services) servant de très importants donneurs d'ordre, essentiellement dans les domaines de l'automobile, de l'industrie et de la santé, en Amérique du Nord.

La société s'appuie sur 2 sites de production dans le Michigan (USA) et au Mexique. En forte croissance, la société a réalisé un chiffre d'affaires 2021 de près de 140 millions de dollars et un EBITDA ajusté supérieur à 9%.

Au travers de cette acquisition historique, LACROIX entend ainsi créer un leader multi-continentale des équipements électroniques et solutions IoT industrielles, et bénéficier d'importantes synergies industrielles et commerciales.

Etant donné la date d'acquisition de la société, n'a été intégré dans les états financiers du groupe que le bilan de clôture de Firstronic au 31 décembre 2021.

L'acquisition de cette société a généré un écart d'acquisition provisoire de 40,2 M€ au 31 décembre 2021.

Le principal actif identifié dans le processus d'allocation du prix d'acquisition correspond au 31 décembre 2021 aux « relations clients » pour une valeur de 38 M€ obtenue en utilisant la méthode de valorisation dite des « surprofits ». Cet actif incorporel sera amorti sur une durée de 15 ans.

La transaction inclut également des options de ventes croisées (« put&call ») pour 6,7% de parts minoritaires, à échéance moyen terme. La valeur actualisée de ces instruments est estimée à 4,4 M€ au 31 décembre 2021 (voir 8.13). Une partie de ces options, attachée à des conditions de présence, sera comptabilisée au compte de résultat à partir du prochain exercice et étalée sur la durée de ces instruments.

Le processus d'allocation entre écart d'acquisition et d'autres postes du bilan consolidé est provisoire au 31 décembre 2021 et sera finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

7.3 Changement de date de clôture

LACROIX Group a adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2020 le changement de la date de clôture de son exercice pour le porter du 30 septembre au 31 décembre. L'exercice en cours débuté au 1er Janvier 2021 a donc une durée de 12 mois, et aura comme comparatifs au bilan le 31 décembre 2020 et au compte de résultat un exercice de 15 mois s'achevant au 31 décembre 2020. Les exercices 2020 et 2021 ne sont donc pas directement comparables.

L'information proforma sur les principaux agrégats financiers communiqués par le Groupe est exposée en note 9.2.1

7.4 Augmentation de capital

En Juillet 2021, le Groupe a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 44,3 M€ brut.

A cette occasion 1 062 536 actions nouvelles ont été souscrites ce qui porte désormais le flottant à environ 27% du capital (contre moins de 16% avant l'opération).

Les actionnaires familiaux historiques ont participé à hauteur de 15 M€ à cette opération.

8. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.
Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

8.1 Goodwill

	Valeur brute				Dépréciation				Valeur nette	
	Ouverture	Variation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Dotation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Clôture
Activité LACROIX Electronics	17 346		40 227	57 573	(5 991)			(5 991)	11 355	51 582
Activité LACROIX Environment	17 045			17 045	0			0	17 045	17 045
Activité LACROIX City	25 248			25 248	(9 500)			(9 500)	15 748	15 748
Total	59 640		40 227	99 867	(15 491)			(15 491)	44 148	84 375

La variation de périmètre de l'exercice correspond quasi exclusivement au goodwill partiel issu de l'acquisition de Firstronic (voir 7.2)

8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les paramètres suivants ont été appliqués pour la réalisation, sur l'exercice, des tests de dépréciation :

- Taux d'actualisation de :
 - 8,5% pour les UGT CITY et ENVIRONMENT.
 - 9% pour l'UGT ELECTRONICS (à laquelle est intégrée la récente acquisition Firstronic)
- Cash-flows calculés sur des plans à 5 ans.
- Taux de croissance à l'infini de :
 - 1,7% pour les UGT CITY et ENVIRONMENT
 - 2% pour l'UGT ELECTRONICS

La variation du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini de 0,25 point n'a pas d'impact sur les goodwill.

8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Frais d'établissement	10						10
Frais de recherche et développement	742	167				171	1 080
Concessions, brevets, licences, logiciels	14 807	1 163	(10)	102	(1)	138	16 199
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 694	197	(1)	38 441	(2)		40 329
Immobilisations incorporelles en cours	431	365				(388)	408
Avances et acomptes versés							
Total	17 684	1 892	(11)	38 543	(3)	(79)	58 026
Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	(9)	(0)					(10)
Frais de recherche et développement	(242)	(118)					(361)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(10 782)	(1 011)	10			7	(11 776)
Autres immobilisations incorporelles	(1 332)	(185)	1				(1 516)
Total	(12 365)	(1 315)	11	0	0	7	(13 662)
Total Immobilisations incorporelles nettes	5 317	577	0	38 543	(3)	(71)	44 363

(1) La variation de périmètre correspond aux « relations clients » identifiées dans le processus d'allocation du prix d'acquisition de la société Firstronic.

8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Terrains	3 557	6	(58)		(1)		3 504
Constructions	34 702	156	(1 025)	674	(9)	41	34 539
Installations techniques, mat. & out.	81 003	8 407	(1 056)	24 878	(243)	(2 101)	110 888
Autres immobilisations corporelles	26 350	2 224	(421)	1 780	(18)	(50)	29 865
Immobilisations corporelles en cours	2 974	17 353			(2)	(268)	20 057
Avances et acomptes	439	448	0		0	(107)	780
Total	149 026	28 594	(2 560)	27 332	(273)	(2 485)	199 632
Amortissements et provisions							
Terrains	(177)	(4)				0	(181)
Constructions	(21 398)	(1 217)	985	(367)	27	0	(21 970)
Installations techniques, mat. & out.	(50 569)	(5 303)	1 017	(9 234)	100	2 371	(61 618)
Autres immobilisations corporelles	(18 794)	(2 017)	343	(1 081)	12	259	(21 278)
Total	(90 939)	(8 541)	2 345	(10 682)	139	2 630	(105 048)
Total Immobilisations corporelles nettes	58 087	20 053	(215)	16 650	(134)	145	94 584

Le niveau d'investissement significatif sur la période et notamment au niveau des immobilisations en cours correspond principalement à l'avancement du chantier de la nouvelle usine 4.0 Symbiose

Courant Juillet 2021, à des fins d'optimisation de son empreinte immobilière, le groupe a cédé un bâtiment à Saint Herblain. Cette cession a généré une plus-value de l'ordre d'1M€ (voir 8.17).

Les autres variations sont principalement liées à des reclassements comptables entre les différentes catégories d'immobilisations.

8.4 Contrats de location

8.4.1 Droits d'utilisation

Droits d'utilisation Valeurs brutes	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifica- tions des hypothèses	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	8 793	3 539	106		1 834	(15)	0	14 257
Mobilier	3 019	512	130	(210)				3 451
Total	11 812	4 051	236	(210)	1 834	(15)	0	17 708
Droits d'utilisation Amortissements et provisions	Ouverture	Amortisse- ments de la période	Effets des modifica- tions des hypothèses	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Immobilier	(1 868)	(1 883)				6		(3 745)
Mobilier	(1 017)	(1 004)		199				(1 822)
Total	(2 885)	(2 887)	0	199	0	6	0	(5 567)
Total Droits d'utilisation nets	8 927	1 164	236	(11)	1 834	(9)	0	12 141

Les contrats de location distingués dans la catégorie « Mobilier » comprennent principalement des locations de voitures de fonction.

8.4.2 Dettes locatives

Dettes locatives	Ouverture	Nouveaux contrats	Effets des modifica- tions des hypothèses	Rembour- sement du nomi- nal	Fins et rési- liations de contrats	Variation périmètre	Ecarts de conver- sion	Autres variations	Clôture
Immobilier	7 020	3 539	106	(1 800)	0	1 834	(10)		10 689
Mobilier	2 005	512	130	(974)	(10)				1 663
Total	9 025	4 051	236	(2 774)	(10)	1 834	(10)	0	12 352

8.5 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Titres de participations (1)	2 349			(11 023)	77	8 909	312
Créances rattachées à des participations	17						17
Autres titres immobilisés	118						118
Prêts	970	838	(115)		100		1 793
Dépôts et cautionnements	654	60	(81)			12	645
Autres créances immobilisées (2)	4 103			22		(1 457)	2 668
Total	8 212	898	(196)	(11 001)	177	7 464	5 554
Provisions pour dépréciation	0						0
Titres de participations (1)	(145)	(15)					(160)
Créances rattachées à des participations	0						0
Autres titres immobilisés	(87)						(87)
Prêts	0						0
Dépôts et cautionnements	0						0
Total	(233)	(15)	0	0	0	0	(247)
Total Actifs financiers non courants nets	7 979	883	(196)	(11 001)	177	7 464	5 307

(1) La ligne « titres de participations » correspondait au 31 décembre 2020 principalement à la part de 12.5% détenue dans la société nord-américaine « Firstronic » dont le Groupe a pris le contrôle au cours de l'exercice et qui est désormais consolidée en intégration globale au 31 décembre 2021.

Conformément à la norme IFRS 9, cette participation a été revalorisée à la juste valeur par résultat avant sa consolidation en intégration globale par le Groupe (voir 7.2).

Cette mise à la juste valeur a occasionné un produit financier de 8909k€ dans les comptes au 31 décembre 2021 (cf 8.19) qui a été réintégré dans le prix d'acquisition de la société Firstronic.

(2) Le montant comptabilisé en « autres créances immobilisées » correspond principalement aux paiements de condamnations prononcées par des Tribunaux et pour lesquels le groupe a intenté des recours. Suite à la condamnation définitive de la société dans son litige avec le CD44, la « provision pour litige » nette des « autres créances immobilisées » avait été reclassée en dette court terme dans les comptes au 30 juin 2021. Cette dette est totalement apurée au 31 décembre 2021. Seuls restent dans ce poste du bilan les montants décaissés relatifs au dossier du CD 76 pour lequel un pourvoi en cassation a été formulé en Juillet 2021. (cf. note 8.11)

8.6 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Valeurs brutes		
Matières premières	91 706	53 051
En-cours	11 250	11 560
Produits intermédiaires et finis	14 022	13 294
Marchandises	7 972	3 045
Total	124 950	80 950
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(2 682)	(3 138)
En-cours	(102)	(119)
Produits intermédiaires et finis	(1 608)	(1 998)
Marchandises	(201)	(219)
Total	(4 592)	(5 474)
Total Stocks et en-cours nets	120 359	75 476

L'augmentation des stocks par rapport au 31 décembre 2020 provient pour partie de l'intégration de Firstronic (18,3m€) et également des effets de la crise des composants électroniques ainsi que de l'inflation générale des matières premières. Ces effets ont été partiellement compensés par des mesures d'optimisation du besoin en fonds de roulement.

8.7 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances clients	116 165	98 823
Dépréciation	(2 489)	(2 481)
Total Créances clients nettes	113 675	96 342

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 31 décembre 2021 et payées avant cette date s'élève à 22.1 millions d'euros, versus 23.5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'intégration de Firstronic a contribué pour 26m€ au solde des créances clients du groupe au 31 décembre 2021

8.8 Autres créances et actifs courants

	Exercice 2021	Exercice 2020
Valeurs brutes		
Avances et acomptes versés	680	849
Créances sociales	539	335
Créances fiscales (1)	14 757	12 325
Créances diverses	5 865	2 768
Charges constatées d'avance	3 451	2 214
Total	25 293	18 490
Provisions pour dépréciation		
Dépréciation	(40)	(50)
Total Autres créances et actifs courants nets	25 253	18 440

(1) Les créances fiscales comprennent 8.2 millions € de crédits d'impôts (CIR principalement) dont 1,1 million € sera remboursé en 2022.

8.9 Trésorerie et équivalents

	Exercice 2021	Exercice 2020
Valeurs mobilières de placement (1)	16 320	34 658
Disponibilités	17 036	19 731
Dépréciation	0	0
Total Trésorerie et Equivalents	33 355	54 389
Concours bancaires courants	(38 981)	(18 705)
Total Trésorerie nette	(5 626)	35 684

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

8.10 Capitaux propres

8.10.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 31 décembre 2021, et suite à l'augmentation de capital réalisée sur l'exercice (voir 7.4) le capital social se compose de 4 829 096 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros contre 3 766 560 au 31 décembre 2020.

8.10.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2021
Ouverture	148 247
Acquisitions	12 692
Cessions	(11 702)
Clotûre	149 237

La valeur des actions propres au 31 décembre 2021 inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX Group s'élève à 2 913 K€. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre 2021, celle-ci s'établit à 5 779 K€.

8.10.3 Stock-options

Les variations des stock-options sur l'exercice sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouverture	7 000	7 000
Octroyés		
Levés		
Non activable (suite départ)		
Fin de plan	(7 000)	
Clôture	0	7 000

8.10.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 21 janvier (date d'Attribution), la société LACROIX a mis en place au bénéfice de certains de ses salariés un plan d'actions gratuites.

L'attribution définitive des actions se fera par tiers sur une période de trois ans.

Elle est soumise à l'atteinte de conditions de performance et à la présence du bénéficiaire au 31 décembre de chaque période d'acquisition.

3 650 actions ont été attribuées au titre de l'exercice 2021

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans dont le délai court à compter de la date d'Attribution.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 73 K€ au 31 décembre 2021 au sens IFRS2.

8.11 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	15 179	913	(487)	(366)		(2)	(948)	14 289
Prov. pour garantie clients	428	78					0	506
Prov. pour litiges (2)	14 175	552	(9 255)	(554)		(2)	15	4 931
Prov. pour Autres risques (3)	872							872
Total	30 654	1 543	(9 742)	(920)	0	(4)	(933)	20 598

(1) Dont -1 480k€ à l'ouverture relatifs à l'application rétrospective de la décision d'Avril 2021 de l'IFRS IC « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté » (voir 6.2)

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,9% (versus 0,5 % en 2020)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3% y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018,
- L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

	LACROIX City LACROIX Group	Autres entités
Tranches d'âge		
- 29 ans	10,00%	5,00%
de 30 à 39 ans	5,00%	3,00%
de 40 à 44 ans	3,00%	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%	1,00%
de 50 à 54 ans	2,00%	1,00%
+ 55 ans	-	-

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 1,2 % (contre 0,7 % en 2020)
- Inflation retenue de 1,75 %,
- L'augmentation des salaires est de 3%
- Taux de turn over moyen de 5%:
- Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

(2) Les provisions pour litiges, outre diverses provisions contentieuses, RH, retours clients ou fiscales, sont dans leurs majorités composées des litiges avec des collectivités.

En ce qui concerne ces litiges avec des collectivités, suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence il y a plus de 10 ans ayant condamné la société LACROIX City Saint Herblain pour entente en 2010, un certain nombre de sociétés ou collectivités ont intenté des actions auprès des tribunaux contre la société. Au 31 décembre 2021, des procédures sont en cours avec 7 sociétés ou collectivités.

Au 31 décembre 2021, la provision globale s'élève à 3,3 M€ soit une diminution de 7,9 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Cette diminution fait suite, pour une part, à la condamnation définitive de la société dans son litige avec le CD44 et d'autre part du fait d'une transaction signée avec une autre collectivité.

Pour mémoire, les 3.3 M€ de provisions pour litiges au 31 décembre 2021 comprennent toujours les montants déjà décaissés mais comptabilisés en « autres créances immobilisées » dans l'attente des recours engagés par le Groupe. En particulier, sur le dossier du CD 76 pour lequel un pourvoi en cassation a été formulé en Juillet 2021 (cf. 8.5).

(3) Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de 872 K€ correspond à l'évaluation, à fin décembre 2021, du coût de rachat théorique des dites actions.

8.12 Emprunts et dettes financières

8.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2021	Exercice 2020	Échéancier 2021 (1)	
			<1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	76 426	56 346	12 322	64 104
Dettes financières diverses (2)	22 635	11 538	11 887	10 748
Concours bancaires courants	38 981	18 705	38 981	
Total des emprunts et dettes financières	138 042	86 589	63 190	74 852

(1) Part « non courant » des dettes financières : dont 13 639 à plus de 5 ans.

(2) Dont : C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 8 649, contre K€ 7 537 en 2020.

8.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouverture	67 884	48 872
Souscriptions (1)	51 392	28 378
Remboursements (2)	(31 629)	(11 273)
Variation périmètre	4 857	2 078
Ecart de conversion	(37)	(165)
Autres variations	6 595	(7)
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires	99 062	67 884
Concours bancaires courants	38 981	18 705
Total emprunts et dettes financières	138 042	86 589

(1) Dont : K€ 7 500 d'emprunt obligataire contracté auprès de BPI. Il s'agit d'un instrument à deux composantes selon IAS 32 (dettes et capitaux propres). La composante capitaux propres a été évaluée comme non significative

(2) Remboursement des prêts garantis par l'Etat (PGE) : sur le mois de Juillet 2021, le groupe a procédé, à échéance, au remboursement intégral des sommes empruntées en 2020 soit 18,5 M€.

8.12.3 Ventilation par taux

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Emprunts à taux fixe	25 884	32 076
Emprunts à taux variable (1)	50 542	24 270
Total emprunts	76 426	56 346

(1) Dont une part significative est capée via des instruments financiers (cf §9.1.2)

8.12.4 Ventilation par principales devises

	Exercice 2021	Exercice 2020
Emprunts libellés en euro	71 569	56 346
Emprunts libellés en devises étrangères	4 857	
Total emprunts	76 426	56 346

8.13 Dettes issues de regroupements d'entreprises

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouverture	16 960	6 281
Variation de périmètre (1)	4 453	364
Réévaluation avec impact capitaux propres (2)	1 495	10 315
Paiements (3)	(364)	
Ecart de conversion		
Autres variations		
Dettes issues de regroupements d'entreprises	22 544	16 960

(1) Lors de l'acquisition de la société Firstronic, des options de ventes croisées (« put&call ») ont été contractualisées avec une partie des minoritaires au capital.

(2) 1 495 K€ liés à la revalorisation des options croisées existantes sur les minoritaires de SAE IT KG.

(3) Paiement du prix pour les actions restant à acquérir dans le cadre de l'acquisition d'eSoftthings réalisé en 2020

8.14 Passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Fournisseurs	106 699	77 557
Avances et acomptes reçus sur commande	4 008	1 509
Dettes fiscales et sociales	36 317	33 120
Dettes diverses	7 599	6 217
Produits constatés d'avance	4 651	2 884
Total autres passifs courants	159 274	121 288

L'intégration de Firstronic a contribué pour 29m€ au solde des dettes fournisseurs du groupe au 31 décembre 2021.

8.15 Personnel

8.15.1 Charges liées au personnel

	Exercice 2021	Exercice 2020
Traitements et salaires	(89 988)	(104 032)
Charges sociales	(30 161)	(35 548)
Intéressement et participation	(2 347)	(3 197)
Personnel extérieur au Groupe	(6 257)	(6 421)
Charges de retraites	57	(392)
Paiements en actions	(73)	(222)
Total des Charges liées au personnel	(128 769)	(149 811)

8.15.2 Effectif

L'effectif employé des activités du groupe en fin d'année se décompose comme suit :

*	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Total activités	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Cadres	353	352	113	109	200	196	53	45	719	702
Techniciens	477	495	69	124	45	67		2	591	688
Employés	295	276	97	49	164	155	10	0	566	480
Ouvriers	1 810	2 163	19	0	169	192		0	1 998	2 355
Total Effectifs salariés	2 935	3 286	298	282	578	610	63	47	3 874	4 225
Mise à disposition (1)	112	37	2	0	6	14		0	120	51
Total Effectifs opérationnels	3 047	3 323	300	282	584	624	63	47	3 994	4 276

(1) Equivalents temps plein relatifs aux charges d'intérim

(*) Effectif des entités consolidées en intégration globale

8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(9 856)	(11 005)
Dotations et reprises nettes sur droits d'utilisation	(2 886)	(3 201)
Dotations et reprises nettes sur stocks	(161)	(1 565)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	89	47
Dotations et reprises nettes sur Risques et charges	(40)	469
Dotations et reprises nettes sur autres		
Total dotations aux amortis. et aux provisions nettes (1)	(12 854)	(15 255)

(1) Hors reprises utilisées, imputées directement sur les postes du comptes de résultat impactés

8.17 Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Charges de réorganisation (1)	(685)	(397)
Cessions d'actifs (2)	986	266
Litiges		(662)
Autres charges non courantes (3)	(1 223)	(267)
Total	(922)	(1 060)

(1) Les charges de réorganisation de l'exercice 2021 correspondent principalement à des efforts d'optimisation de structure de certains sites ainsi qu'aux coûts exceptionnels et non récurrents engagés pour le déménagement au sein de la nouvelle usine 4.0 de Beaupréau.

(2) Courant Juillet 2021, à des fins d'optimisation de son empreinte immobilière, le groupe a cédé un bâtiment à Saint Herblain. Cette cession a généré une plus-value de l'ordre d'1 M€.

(3) En 2020 et 2021 les autres charges non courantes correspondront principalement à des charges en lien avec les variations de périmètre survenues sur la période.

8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Coût de l'endettement financier brut	(847)	(986)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	43	100
Coût de l'endettement net	(803)	(886)
Résultat de change	(1 540)	(96)
Autres Produits et charges financiers (1)	8 120	(704)
Total Résultat financier par nature	5 776	(1 686)
Synthèse		
Total des produits	22 518	8 510
Total des charges	(16 741)	(10 196)
Total Résultat financier	5 776	(1 686)

(1) Dont 8 909 K€ de revalorisation des titres de Firstronic (cf. 8.5), 117 K€ de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière et 233 K€ de charges financières sur dettes locatives.

8.19 Impôts sur les bénéfices

8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2021 12 mois	Exercice 2020 15 mois
Impôt exigible	(3 639)	(5 699)
Impôts différés (1)	3 045	25
Impôts sur les résultats	(595)	(5 674)

(1) Sur l'exercice 2021, la filiale polonaise du Groupe a comptabilisé un crédit d'impôt d'environ 5,3 M€. Celui-ci s'imputera sur les futurs impôts à payer. Le crédit d'impôt a été obtenu au titre d'investissements productifs réalisés et d'un certain niveau d'effectifs maintenus dans la durée. L'analyse des principales caractéristiques de l'exonération en question répond aux critères de comptabilisation selon la norme IAS 12.

8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	22 386
Neutralisation de la Quote part des résultats des sociétés ME	
Impôts sur les résultats (1)	(595)
Résultat net avant impôts	22 980
Impôt théorique au taux de 25% (2)	5 745
Différence d'impôt (1)-(2)	5 150

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence	
Changement de taux d'impôt	
Effet des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	(146)
Reports déficitaires précédemment non reconnus et utilisés au cours de l'exercice	86
Pertes des filiales fiscalement déficitaires non activées	(1 187)
Désactivation de déficits fiscaux précédemment reconnus	(153)
Taux d'impôts réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations	127
Taxation des résultats des filiales à des taux différents de celui de la mère	890
Crédits d'impôts (1)	6 050
Autres impôts sur le résultat (CVAE)	(502)
Ajustements relatifs à des périodes antérieures	(15)
	5 150

(1) Cf. § 8.19.1

8.19.3 Analyse de l'impôt différé

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Ecart de conversion	Impact résultat	Changement de taux par Résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
Impôts différés Actifs								
C3S et Effort de construction	46			(3)				42
Participation des salariés	415			(85)				330
Indemnités de départ à la retraite (1)	2 111	(134)		7				1 984
Marges sur stocks	246			12				258
Crédit impôt zone économique polonaise (2)			(23)	5 335				5 312
Pertes reportables (3)	4 957			(153)				4 804
Autres	415			(169)				246
Compensation IDA/IDP (*)	(2 943)						(249)	(3 193)
Total IDA	5 246	(134)	(23)	4 944			(249)	9 784
Impôts différés Passifs								
Provisions réglementées	(2 519)			(82)				(2 602)
Location-financement	(154)		(8)	27				(135)
Méthode Amortis. Actifs non courants	(76)			34				(42)
Justes valeurs sur actifs immobiliers	(502)			35				(467)
Incorporels sur acquisitions (4)			(82)	(1 871)		(8 072)		(10 025)
Autres	236	(136)	(5)	(42)				53
Compensation IDA/IDP (*)	2 943						249	3 193
Total IDP	(72)	(136)	(95)	(1 900)		(8 072)	249	(10 026)
Total ID nets	5 175	(270)	(118)	3 044		(8 072)		(243)

(1) Dont - 370 K€ relatifs à l'application rétrospective de la décision d'Avril 2021 de l'IFRS IC « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté »

(2) Cf. § 8.19.1

(3) La base activée sur le périmètre de l'intégration fiscale française est de 16,7 M€ sur une base totale de déficits fiscaux reportables de 29,7 M€.

(4) Le montant en mouvement de périmètre correspond aux impôts différés sur les « relations clients » reconnus en immobilisations incorporelles dans le cadre de l'allocation du goodwill lié à l'acquisition de Firstronic.

(*) Cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte des positions individuelles et de la présentation bilantielle du fait de l'existence d'un périmètre fiscal (Note 6.5.14)

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1 Degré d'exposition du groupe aux risques financiers

9.1.1 Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, en JPY, en TND et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.

Concernant les dépenses en TND et PLN, il s'agit principalement des salaires et charges sociales des salariés de nos sites tunisiens et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

9.1.2 Risque de taux

La note 8.12.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 76 426 de dettes, K€ 25 884 sont à taux fixe et 50 542 K€ à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers de maturités diverses pour limiter ce risque. A fin décembre 2021, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représente de l'ordre de 29% du nominal.

En Janvier 2022 une couverture supplémentaire a été contractualisée. Cela porte le taux de couverture à fin Janvier 2022 à 76% du nominal.

9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du groupe s'élève à K€ 138 042.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 33 355.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

9.1.4 Risque de crédit

Chaque activité du Groupe a mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
Electronics Environment City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau et de l'électricité Administrations et entreprises significatives de travaux publics

9.1.5 Risque sur le Capital

Le groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2021	Exercice 2020
Emprunts et dettes financières	99 061	67 884
Concours bancaires courants	38 981	18 705
Autres Dettes financières nettes	(1 793)	(955)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.11)	(33 355)	(54 389)
Endettement net (1)	102 893	31 245
Capitaux propres	(180 380)	109 097
Ratio d'Endettement (Gearing)	57,0%	28,6%

(1) Les dettes issues de regroupements d'entreprises ne sont pas intégrées dans le ratio d'endettement du Groupe.

9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Le groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7. L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

9.2 Informations sectorielles

9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 31 décembre 2021, sont détaillés ci-dessous :

Comparatif 12 mois 2021 à 15 mois 2020 :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holding		Ensemble Groupe	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits des activités ordinaires										
Ventes à des clients externes	333 240	367 123	70 304	85 918	109 948	125 329	39	12	513 531	578 382
Ventes entre secteurs	(11 781)	(11 906)	(242)	(115)	(58)	(33)			(12 081)	(12 054)
Total produits des activités ordinaires	321 459	355 217	70 062	85 803	109 890	125 296	39	12	501 450	566 328
Résultat opérationnel courant	5 409	2 530	14 922	21 724	3	(1 780)	(2 208)	(2 329)	18 126	20 145
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 561	8 200	1 471	1 771	3 328	4 051	382	180	12 742	14 202
Charge IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" sans incidence sur la trésorerie		232		85		141	73	(235)	73	222
EBITDA	12 970	10 962	16 393	23 580	3 331	2 412	(1 753)	(2 384)	30 941	34 569

Comparatif à 12 mois 2021 à 12 mois proforma 2020:

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits des activités ordinaires										
Ventes à des clients externes	333 240	285 170	70 304	67 619	109 948	98 152	39	12	513 531	450 954
Ventes entre secteurs	(11 781)	(9 838)	(242)	(105)	(58)	(31)			(12 081)	(9 975)
Total produits des activités ordinaires	321 459	275 332	70 062	67 514	109 890	98 120	39	12	501 450	440 979

Résultat opérationnel courant	5 409	1 170	14 922	16 789	3	(1 684)	(2 208)	(1 867)	18 126	14 408
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7 561	6 670	1 471	1 417	3 328	3 245	382	139	12 742	11 471
Charge IFRS 2 "Païement fondé sur des actions" sans incidence sur la trésorerie		232		85		141	73	(250)	73	207
EBITDA	12 970	8 072	16 393	18 291	3 331	1 702	(1 753)	(1 978)	30 941	26 087

Indicateurs alternatifs de performance

L'EBITDA « Earnings Before Interests Taxes, Depreciation and Amortization » retenu par le groupe LACROIX est un agrégat opérationnel à caractère non strictement comptable qui correspond au résultat opérationnel courant, augmenté :

- des dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles, incorporelles ainsi que celles liées aux droits d'utilisation. Le cas échéant, également celles reconnues lors d'un regroupement d'entreprises.
- de la charge IFRS 2 « païement en actions »

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Ensemble activités	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(7 383)	(8 435)	(1 229)	(1 728)	(3 829)	(4 990)	(413)	(101)	(12 854)	(15 255)

9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		Holdings		Ensemble Groupe	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	183 945	60 997	25 222	24 734	34 822	36 944	6 563	7 028	250 552	129 703
Actifs courants	181 007	132 617	25 743	24 977	60 936	56 470	24 978	30 588	292 664	244 652
Total des actifs sectoriels	364 952	193 614	50 965	49 711	95 758	93 414	31 541	37 616	543 216	374 355
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	56 818	30 153	5 665	15 191	10 980	19 277	53 572	23 005	127 035	87 626
Passifs courants	241 677	118 425	17 792	8 559	95 486	84 187	(119 155)	(33 540)	235 800	177 631
Total des passifs courants et non courants	298 495	148 578	23 457	23 750	106 466	103 464	(65 583)	(10 535)	362 835	265 257

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Ensemble activités	
	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2020
Acquisitions actifs non courants	25 497	13 824	983	732	2 874	2 182	1 132	447	30 486	17 185

9.3 Obligations contractuelles et autres engagements

Les engagements donnés ou reçus par le groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2021	Exercice 2020
Engagements donnés		
A des fins de financements (1)	38 944	7 726
Contrats de location dont la date de prise d'effet est postérieure à la clôture (2)		2 745

(1) Les engagements mentionnés sont déjà comptabilisés au bilan consolidé du groupe. Le tableau ci-dessus ne fait que répéter ces montants lorsque des sûretés réelles ou des garanties sont données à des institutions financières en contrepartie de financements d'actifs ou d'autorisations de découverts bancaires. Le montant de 38 944K€ contient pour 30 000K€ de garantie donnée sur cet exercice dans le cadre d'un des emprunts obtenus pour financement de l'acquisition de Firstronic.

(2) En 2020 Il s'agissait d'un bail commercial signé par le groupe avant le 31/12/2020 mais dont la prise d'effet a été postérieure à la clôture.

En 2020 aucun des financement mis en place par le Groupe n'était assorti de covenant.

9.4 Parties liées

9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont des sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et pour lesquelles les transactions ne sont pas significatives.

La note 8.12.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société VINILA INVESTISSEMENTS.

9.4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

9.4.2.1 Direction générale

	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantage à court terme	528	474
Avantage postérieurs à l'emploi	55	84
Autres avantages à long terme		
Paiement en actions		
Total des montants alloués	583	558

Parmi le total des montants alloués au titre de l'exercice, les rémunérations variables sont soumises à approbation de l'Assemblée générale.

9.4.2.2 Membres du Conseil d'administration

Les rémunérations allouées comptabilisées sur l'exercice, se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantage à court terme	64	69
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions.		
Total	64	69

9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

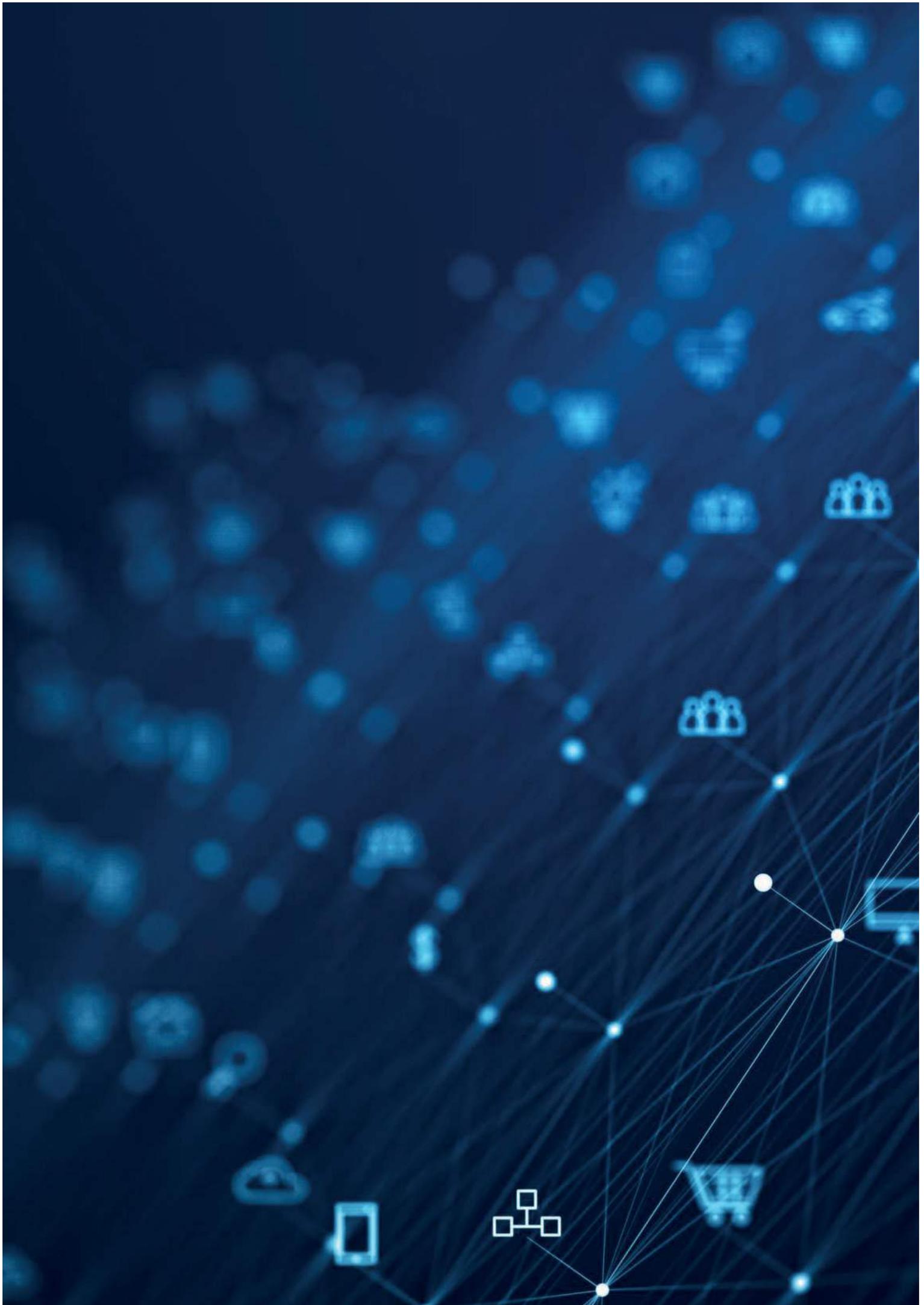
Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Réseau Mazars			
	2021	%	2020	%	2021	%	2020	%
Audit								
Commissariat aux comptes	249	87%	286	95%	121	90%	107	83%
Emetteur	35		44		36			
Filiales intégrées globalement	214		242		85		107	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	37	13%	14	5%	14	10%		
Emetteur	37		14		14			
Filiales intégrées globalement								
Sous-total Audit	286	100%	300	100%	136	100%	107	83%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social							22	17%
Autres prestations								
Sous-total Autres prestations							22	17%
Total	286	100%	300	100%	136	100%	129	100%

9.6 Evènements postérieurs à la clôture

Les récents évènements en Ukraine n'ont pas d'impact direct sur les activités du Groupe.

Le Groupe reste néanmoins attentif aux éventuelles conséquences indirectes qui pourraient se produire dans les semaines ou mois à venir.



PARTIE 03

ÉLÉMENTS
COMPTABLES & FINANCIERS
(COMPTES ANNUELS)

1. BILAN

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2021			Exercice 2020
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	699	253	445	362
Immobilisations Corporelles	3.3.1	1 372	205	1 167	288
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	107 149	6 560	100 589	70 683
ACTIF IMMOBILISÉ		109 220	7 019	102 201	71 333
Avances, acomptes versés sur commandes		17		17	20
Créances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	2 140		2 140	2 172
Créances Diverses	3.3.2	139 358		139 358	93 127
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	16 853		16 853	25 402
Disponibilités		162		162	140
Charges Constatées d'Avance	3.3.8	224		224	126
ACTIF CIRCULANT		158 754	0	158 754	120 986
Ecart de conversion actif		0		0	174
TOTAL GENERAL		267 974	7 019	260 955	192 494

(1) Dont Titres de participation pour K€ 75 424 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 500

(2) Dont actions propres pour K€ 1 405

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital	3.3.4	32 055	25 000
Primes d'Émission, Fusion et apport	3.3.4	39 645	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 517	2 517
Autres Réserves	3.3.4	80 000	75 900
Report à Nouveau	3.3.4	1 773	2 174
Provisions réglementées	3.3.4	102	79
Résultat	3.3.4	8 641	6 092
CAPITAUX PROPRES		164 733	115 217
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	260	419
PROVISIONS		260	419
Emprts & Det.c/o Ets Crdt...(2)	3.3.2	60 925	43 889
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	30 849	29 720
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	1 234	1 187
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	2 827	2 062
Dettes sur immobilisations	3.3.2	0	0
Autres	3.3.2	41	0
TOTAL DETTES (1)		95 876	76 858
Ecart de conversion passif		87	0
TOTAL GENERAL		260 955	192 494

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an

42 992

52 361

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques

29

248

2. COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'Affaires Net		10 275	9 944
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		76	138
Autres Produits		50	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		10 401	10 083
Autres Achats externes		5 128	5 119
Impots,Taxes & Assimilés		178	279
Charges de Personnel	3.5.1	7 162	6 996
Dotations aux Amortis.& Provisions		268	277
Autres Charges		64	71
CHARGES D'EXPLOITATION		12 800	12 742
RÉSULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)		(2 399)	(2 659)
Produits de Participation..(3)		6 618	1 998
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		0	0
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		781	861
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		186	338
Produits / cessions de valeurs mob. placement		15	0
PRODUITS FINANCIERS		7 600	3 198
Dotations aux Amortis. & Provisions		26	175
Interets & Charges Assimil..(4)		525	434
Charges / cessions de val mob placement			0
CHARGES FINANCIÈRES		552	609
RÉSULTAT FINANCIER (II)		7 049	2 589
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		4 649	(71)
Sur Opérations en Capital...		51	701
Reprises sur provisions		19	17
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		70	717
Sur Opérations de Gestion...		3	
Sur Opérations en Capital...		4	432
Dotations amortiss et provisions		42	42
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		49	474
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	22	243
Particip. des Salariés...(IX)			
Impots sur les Bénéfices...(X)	3.4.2	(3 970)	(5 919)
Total des produits		18 071	13 998
Total des charges		9 431	7 906
BÉNÉFICE OU PERTE		8 641	6 092

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

7 387

2 811

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

141

142

3. ANNEXE

3.1 Faits majeurs de l'exercice

En Juillet 2021, le groupe a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 44,3 M€ brut.

A cette occasion, 1 062 536 actions nouvelles ont été souscrites ce qui porte désormais le flottant à 27% du capital (contre moins de 16% avant l'opération).

En décembre 2021, la société LACROIX GROUP a contracté un nouveau prêt de 30 000 K€ pour le financement de l'acquisition de la société américaine FIRSTRONIC réalisée par sa filiale LACROIX NORTH AMERICA. Une convention de prêt a été conclue pour 30 000 K€ entre les sociétés LACROIX GROUP et LACROIX NORTH AMERICA.

Le siège social de la société LACROIX GROUP a changé et est désormais domicilié au 17 rue Océane 44800 Saint Herblain.

En 2020, la société LACROIX GROUP avait bénéficié de prêts garantis par l'Etat, qui ont été remboursés en juillet 2021 pour 13 500 K€.

LACROIX GROUP a adopté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 2020 le changement de la date de clôture de son exercice pour le porter du 30 septembre au 31 décembre. L'exercice en cours débuté au 1er janvier 2021 a donc une durée de 12 mois, et aura comme comparatif au bilan le 31 décembre 2020 et au compte de résultat un exercice 15 mois s'achevant au 31 décembre 2020. Les exercices 2020 et 2021 ne sont donc pas directement comparables.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière était étalé sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e.g 62 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe 3.3.5 « Etat des provisions » relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021. Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 69 k€ au 31 décembre 2021 qui a été comptabilisé en report à nouveau.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 10 ans linéaire
- Frais de recherche et développement 3 à 5 ans

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 9 à 30 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 3 à 6 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités, de résultats de chacune des sociétés concernées et en cohérence avec les plans de développement du groupe.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme»

autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées». Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.»

- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.9 Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX GROUP (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. Depuis le 1er octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Liste des filiales	Siège social
LACROIX Electronics	SAINT-PIERRE-MONTLIMART
LACROIX Electronics Cesson	CESSON-SEVIGNE
LACROIX Océan Indien	LE PORT
LACROIX City Saint Herblain	SAINT HERBLAIN
LACROIX Sofrel	VERN SUR SEICHE
LACROIX III	SAINT HERBLAIN
LACROIX City	SAINT HERBLAIN
LACROIX Environment	SAINT HERBLAIN
LACROIX VI	SAINT HERBLAIN
LACROIX VII	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Carros	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Les Chères	LES CHÈRES
LACROIX City Ploufragan	CRÉTEIL
LACROIX Mayotte	MAMOUDZOU
LACROIX II	SAINT HERBLAIN

3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution (1)	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	114	306		420
Autres postes d'immobilisations incorporelles (2)	428	20	169	279
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations (3)	397	1 180	204	1 372
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	75 424			75 424
Autres titres immobilisés	70	0		70
Prêts et autres immobilisations financières (4)	1 749	30 466	560	31 655
TOTAL	78 182	31 972	934	109 220

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	53	42		95
Autres postes d'immobilisations incorporelles	127	32		159
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	109	96		205
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations (5)	6 500			6 500
Autres titres immobilisés	60			60
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
TOTAL	6 849	170	0	7 019

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

- (1) Dont reclassement des immobilisations en cours à l'ouverture pour 374 K€
 (2) Dont immobilisations incorporelles en cours pour K€ 14
 (3) Dont immobilisations corporelles en cours pour K€ 12
 (4) Autres actifs financiers pour K€ 31 655, dont un prêt de K€ 30 000 conclu avec la société LACROIX NORTH AMERICA
 (5) Dépréciation des titres de LACROIX City (Note 3.5.5).

3.3.2 Etat des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances				
Créances rattachées à des participations				
Prêts	30 000		20 000	10 000
Autres immobilisations financières	1 665	31		1 634
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	2 140	2 140		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfiques	8 166	8 166	
	Taxe sur le valeur ajoutée	152	152	
État et autres collectivités publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	554	554	
	Divers			
Groupe et associés	130 436	130 436		
Débiteurs divers	67	67		
Charges constatées d'avance	224	224		
TOTAUX	173 404	141 770	20 000	11 634
État des dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires convertibles				
	à 1 an maximum à l'origine	29	29	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	à plus d'un an à l'origine	60 896	8 013	40 807
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 234	1 234		
Personnel et comptes rattachés	1 268	1 268		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	976	976		
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	427	427	
État et autres collectivités publiques	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	156	156	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	30 849	30 849		
Autres dettes	7	7		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	34	34		
TOTAUX	95 876	42 992	40 807	12 077
Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 724			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 416			

La société LACROIX GROUP a contracté un nouvel emprunt de K€ 30 000 pour le financement de l'acquisition de la société américaine FIRSTRONIC réalisée par sa filiale LACROIX NORTH AMERICA. Une convention de prêt a été conclue pour 30 000 K€ entre les sociétés LACROIX GROUP et LACROIX NORTH AMERICA.

La société LACROIX GROUP a remboursé en juillet 2021 les Prêts Garantis par l'Etat, conclus en juillet 2020, d'un total de K€ 13 500.

3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions propres (1)	1 405	1 293
Placement (2)	15 448	24 109
TOTAL	16 853	25 402
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	16 853	25 402

(1) A la clôture de l'exercice, la société détient 64 872 titres pour un montant de 1 405 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés au plan d'actions gratuites en cours.

(2) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 15 448 K€ au 31 décembre 2021.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 4 829 096 actions pour un montant de 32 055 239 euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire, représentant 2 654 491 actions.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Changement de méthode (1)	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	25 000			7 055	32 055
Primes	3 455			36 190	39 645
Réserve légale	2 517				2 517
Autres Réserves	75 900	4 100			80 000
Report à Nouveau	2 174	(470)	69		1 773
Résultat	6 092	(6 092)		8 641	8 641
Provisions réglementées	79			23	102
TOTAL	115 217	(2 461)	69	51 909	164 733

En juillet 2021, le groupe a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 44,3 M€ brut. L'opération s'est traduite par la souscription de 1 062 536 actions nouvelles ordinaires pour :

- une valeur nominale de 6,64 €, soit une augmentation de capital de 7 055 K€,
- majoré d'une prime d'émission de 35,01 €, soit une augmentation de la prime d'émission de 37 199 K€, minorée des frais liés à l'augmentation de capital.

Distribution de dividendes pour 2 461 K€.

(1) Le changement de méthode comptable correspond à une nouvelle réglementation dans le calcul des provisions pour départ à la retraite (cf paragraphe 3.3.5).

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2021
Ouverture	148 247
Acquisitions	12 692
Cessions	(11 702)
Variation	0
Clôture	149 237

La valeur des actions propres au 31 décembre 2021, inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX GROUP, s'élève à K€ 2 914 nette de provision.

Les actions propres sont réparties selon leurs natures : 64 872 titres comptabilisés en valeurs mobilières de placements et 84 365 actions propres comptabilisées en titres immobilisés.

3.3.5 Etat des provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Changement de méthode (1)	Clôture
Provisions risques & charges					
- Risques levée stock options	12		12		0
- Pertes de change	174		174		0
- Indemnités départ retraite	233	60	30	(69)	194
- Autres risques	0	30			30
- Autres charges (2)	0	35	0		35
TOTAL	418	125	215	(69)	259

(1) Le changement de méthode comptable correspond à une nouvelle réglementation IFRIC dans le calcul des provisions pour départ à la retraite impactant les comptes sociaux de la société LACROIX GROUP. Ce changement de méthode comptable a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 69 K€.

(2) Les provisions pour autres charges correspondent au nouveau plan d'attribution d'actions gratuites conclu en janvier 2021.

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuair indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0,9% (versus 0,5 % en 2020)
- L'augmentation moyenne des salaires est de 3 % y compris inflation
- Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2016-2018 ;
- L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non-cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.
- Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

Tranches d'âge	LACROIX Group
- 29 ans	10,00%
de 30 à 39 ans	5,00%
de 40 à 44 ans	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%
de 50 à 54 ans	2,00%
+ 55 ans	-

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouverture	7 000	7 000
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ & fin de plan)	(7000)	
Clôture		7 000

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 21 janvier 2021 (date d'Attribution), la société LACROIX GROUP a mis en place au bénéfice de certains de ses salariés un plan d'actions gratuites. 15 002 actions ont été attribuées.

L'attribution définitive des actions se fera par tiers sur une période de trois ans.

Elle est soumise à l'atteinte de conditions de performance de l'année 1 du plan et à la présence du bénéficiaire au 31 décembre de chaque période d'acquisition.

La période de conservation des actions est fixée à 2 ans dont le délai court à compter de la date d'Attribution.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites est de 25 K€ ainsi que 10 K€ de contribution patronale au 31 décembre 2021.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouverture		25 931
Octroyés		
Attribuées aux bénéficiaires	3 650	
Non activable (suite départ & fin de plan)		(25 931)
Clôture	3 650	

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2021	Exercice 2020
Créances clients et comptes rattachés	10	0
Etat	554	0
Intérêts courus	36	27
Divers produits à recevoir	50	
Total	650	27

Charges constatées d'avance

	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges exploitation	224	122
Charges financières	0	4
Total	224	126

Charges à payer

	Exercice 2021	Exercice 2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3	55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428	410
Dettes fiscales et sociales	2 019	1 350
Disponibilités, charges à payer	0	0
Autres dettes	0	0
Total	2 451	1 815

3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sur exercices antérieurs	3	
Cessions immobilisations incorporelles		
Cessions immobilisations corporelles	0	0
Cessions immobilisations financières		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Mali sur rachat d'action	4	432
Dotations amortissements dérogatoires	42	42
Provision valeur mobilières placements		
Total Charges	49	474
Cessions immobilisations incorporelles		
Cessions immobilisations corporelles	0	0
Cessions immobilisations financières		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Boni sur rachat d'action	51	701
Reprise provision risques et charges		
Reprise amortissements dérogatoires	19	17
Total Produits	70	717
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22	243

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
Résultat courant	4 649		4 649
Résultat exceptionnel	22		22
Participation			0
Intégration Fiscale : produit d'impôt		3 970	3 970
Résultat net	4 671	3 970	8 641

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.9

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 3 970 K€.

3.4.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture		Variations		Cloture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non Déductibles temporaire- ment						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	233		(39)		194	
Autres						
II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à long terme						
III. Régime de l'intégration fiscale						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	28 985		685		29 722	
Moins values nettes à long terme						
IV. Eléments de Taxation Eventuelle						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des Plus-values à long terme (base d'impôt)						

L'impact des plus values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 % ,

3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

	Exercice 2021	Exercice 2020
Ouvriers		
Employés	10	2
Techniciens (et agents de maîtrise)	-	1
Cadres	53	42
TOTAL	63	46

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS
SAS au capital de 65 000 Euros
n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2021
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Effets escomptés non échus	
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	94
Engagement de rachat d'actions	872

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 476 K€.

Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 70 K€ mais ne sont pas versées au 31 décembre 2021. Les jetons de présence sont alloués sur proposition du Comité des Rémunérations et dépendent de la participation aux différentes instances (Conseil d'administration, Comité Stratégique, Comité d'Audit et de Compliance, Comité de Rémunérations).

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social (3)	Autres capitaux propres (3)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues à plus de 50%										
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	11 009	100,00%	13 575	13 575	28		1 073	10 650	4 518
LACROIX ELECTRONICS	15 000	(6 744)	100,00%	46 427	46 427	31 943		43 708	(2 647)	
LACROIX CITY	9 373	3 310	100,00%	14 999	8 499	55 636		10 887	1 060	
LACROIX VI	5	(1)	100,00%	5	5					
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)		(1 786)	100,00%	0	0	31 631			(1 265)	
LACROIX II	5		100,00%	5	5					
LACROIX SINGAPORE	610	8	100,00%	406	406				59	
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	682	70,00%	18	18	11 082			3 838	2 100
2. Participations détenues entre 10 et 50 %										
Néant										
3. Participation inférieure à 10 %										
Autres participations				0	0					
TOTAL				75 434	68 934	130 319				6 618

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

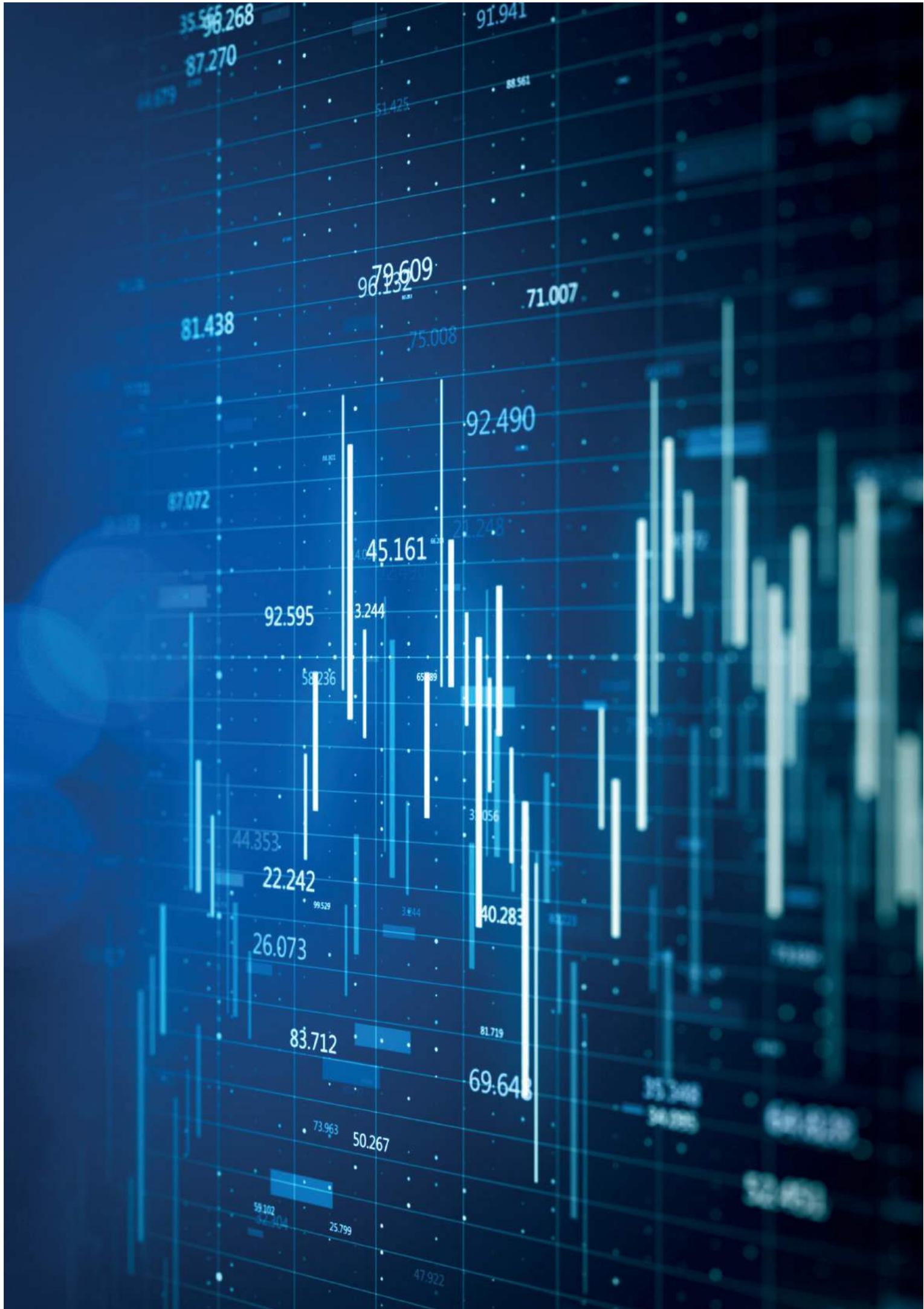
(2) résultat de la filiale en SGD a été converti au taux de clôture en Euros

(3) En devise locale

3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

Les récents évènements en Ukraine n'ont pas d'impact direct sur les activités du Groupe.

Le Groupe reste néanmoins attentif aux éventuelles conséquences indirectes qui pourraient se produire dans les semaines ou mois à venir.



35.565
96.268
87.270

91.941

84.879

51.425

88.581

79.609
96.132

71.007

81.438

75.008

92.490

87.072

45.161

28.248

92.595

3.244

58.236

65.889

44.353

22.242

26.073

40.283

83.712

81.719

69.648

73.963

50.267

59.102

25.799

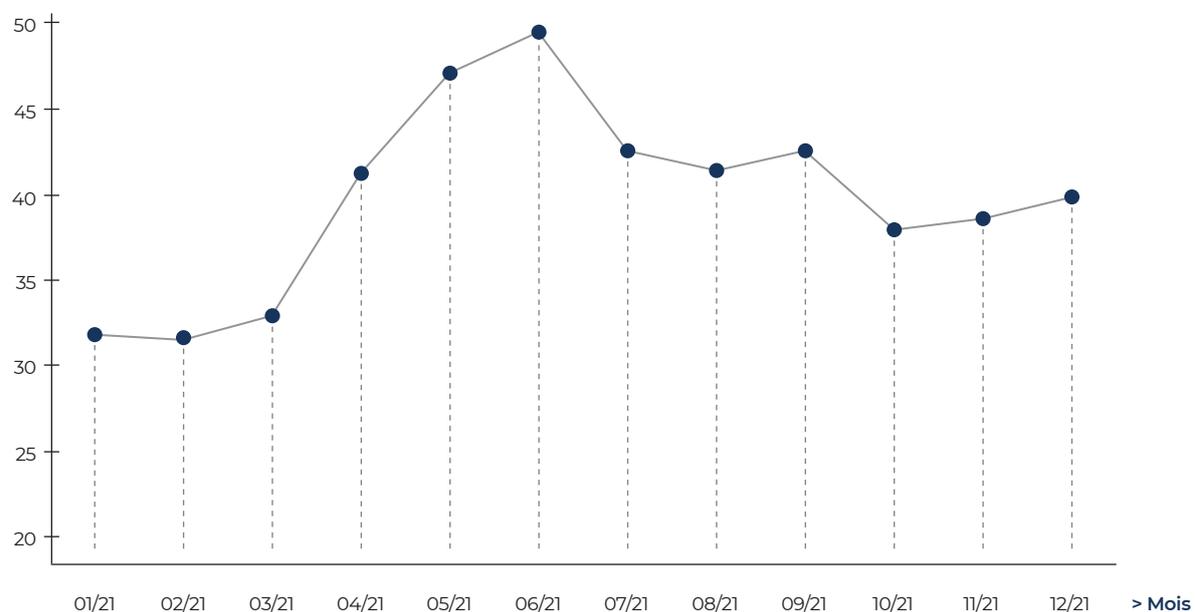
47.922

PARTIE 04

*ÉVOLUTION
DU TITRE*

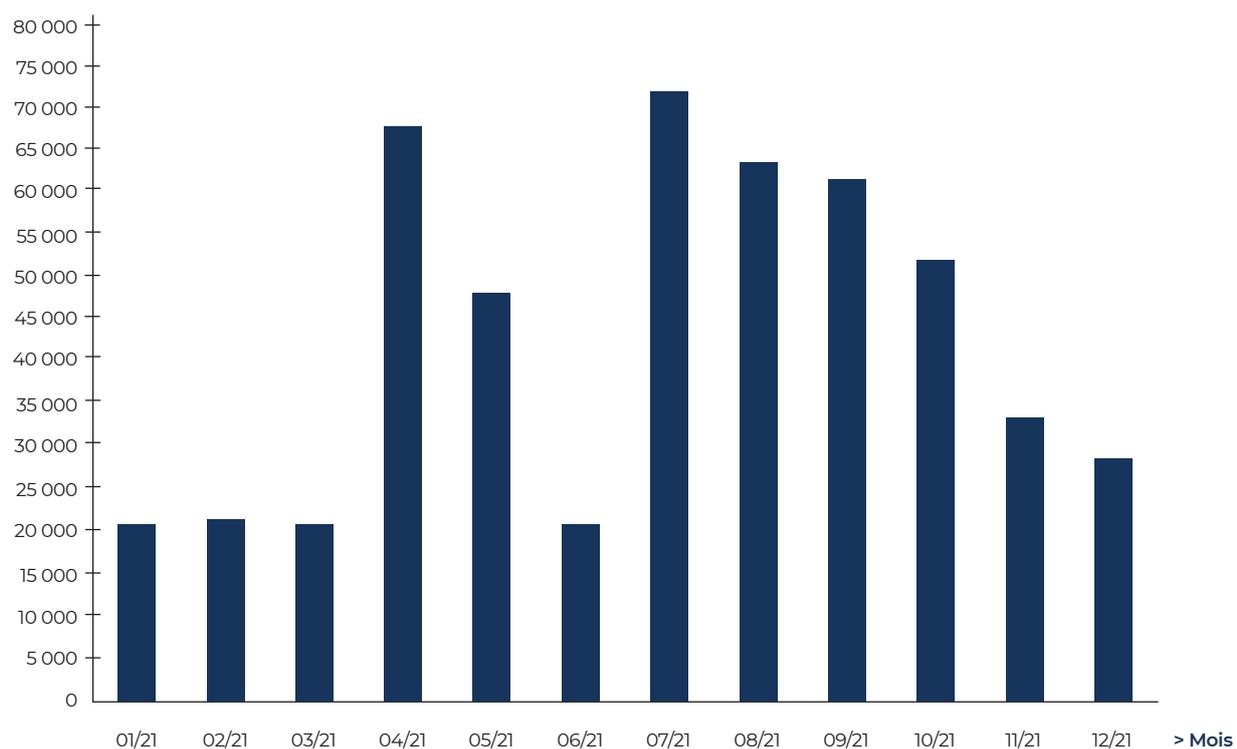
1 - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré (en euros)

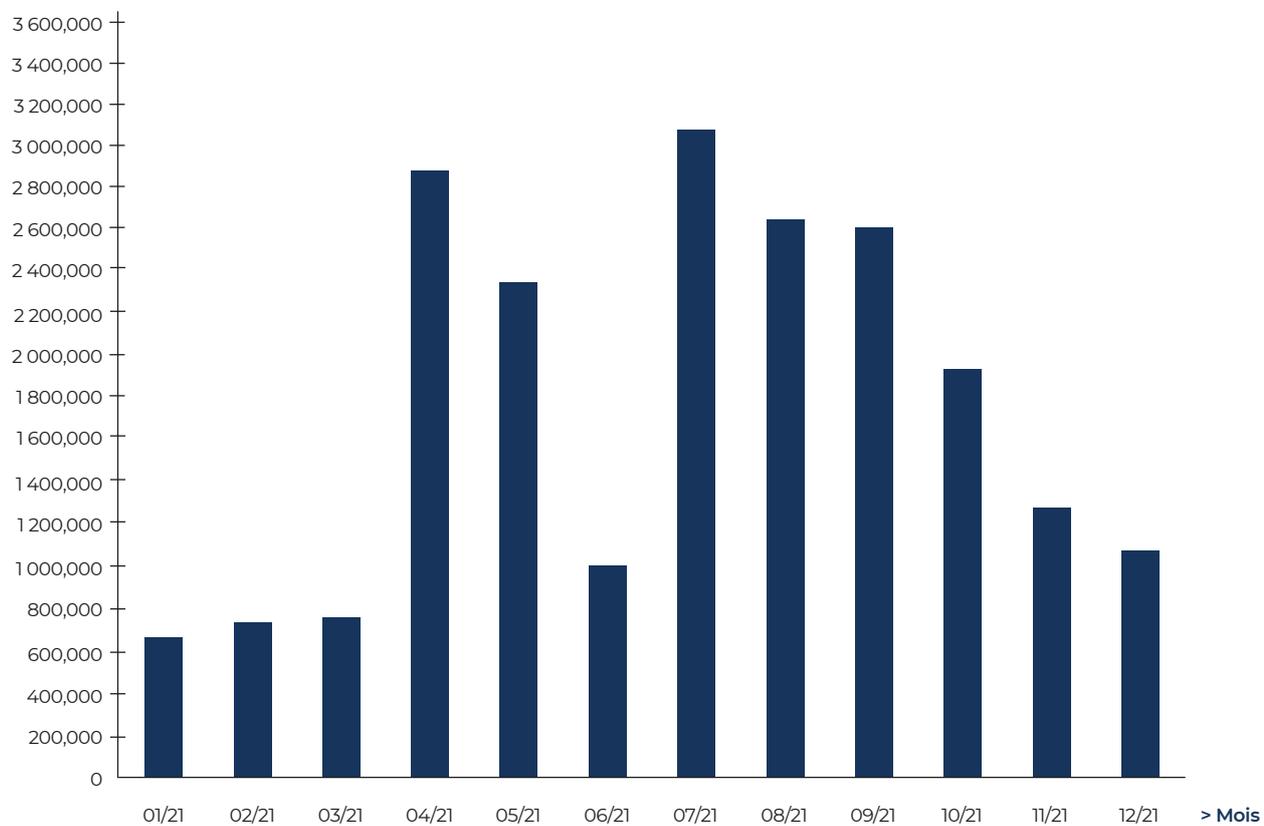


2 - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre



3 - CAPITAUX EN EUROS





17 rue Océane
44800 Saint-Herblain · France
Tél : +33 (0)2 72 25 59 59
info@lacroix.group
www.lacroix-group.com

CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER**
WORLD

